

CHARTRES VOTRE VILLE

235 NOVEMBRE 2023 | chartres.fr



UNE MÉD'IA THÈQUE
TOURNÉE VERS LE FUTUR

LA SAINT-ANDRÉ

*L'événement vitrine des saveurs
et savoir-faire locaux*

DIMANCHE
26 NOV
2023

EN CŒUR DE VILLE
DE CHARTRES

Découvrez les

producteurs, commerçants, créateurs et artisans d'art d'Eure-et-Loir

**SAINT-ANDRÉ
NOUVELLE
FORMULE
TOUT LOCAL!**

Chartres.fr





NOTRE DEVOIR DE MODERNISATION

Transformer Chartres en restant fidèle à son histoire. L'objectif et sa condition dictent les modalités de notre action depuis plus de vingt ans. Si nous avons tant aménagé, et si nous continuons à le faire, ce fut d'abord pour rattraper ce retard d'investissements qui éclatait alors aux yeux d'une grande majorité de nos concitoyens : alors « belle » toujours mais « endormie » jamais !

Vous trouverez dans ce journal plusieurs exemples de cette volonté d'adaptation continue à la réalité de votre vie dans votre ville. Personne ne peut nier que l'état de la gare de Chartres et son environnement ne répondaient plus aux besoins des usagers des transports publics d'aujourd'hui. Personne ne peut nier que les barres du quartier de Beaulieu, entre autres, édifiées dans l'urgence sociale et économique des Trente Glorieuses, ne correspondaient plus aux critères de la qualité de vie d'aujourd'hui. Chartres avait trop longtemps regardé les trains passer... mais pas le TGV.

Nos équipements et bâtiments publics souffraient du même retard. Si nous avons déconstruit, c'est aussi et d'abord parce que l'existant ne pouvait être modernisé. Quand un bâtiment patrimonial méritait de l'être, nous l'avons restauré, réaménagé, en lui donnant si nécessaire un nouvel usage social. C'est ainsi que la médiathèque l'Apostrophe est née dans l'ancien Hôtel des Postes. Je vous explique plus loin dans ce journal pourquoi la modernisation d'un bâtiment ne peut s'arrêter à son enveloppe de pierres. Il doit concerner aussi l'évolution de son usage social en respectant un principe d'évidence : par définition, une médiathèque doit accueillir tous les médias, ceux d'hier bien sûr quand ils conservent leur usage, mais aussi ceux d'aujourd'hui qui évoluent et se

renouvellent sans cesse. Et il est de fait que la longue parenthèse du Covid a transformé, ici comme ailleurs, nos habitudes et nos besoins. Il convient donc d'adapter ce merveilleux outil qu'est l'Apostrophe. Pourquoi s'opposer à l'Intelligence augmentée ?

Cette recherche permanente de l'innovation utile doit rester notre marque de fabrique. C'est d'Evora au Portugal, lors de son jumelage officiel avec Chartres, que nous avons rapporté de cette magnifique ville médiévale, l'idée d'installer des conteneurs enterrés chez nous pour faciliter la collecte de nos déchets. La modernité peut donc s'adapter parfaitement à un environnement hautement patrimonial. Ces matériels font aujourd'hui l'unanimité. Cela n'a pas été le cas au début. Il a fallu convaincre les riverains que c'était non seulement l'intérêt général de la Ville et aussi le leur, tant il est de fait que les mentalités évoluent parfois moins vite que les réalités.

Dernier exemple, la Saint André. Cette fête populaire avait été lentement dévoyée de sa tradition première, quand le monde rural, une fois ses récoltes vendues, venait s'équiper à la ville. La pacotille avait remplacé les « circuits courts » du monde d'avant. Certes, on ne reviendra pas à celui-ci. Mais les circuits courts d'aujourd'hui retrouvent une vocation similaire, celle de valoriser les produits de qualité fabriqués près de chez nous. Les réalités changent, l'esprit demeure. Là encore la crise pandémique nous a donné le temps de réfléchir pour mieux nous adapter. En somme, pour nous transformer en restant fidèle à notre histoire.

Parce que C'Chartres.

Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres



**VOTRE VILLE
LE MAGAZINE
DE CHARTRES
NUMÉRO 235
NOVEMBRE 2023**
HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28019 CHARTRES CEDEX
Tél. 02 37 23 40 00
votreville@agglo-
ville.chartres.fr
chartres.fr

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
JEAN-PIERRE GORGES

**CO-DIRECTEURS
DE LA PUBLICATION**
ÉLISABETH FROMONT
JEAN-MAURICE DUVAL

**DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION**
STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF
PAUL GUERMONPREZ

RÉDACTION
STÉPHANE LEFEBVRE
JEAN-GUY MURIEL
MATTHIEU CARLUCCIO
JULIEN CARRARA

PHOTOGRAPHIES
STUDIO MARTINO

**MAQUETTE,
MISE EN PAGE**
STUDIO GRAPHIQUE,
MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION
AGIR GRAPHIC

TIRAGE
55 800 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal:
à parution
N° ISSN: 1257-5194



La foule réunie au salon Marceau de l'hôtel de Ville
le 25 octobre dernier pour assister à la conférence
sur l'Intelligence artificielle de Luc Julia et Alexandre Gefen.

10

**L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE
À L'APOSTROPHE**

24





SOMMAIRE

**CHARTRES
INTERNATIONAL**
PLEINS FEUX
SUR LES JUMELAGES



26

**LA VILLE
VOUS PROPOSE**
FLÂNERIE AU CIMETIÈRE



70

**MUSÉE
DES BEAUX-ARTS**
UNE EXPOSITION
POUR TOUS LES ÂGES



La métamorphose nécessaire de la médiathèque

Le dernier Conseil municipal a vécu une vive controverse entre la majorité d'un côté, les Verts et l'extrême gauche de l'autre. Objet : les orientations nouvelles de la médiathèque L'Apostrophe.



La conférence sur l'IA le 25 octobre dans le salon Marceau de l'hôtel de Ville a rencontré un franc succès.

discours étaient là mais pas l'argent. Et c'est à l'unanimité que le nouveau Conseil communautaire, gauche et droite ensemble, a renvoyé l'idée aux oubliettes. Nous avions nous-mêmes d'autres priorités pour Chartres, même si notre premier chantier achevé a été en 2003, celui d'un équipement culturel, lorsque nous avons installé le conservatoire dans le magnifique cloître des Cordeliers, entièrement rénové.

« Nous avons installé une médiathèque de 5 000 m² pour remplacer, et bien au-delà, une bibliothèque vieillissante de 700 m² »

Qu'est ce qui a permis la création de la médiathèque l'Apostrophe ?

Un concours de circonstances. Fin 2001, j'ai visité ce qui était alors l'Hôtel des Postes à l'invitation de son directeur. Celui-ci voulait faire évoluer la Poste chartreuse. Il recherchait un bâtiment dans lequel il pourrait installer ses guichets dans l'hypercentre, un autre emplacement destiné au centre de tri, etc. Il se trouve que dès mon arrivée aux affaires

Votre Ville : Comment vivez-vous cette nouvelle querelle ?

Jean-Pierre Gorges : C'est toujours la même histoire, ces progressistes revendiqués refusent l'évolution. Ils se disent même révolutionnaires mais rejettent l'irruption de nouvelles technologies. En fait et au sens propre du mot, ce sont des « *réactionnaires* », qui rêvent d'un retour en arrière. Or les crises, quelles qu'elles soient, ne font que précipiter presque chimiquement les évolutions en cours. Au XIX^e siècle, ces gens-là auraient été contre le chemin de fer. Quelques villes l'ont fait : regardez où elles en sont aujourd'hui. Mes adversaires de 2001, dont mes opposants d'aujourd'hui sont les héritiers,

avaient déjà accepté que le TGV ne passe pas par Chartres... Quand mon équipe a pris les rênes de la Ville en 2001, nous avons hérité d'équipements culturels dépassés, dont certains même menaçaient ruine, du conservatoire au théâtre, en passant par un cinéma fermé et une bibliothèque, adjacente alors à l'hôtel Montescot, dont les personnels plaisaient en disant que c'étaient les étagères de livres qui tenaient les planchers. Il existait bien un projet de médiathèque, ou plutôt sept projets. La Communauté d'agglomération d'alors avait prévu d'implanter une médiathèque dans chacune des communes qui la composaient. Les beaux



j'avais pris connaissance d'une évaluation par l'État (le Service des Domaines) de la valeur de nombre de bâtiments publics dans Chartres. Je lui dis alors : « *si je vous trouve les emplacements que vous recherchez, vous seriez prêt à lâcher ce bâtiment ?* » Il me répond : « *À quel prix ?* » Je lui propose 23 millions de francs, c'était l'évaluation des Domaines, il me tend la main : « Cochon qui s'en dédit ! » C'est ainsi que nous avons installé une médiathèque de 5 000 m² pour remplacer, et bien au-delà, une bibliothèque vieillissante de 700 m².

Vos opposants ont applaudi ?

Pas du tout. Sans doute parce que l'idée n'était pas la leur. L'un d'eux a même soutenu en Conseil municipal que les murs de l'Hôtel des Postes ne pourraient

pas supporter le poids des livres à l'intérieur. Pourtant, M. Chémétov, le célèbre architecte qui avait gagné le concours que nous avons lancé, était réputé pour les bâtiments culturels qu'il avait réalisés un peu partout. Alors mes opposants ont changé leur fusil d'épaule, ils ont comme toujours cherché à faire peur aux Chartains en m'accusant de vouloir fermer la bibliothèque de la Madeleine. Observez qu'elle est toujours là. Et nous avons ouvert L'Apostrophe au printemps 2007. Un mois plus tard, à l'occasion des élections législatives de juin 2007, ils ont intenté un recours devant le Conseil constitutionnel à l'occasion de ma réélection en prétendant que j'avais utilisé cette inauguration pour ma campagne électorale. Le Conseil constitutionnel ne les a pas sui-

vis, après avoir vérifié que cette inauguration clôturait effectivement la fin des travaux. Ensuite ils ont refusé que l'association des Amis de la bibliothèque, évidemment contrôlée par leurs amis, devienne l'association des Amis de la médiathèque. Heureusement, des Chartains convaincus de la qualité du nouvel équipement ont créé cette association. Mais mes opposants ont maintenu la précédente qui n'avait plus d'objet. Un vrai parcours du combattant.

**« Cette réalisation
magnifique
a connu tout
de suite un succès
immense »**

Le succès de L'Apostrophe a tout de même fini par faire taire les critiques ?

Nous avons investi 22 millions d'euros dans cette réalisation magnifique, qui a connu tout de suite un succès immense. Très vite d'ailleurs ses usagers sont venus non seulement de Chartres mais aussi des 6 autres communes de l'Agglomération d'alors et même de bien au-delà. Au point que les non-chartreins devinrent majoritaires parmi les utilisateurs, un triomphe de la culture pour tous, tellement le coût de l'abonnement était dérisoire. Cette médiathèque méritait déjà son nom : on y trouvait beaucoup de livres bien sûr, mais aussi des CD, des DVD et des CD-Rom, moins accessibles au grand public. Avec les ordinateurs qui permettaient l'accès libre à Internet. Ses façades restaurées, de superbes fresques Art Déco réapparurent et le bâtiment fit très tôt partie du parcours de Chartres en lumières. Son succès a été tel que les touristes asiatiques qui débarquaient des cars sur les boulevards le photographiaient en le prenant pour la cathédrale.

« La pandémie a changé les habitudes des gens confinés. Ils se sont trouvé de nouveaux outils... La fréquentation de la médiathèque, accessible par les outils informatiques, en a subi les conséquences. »



Le magnifique fronton Art Déco.

Pourquoi avez-vous décidé d'engager L'Apostrophe dans une nouvelle étape ?

Pour deux raisons majeures. La première, c'est que depuis 2007 de nouvelles technologies sont apparues. Les chaînes TV numériques, les chaînes TV sur Internet comme Youtube, les réseaux sociaux. Il se vend aujourd'hui davantage de presse numérique que de presse papier, de même ou presque pour les livres sur tablettes. Votre smartphone d'aujourd'hui n'a plus rien à voir

avec votre téléphone portable de 2007. Aujourd'hui on peut visiter un musée en vidéo, même en animations 3D qui ressuscitent des œuvres disparues. Un musée et aussi ses réserves, trop souvent méconnues du public. Et deuxièmement, comme toujours une crise est venue accélérer le processus. La pandémie a changé les habitudes des gens confinés. Ils se sont trouvé de nouveaux outils, l'e-économie aidant. Les gens ont aussi perdu l'habitude de sortir et d'aller au spectacle. La fréquentation de



Une des mosaïques Art Déco qui ornent la façade de l'Apostrophe.

la médiathèque, accessible par les outils informatiques, en a subi les conséquences. L'affluence a nettement baissé. C'est vrai pour L'Apostrophe comme c'est vrai pour d'autres équipements culturels publics ou commerciaux, même si l'on constate une reprise très progressive. Il aura fallu deux ans. Et il faut le dire, et le répéter, nous ne reviendrons pas au monde d'avant. Il nous faut adapter l'équipement aux nouvelles réalités.

« Une médiathèque doit en permanence accueillir les nouveaux médias. Et y initier le plus grand nombre. »

Et aux nouvelles technologies ?

C'est vrai. L'apparition grand public de l'intelligence artificielle (IA) a créé un choc. Deux attitu-

des possibles : la première, celle de mes opposants, c'est de se cabrer, de refuser l'évolution. De faire peur aux gens. L'IA serait une menace. On a dit ça de l'informatique. Regardez où nous en sommes et combien cette nouvelle industrie a créé d'emplois en facilitant la vie des gens, à un coût raisonnable. Deuxième attitude, la nôtre évidemment : accepter le nouvel outil et surtout se l'approprier. Et mon rôle de maire, qui consacre une grande partie des finances de la Ville à la Culture, son fonctionnement et ses équipements, c'est de permettre au plus grand nombre de s'approprier les nouveaux outils de l'intelligence artificielle. Je préfère d'ailleurs l'appeler l'intelligence augmentée. Les nouvelles générations, mais pas qu'elles, doivent s'initier à ce qui fait déjà partie de leur vie. Si vous savez vous en servir, vous risquez moins d'en devenir esclave. Et l'IA est déjà dans nos vies. Nos smartphones l'utilisent largement. Je croirai nos opposants

quand ils renonceront à les utiliser. C'étaient déjà les mêmes qui, au Conseil municipal, protestaient contre les antennes relais... seulement près de chez eux. Mais je n'en n'ai jamais vu renoncer à leurs portables. L'IA, c'est le chemin de fer du XXI^e siècle. Et les Chartrains méritent mieux que de rester comme des vaches à regarder passer les trains... L'Éducation nationale, que l'on décrit trop souvent comme une lourde machine, l'a parfaitement compris et veut s'associer à nos initiatives, et même faire de notre école Henri-IV une école pilote en la matière. Nous allons expérimenter une nouvelle organisation, de nouveaux outils. À L'Apostrophe comme ailleurs. Au fond, c'est simple : une médiathèque doit en permanence accueillir les nouveaux médias. Et y initier le plus grand nombre. Et si cette expérience devait bafouiller, nous saurions en tenir compte. L'homme apprend toujours de ses erreurs. C'est même le vrai sens du mot progrès.

L'Apostrophe entre dans l'ère méd'IAthèque

Avec l'arrivée du multimédia, les bibliothèques ont évolué en médiathèques. Aujourd'hui, pour accompagner les avancées que le numérique apporte à nos sociétés, Chartres initie une nouvelle avancée avec son Apostrophe.



Le public peut accéder librement aux logiciels d'IA mis à disposition sur les PC de l'espace numérique (4^e étage) de la Méd'IAthèque

15 ans après l'ouverture de l'Apostrophe, grande médiathèque de Chartres, la Ville en repense l'offre de contenus et de services. On passe d'un âge à un autre. De la même façon que les bibliothèques, qui hébergeaient initialement des journaux, magazines et livres sont passées à l'âge des

médiathèques en intégrant des supports multimédias (musique, films de fiction et documentaires, voire ludothèques et jeux vidéo), Chartres opère une modernisation de son Apostrophe en y associant de nouveaux outils de découverte, d'enrichissement personnel, d'apprentissage, et de loisirs, liée aux outils du numérique, incontournables.

Un « centre culturel » vivant à part entière

Les médiathèques de Chartres offrent une gamme de services enrichissants. Leur cœur est la mise à disposition de supports de connaissances : collections de livres imprimés ou livres audio, titres de presse imprimés ou numériques, films, reportages

et musiques, et jeux vidéo. Mais plus qu'un simple équipement de mise à disposition de produits culturels, la médiathèque l'Apostrophe est aussi un « centre culturel » vivant à part entière. Ses grands volumes comptent en effet des espaces d'exposition, un auditorium qui accueille conférences, spectacles et projections de films et reportages. Quant à la vie culturelle de l'équipement elle se compose au gré de nombreux partenariats. Les associations locales en sont des partenaires clés, contribuant à sa programmation annuelle au rythme d'ateliers, expositions, et conférences.

Les établissements scolaires constituent un autre public privilégié, l'Apostrophe constituant un important centre de découverte de la culture et du patrimoine à travers les nombreux accueils de classe, de même qu'un lieu de travail particulièrement apprécié des écoliers, pour son calme, les accès informatiques qu'elle fournit, et son fonds documentaire.

« Nous accompagnons la marche du temps »

Tout ceci est acquis et fonctionne.

Mais à une époque où le numérique est plus que jamais incontournable et où de nouveaux outils permettent à chacun d'atteindre ses objectifs plus facilement, plus efficacement, il était indispensable que l'Apostrophe modernise aussi sa vocation de mise à la disposition de ressources et outils culturels. En refaçonnant la médiathèque en une « Méd'IAthèque », la Ville la fait évoluer en un espace moderne, tourné vers l'avenir, qui accompagnera ses usagers à la rencontre de ce nouveau patrimoine et vers son approvisionnement.



Des fiches explicatives permettent de s'appropriier plus facilement les logiciels IA

Des programmations spécifiques Méd'IAthèque

Mettre à disposition des ressources c'est bien, accompagner les publics vers leur découverte, c'est mieux. C'est dans cet esprit que l'Apostrophe a établi des créneaux spécifiques pour la découverte des ressources actuelles du numérique, animations accompagnées par la disponibilité d'un encadrement par des personnels de la médiathèque et intervenants extérieurs spécialisés. Deux programmations sont d'ores et déjà disponibles :

– **Les dimanches de l'innovation.** Ces programmes consacrent une ouverture de l'Apostrophe le troisième dimanche du mois, spécifiquement dédiée à l'exploration du numérique et de l'innovation. Ils proposeront, tout au long de l'année, des conférences, des ateliers découverte, des workshops, des rencontres animés par des intervenants extérieurs. Prochaine date : le dimanche 19 novembre, de 14 h à 18 h, avec des rencontres et ateliers participatifs dédiés aux métiers de la cybersécurité.

– **Les points du numérique.** Un samedi sur deux, à 11 h, un intervenant de l'Apostrophe fera découvrir une thématique spécifique du numérique, durant une demi-heure, à travers des ateliers. Une façon de découvrir ou de s'aguerrir à des sujets aussi divers qu'un réseau social, l'usage de la data, ou un logiciel. Les points de novembre : découverte de LinkedIn (4 novembre), comment « prompter » [formaliser une demande à une IA] (18 novembre) et comment générer une création graphique avec une IA (2 décembre)



Le salon de jeux vidéo du pôle numérique est en accès libre tous les samedis après-midi

ment.

L'Apostrophe devient ainsi un « hub numérique » de premier plan, offrant un accès facile aux dernières technologies et aux ressources en ligne. Pour ses usagers cela signifie la possibilité d'explorer des domaines tels que l'intelligence artificielle, la programmation, des logiciels professionnels, dans un environnement toujours convivial et accessible. En cela, la Ville répond à une demande constatée : celle d'un accès à une information en ligne à des ressources numériques qui sont, en général, souvent assujetties de droits d'entrée.

Comme l'explique Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres : « L'Apostrophe continue d'assurer ses missions d'accès aux médias classiques de la culture, à travers le livre, la presse, la musique, le cinéma. En revanche, nous n'aurions pas joué notre

rôle si nous n'avions pas pris l'initiative d'y faire également entrer les nouveaux supports de culture et de découverte du monde, voire de découverte des outils les plus modernes du numérique, comme ceux qui sont élaborés autour d'un noyau d'intelligence artificielle. Notre intention est loin d'être irrationnelle, puisque de son côté l'Éducation nationale opère la même expérimentation en initiant la même introduction dans certaines écoles pilotes. Il se trouve d'ailleurs que notre groupe scolaire Henri IV est l'un d'entre eux. Nous accompagnons donc la marche du temps, et le besoin d'accès à ces ressources que les plus jeunes populations, celles qui réalisent en ce moment leur éducation et leur apprentissage, vont indispensablement développer au fur et à mesure. De la même façon que les bibliothèques ont de tout temps offert un accès gratuit aux livres, aux journaux, puis à la

musique, au cinéma et à certaines formes d'art, nous souhaitons que Chartres leur garantisse ce même accès gratuit à des ressources qui, pour nombre d'entre elles, sont payantes. En cela, nous contribuons aussi à ne pas entretenir une fracture sociale que la culture du numérique peut aggraver. »

Pour que personne ne soit laissé sur le bord de la route

Il s'agit là, dans un premier temps, d'une expérimentation. Elle doit permettre d'observer comment les publics chartains s'approprient cette nouvelle offre. Pour que personne ne soit laissé sur le bord de la route, la programmation « méd'IAthèque » se fait en collaboration avec différents acteurs, de la même façon que celle de l'Apostrophe s'écrivait à plusieurs mains. Ainsi l'Université chartraine du Temps libre est-elle appelée à

constituer un passeur de témoin important vers des publics seniors, de la même façon que les jeunes y seront guidés au fur et à mesure des programmations jeunes publics, notamment dans le cadre des secteurs jeunes des maisons pour tous. Par ailleurs, ce calendrier est l'occasion de mettre en scène et de rapprocher du grand public des intervenants particulièrement concernés : en l'occurrence des start-up du 101, cité de l'innovation de Chartres métropole. Ces entreprises, qui débutent leur activité et croissent au 101, ont la particularité d'être associées au projet de territoire de Chartres métropole, pour certaines dans le domaine de la valorisation du territoire et des services, pour les autres en cohérence avec l'écosystème économique de la beauté et de la parfumerie, particulièrement représenté à Chartres grâce à la présence du cluster national Cosmetic Valley. Cette expérimentation s'accompagne de modifications du fonctionnement de l'équipement : des créneaux dédiés, et notamment et l'aménagement de l'espace informatique qui accueille de nouveaux matériels, plus performants.

Découvrez le programme
sur mediatheque.chartres.fr



Les ressources spécifiques Méd'Iathèque à découvrir

L'expérimentation Méd'Iathèque s'accompagne de l'identification du pôle Numérique où les outils les plus actuels font une apparition renforcée.

– **Le pôle numérique** (4^e étage). Des logiciels d'IA sont mis à disposition sur les PC du pôle numérique, avec des PC adaptés à ces nouveaux logiciels. Vous y trouverez ainsi des accès permanents à ChatGPT 4.0 (version payante) et Midjourney (logiciel de création et d'émulation graphique) et, lors des Dimanches de l'innovation (selon la programmation), des accès aux logiciels Canva pro (publication assistée par ordinateur), HeyGen (logiciel de création vidéo augmentée par AI), Fusion 360 (logiciel de création assistée par ordinateur, de modélisation et de fabrication 3D, de design industriel, d'ingénierie électronique et d'ingénierie mécanique).

– **Playtime, le salon de jeux vidéo.** Au sein du Pôle numérique, ce salon ouvre ses fauteuils aux gamers tous les samedis après-midi de 14h30 à 17h30 de septembre à juin. Trois consoles (PS5, XBOX séries S et Nintendo Switch) y offrent une programmation mensuelle de différents jeux.

L'IA attire la foule au salon Marceau

Le mercredi 25 octobre dernier, le Salon Marceau a fait salle comble à l'occasion de la table ronde sur l'Intelligence artificielle organisée, en partenariat avec la Ville, par l'Université chartraine du temps libre qui avait convié deux grands spécialistes de la question, Luc Julia et Alexandre Gefen.



Richard Lizurey, adjoint en charge de la Sécurité, Alexandre Gefen et Luc Julia.

« **F**ace au progrès, il y a toujours plusieurs attitudes : il y a ceux qui le refusent, ceux qui s'en méfient et ceux qui sont plus ou moins enthousiastes, a

déclaré en préambule Richard Lizurey, adjoint en charge de la Sécurité et de la Tranquillité publique, qui s'exprimait au nom du maire, Jean-Pierre Gorges. L'intérêt des échanges de cet

après-midi est d'essayer d'y voir plus clair. Le maire de Chartres considère que l'Intelligence artificielle est une véritable opportunité pour améliorer le quotidien des Chartraines et des Chartrains

mais aussi pour l'ensemble de la société, et il souhaite mettre cet outil à la disposition d'un maximum d'habitants de Chartres et de l'agglomération et faire de Chartres une ville leader dans le domaine de l'utilisation de l'IA.»

Luc Julia, spécialiste mondialement reconnu de l'Intelligence artificielle (IA) et de l'innovation technologique et co-concepteur de l'assistant vocal Siri, et Alexandre Gefen, directeur de recherche au CNRS et auteur de *Vivre avec ChatGPT* (Éditions de l'Observatoire), ont ensuite échangé sur les opportunités et les dangers que fait naître l'intelligence artificielle.

Qu'est-ce que l'IA ?

Luc Julia : c'est une boîte à outils, des outils puissants, potentiellement dangereux, comme peut l'être un marteau, qui permettent de faire plein de choses qui ont l'air d'être intelligentes. Mais les IA ne sont pas créatives. On ne peut donc pas les comparer avec les humains.

Alexandre Gefen : il y a tout une gamme d'IA, dont les IA génératives, capables de générer un contenu à partir d'autres contenus. C'est le cas de ChatGPT, arrivé en novembre 2022, qui fait partie de ce que l'on appelle les AI contemporaines, capables par exemple de battre un grand maître aux échecs, qui suscitent l'intérêt du public.

L'impact de l'IA sur l'emploi

A.G. : il est très difficile à évaluer. Les nombreux rapports déjà faits sur le sujet font état autant d'impacts négatifs que positifs. Si un certain nombre de professionnels sont inquiets (traducteurs, artistes illustrateurs, journalistes...), je crois qu'il est encore trop tôt pour juger de l'impact économique de ces IA.

L.J. : quand on regarde l'Histoire, on voit bien que les tâches éliminées sont en général remplacées par des tâches nouvelles. Il faut donc anticiper ce qui va arriver en se formant à ces nouveaux métiers, ce qui permettra de lisser l'impact négatif de ces nouvelles technologies. C'est de toute façon un problème compliqué.

L'impact environnemental de l'IA

L.J. : Les IA peuvent nous permettre d'optimiser certains systèmes pour les rendre plus économes en énergie, mais elles-mêmes ne le sont pas. Les data centers, qui utilisent plus d'électricité pour se refroidir que pour stocker ou faire les calculs, sont à cet égard des aberrations écologiques. Le problème, c'est que les IA comme ChatGPT sont trop faciles à utiliser. Et donc tout le monde les utilise, et pas toujours à bon escient. Il faut se mettre à réfléchir pour savoir si l'on a vraiment besoin de toutes ces IA, qui ne servent parfois qu'à s'amuser.

A.G. : une partie des développeurs d'IA soulignent qu'elles permettront d'optimiser les réseaux d'électricité, de fabriquer des éoliennes ou des panneaux solaires plus efficaces, etc. Au final, je pense que les progrès scientifiques permis grâce à l'IA, et ils sont déjà très nombreux, seront plus bénéfiques que néfastes pour l'environnement.

Un outil à manier avec prudence

A.G. : les IA ne savent pas ce qui est vrai ou ce qui est faux. Elles doivent donc être utilisées avec prudence. Nous devons donc être de plus en plus vigilants, et compter sur les journalistes, les enseignants, le monde scientifique, pour solidifier nos don-

nées, au risque de voir grandir la défiance à l'égard de ces outils, capables de générer du faux autant que du vrai.

L.J. : il est important de continuer à douter. Le problème de ces modèles d'IA c'est qu'ils s'appuient sur des données statistiques forcément biaisées. Ils ne raisonnent pas et donc ne doutent pas.

L'IA et la fracture numérique

A.G. : ChatGPT permet aujourd'hui à un certain nombre de personnes qui n'ont pas de capacités rédactionnelles ou d'argumentation, qui ne maîtrisent pas l'anglais ou n'ont pas de connaissances juridiques, d'accéder à de nouvelles capacités. L'un des premiers usages de ChatGPT aux États-Unis concerne la rédaction de plaintes pour aller en justice. Le danger, c'est qu'à force de se servir de ce genre d'outils, on peut faire naître une certaine paresse intellectuelle, notamment chez les étudiants. Et la fracture cognitive peut devenir un vrai problème.

L.J. : le pourcentage de victimes de l'illectronisme ne va pas évoluer. En revanche, on observe, grâce à l'IA, un nivellement par le haut, dans l'entreprise notamment. Ce qui est nouveau. Ceux qui n'étaient pas spécialement performants dans certaines tâches le deviennent davantage et ceux qui l'étaient déjà le sont encore plus. Le risque, c'est de tout déléguer et de devenir complètement idiot. Mon souhait c'est qu'on utilise le temps libéré par l'utilisation de ces outils pour faire autre chose, lire des livres, s'éduquer, au lieu de manger des chips sur le canapé en regardant la télé.

« Nous allons créer pour la cathédrale l'écrin qui lui est dû »

Tandis que le maire, Jean-Pierre Gorges, présentait en Conseil municipal le programme de réaménagement du cloître Notre-Dame,¹ les travaux de réaménagement de surface du pourtour de la cathédrale débutaient.

Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux, en rappelle les intentions.



Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux, en visite sur le chantier, rue Saint-Yves.

précédemment, depuis la rue du Soleil d'Or jusqu'à la place des Halles, en passant notamment par les places d'Estienne d'Orves, Billard, les rues des Changes et des Grenets. Sur l'ensemble des espaces qui entourent la cathédrale, depuis la porte de l'Officialité jusqu'à la rue des Acacias (voir plan), nous allons faire disparaître le bitume et commencer à créer pour notre cathédrale l'écrin qui lui est dû. Comme pour les places que j'ai évoquées, un dallage de pierre va donc remplacer le bitume, et la distinction chaussée / trottoir s'effacer aussi, pour affirmer la vocation piétonne et patrimoniale de ce périmètre. En parallèle, nous allons dégager les façades des bâtiments des réseaux qui les encombrant.

lui donner une propriété antidérapante. Enfin, la suppression de dénivelé entre les trottoirs et la chaussée facilitera l'appropriation par les piétons de l'ensemble de l'espace, et offrira aux commerçants plus de place pour leurs terrasses et leurs étals, et constituera, lors des processions et événements, un espace événementiel plus grand et plus facile à parcourir. Plus que jamais, l'intention est de redonner aux piétons l'espace tout entier où chaque usager peut ainsi profiter sereinement de la beauté de notre patrimoine.

Comment s'organisent les travaux ?

Le réaménagement du pourtour de la cathédrale a commencé en janvier par la rénovation des réseaux souterrains secs et humides. L'intégration des réseaux électriques et de télécommunication dans le sol a aussi permis de soulager le périmètre de cette contrainte visuelle. Nous entamerons bientôt la pose de ce nouveau revêtement du sol, que nous conduirons par petits périmètres successifs pour éviter d'avoir une grande emprise de chantier qui constituerait une trop grande gêne pour tous, riverains, commerçants, visiteurs, etc.

Votre Ville : En quoi consiste le programme de réaménagement du pourtour de la cathédrale ?

Karine Dorange : Cette phase de travaux constitue la phase 1 du programme complet de réaménagement de l'espace que nous définissons comme celui de l'ancien cloître de la cathédrale. Elle consiste à prolonger les principes de réaménagement de l'espace public qui ont été conduits

Un détail sur ce nouveau revêtement du sol ?

En accord avec l'architecte des Bâtiments de France, qui veille à ce que la valeur patrimoine de la cathédrale ne soit pas altérée par des choix d'aménagement discutables, nous avons adopté un revêtement de grès de teinte claire, appliqué en dalles de longueurs variables, pour éviter un effet « carrelage ». La pierre aura reçu une finition flammée pour

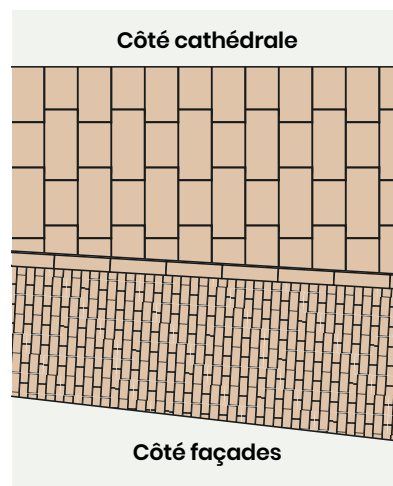
¹ Voir aussi notre précédent magazine, Chartres, Votre Ville, octobre 2023

Selon le principe d'une double progression du chantier depuis l'est de la cathédrale, ces aménagements se termineront par le parvis du portail occidental, ou plus précisément de la parcelle au sud-ouest du portail royal, où nos archéologues doivent mener des fouilles particulières. Ce chantier durera jusqu'en juin 2025, avec une pause durant les saisons touristiques. Je précise que, comme nous savons le faire, tous les accès riverains seront maintenus durant toutes les phases de chantiers.

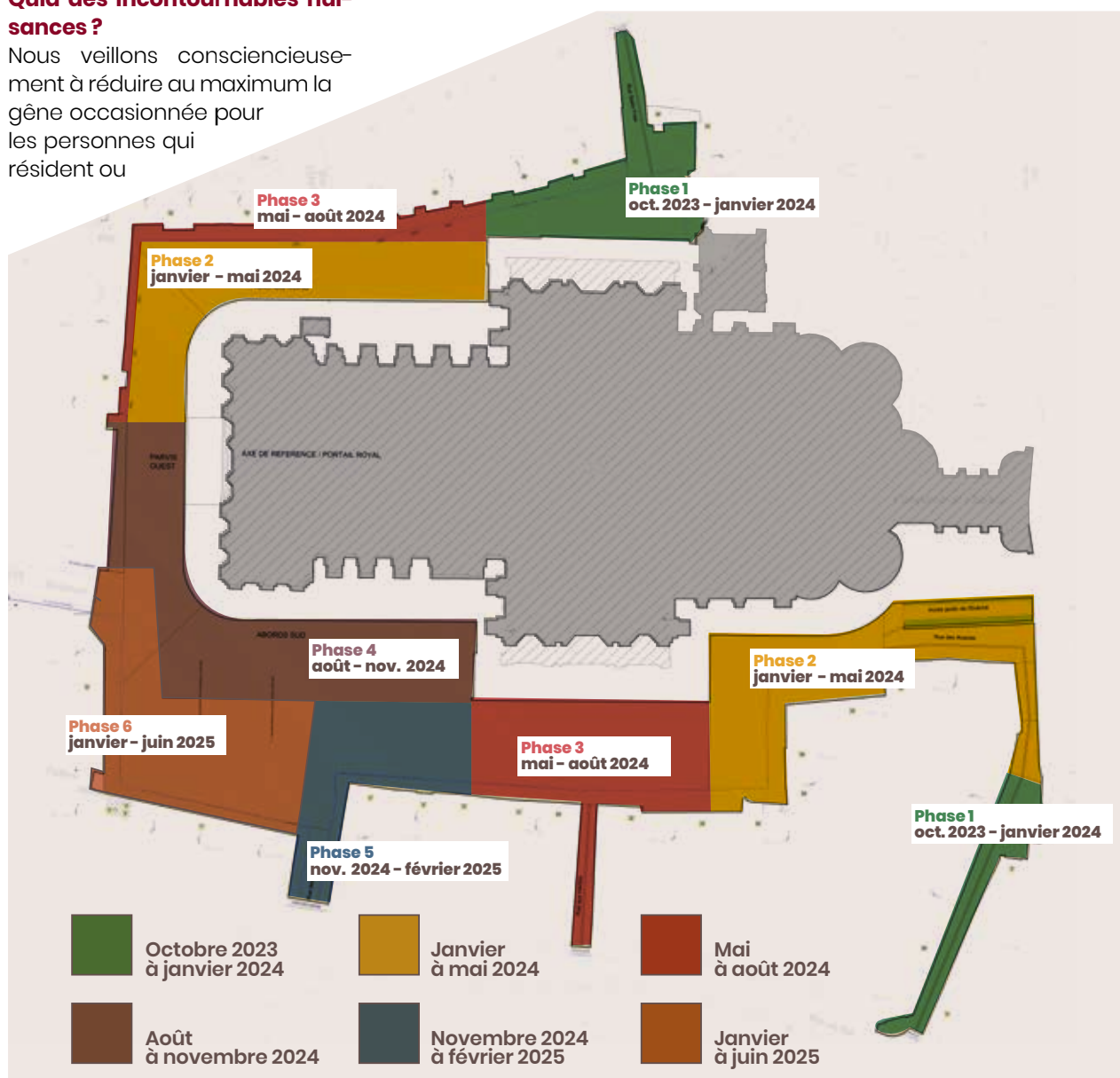
Quid des incontournables nuisances ?

Nous veillons consciencieusement à réduire au maximum la gêne occasionnée pour les personnes qui résident ou

fréquentent ce secteur de la ville. Tout au long des travaux, et quels que soient les périmètres d'interventions, les accès piétons seront maintenus. Nous avons une excellente maîtrise de ce genre de chantier. Les circulations automobiles seront restreintes par périodes et périmètres, selon les impératifs, mais nous savons aussi apporter les solutions qui seront nécessaires. Nous communiquerons d'ailleurs autant que nécessaire avec les riverains.



La répartition des dalles en fonction de leur emplacement.



Des OAP

pour préserver la ville

Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme, fait le point sur les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation), conçues pour favoriser une urbanisation cohérente dans des secteurs définis, en complément du plan local d'urbanisme.

Qu'est-ce qu'une OAP ?

Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU), la Ville peut avoir recours à des OAP (orientation d'aménagement et de programmation), une pièce complémentaire du règlement qui permet d'apporter des précisions au PLU dans certains secteurs : l'OAP exprime de manière qualitative les ambitions et la stratégie de la ville en termes d'aménagement quelle qu'en soit l'échelle. Pour être efficace, l'OAP doit respecter un certain nombre d'exigences :

- répondre aux objectifs du projet d'aménagement et de développement durable du PLU ;
- affirmer des choix tout en étant adaptée aux besoins des habitants et aux caractéristiques du territoire ;
- être compréhensible pour être appropriée par tous ;
- être applicable pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

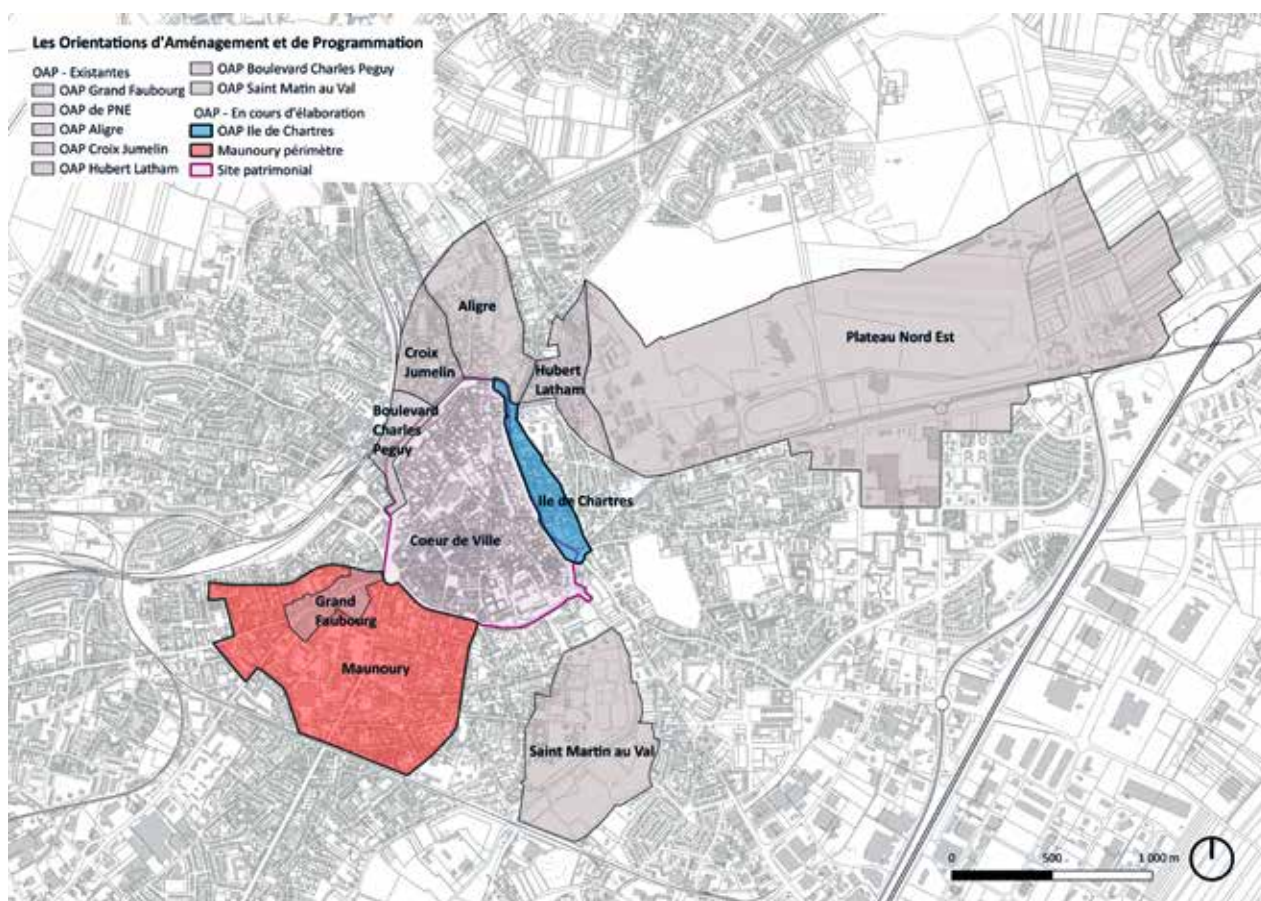
« Définie en concertation avec des architectes urbanistes et les élus, l'OAP sert donc de cadre au projet urbain souhaité par la Ville et a pour objectif de favoriser une urbanisation cohérente et soucieuse du cadre de vie en évitant de dénaturer un secteur de la ville, explique Karine Dorange. En cohérence avec les règles inscrites au PLU, l'OAP



Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme.

schématise des intentions et propose des orientations concernant les mutations à venir, afin d'intégrer parfaitement les

nouvelles constructions avec celles existantes, en respectant l'identité et l'histoire du secteur concerné. Son but est d'enrichir



Les OAP en cours (en bleu et rouge) et à venir.

le PLU, parce que la ville évolue constamment. Cet outil stratégique très utile définit en particulier les conditions d'aménagement qui garantissent la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, cela pour éviter notamment une bétonisation non maîtrisée et apporter une réponse appropriée en fonction du secteur : c'est du sur-mesure ! »

Les OAP en préparation

« Nous avons la volonté d'actualiser ou de renforcer les OAP existantes et d'en développer de nouvelles sur différents secteurs de la ville, pour tisser à terme un maillage d'OAP à 360° autour du périmètre historique de la ville, explique Karine Dorange. Parce

qu'aujourd'hui, le dynamisme urbain n'est pas en périphérie, il est dans les zones de faubourgs. »

Deux OAP sont actuellement à l'étude ou en cours d'instruction à Chartres. « D'autres sont en cours de réflexion de façon à ce que chaque projet se fasse en tenant compte de l'avenir mais sans ignorer le passé. »

• OAP Île de Chartres (en cours d'enquête publique)

Présentée lors d'une réunion publique sur le Plan local d'urbanisme en avril dernier, l'OAP Île de Chartres « vise à maîtriser l'urbanisation dans ce faubourg en pleine mutation, explique Karine Dorange. Un secteur qui court le long des boulevards du Maréchal-Foch et Clémenceau entre l'Eure et le Petit Bouillon, depuis la rue des Grandes-Filles-Dieu jusqu'à la porte Guil-

laume, et englobe l'ancienne caserne des pompiers, dont nous sommes propriétaires. Nous avons opté pour une OAP où, dans ce secteur d'un peu plus de 10 ha, composé de logements et de quelques commerces, nous avons décidé de ne pas repartir sur un front bâti fermé en bord de rue. Nous souhaitons y installer des respirations, des traversées et des aménagements paysagers, en particulier le long de l'Eure. Il est aussi très important dans ce secteur de préserver les magnifiques vues sur la ville haute. »

• OAP Grand-Faubourg (englobée dans la future OAP élargie au secteur Maunoury)

« L'OAP Grand-Faubourg va prendre une autre dimension en englobant un large périmètre, de la rue Gabriel-Péri jusqu'à la rue Chanzy. Elle donnera des orienta-

tions fortes en termes de liaisons douces, de typologies de bâtiments et d'espaces verts à conserver dans ce vaste périmètre, stratégique de par sa proximité immédiate avec le centre historique, sa position le long de grands axes de transports et la qualité de son patrimoine architectural, qui contribue fortement à son attractivité résidentielle. »

Sursis à statuer sur le secteur Maunoury

« Pour garantir la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces de cette zone résidentielle particulièrement attractive, nous souhaitons mettre en place une mesure de sauvegarde en instaurant sur le secteur Maunoury un périmètre à l'intérieur duquel s'applique le sursis à sta-

Végétalisation et dé-bétonisation

L'article 13 du PLU impose des obligations aux constructeurs en matière de réalisation d'espaces libres, d'aires de jeux et de loisirs, et de plantations, notamment concernant le rapport entre surfaces perméables et surfaces imperméabilisées.

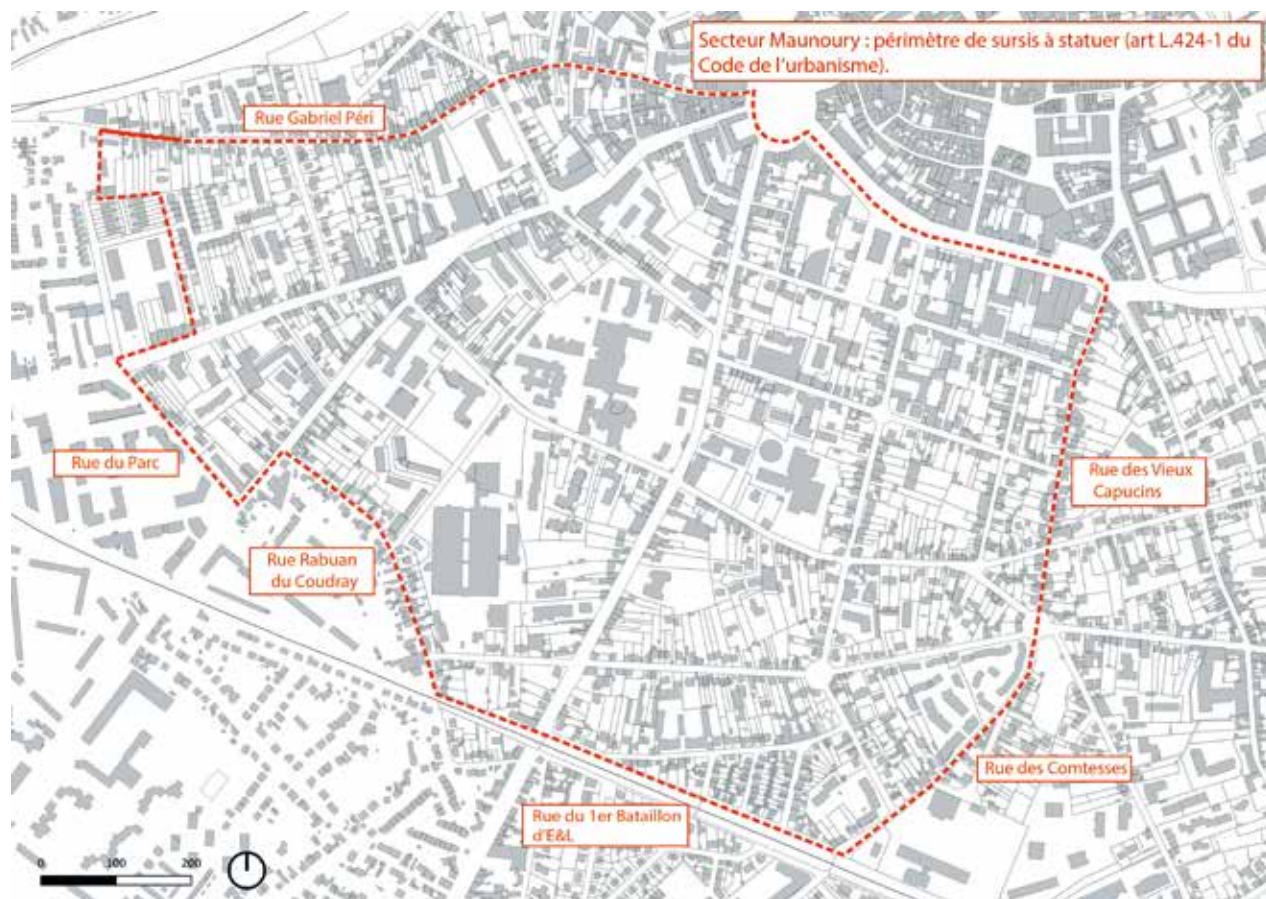
Dans la majorité des zones du PLU, il est dit qu'au moins 30 % de la superficie du terrain doit être traité en espaces verts avec obligation de planter un arbre de haute tige en pleine terre par 100 m².

« Aujourd'hui, à Chartres, aucun projet immobilier ne peut sortir de terre sans proposer une surface d'espaces verts en pleine terre, propices à la désimperméabilisation et à la plantation d'arbres », se félicite Karine Dorange.

Les dalles générées par la création d'aires de stationnement en souterrain doivent, quant à elles, être aménagées en espace vert sur au moins 60 % de leur surface, avec des hauteurs de terre végétale variant entre 20 cm (pour du gazon, des graminées ou des plantes grasses) et 80 cm (pour des petits arbustes).

tuer*, dit Karine Dorange. Le but n'est pas de bloquer tous les projets, mais de définir toutes les constructions à venir sur une zone définie par le biais d'une ou plusieurs OAP sectorielles. »

*Grâce au sursis à statuer, l'autorité compétente peut refuser d'examiner temporairement (deux ans maximum) une demande d'autorisation d'urbanisme qui lui est soumise dans l'attente, par exemple, de l'entrée en vigueur d'un nouveau PLU ou de la réalisation d'une OAP.



Le périmètre Maunoury.



Pastières :
parfait exemple
de projet urbanistique
vertueux

Vue aérienne de la zone du projet Pastières
vers 2005, autrefois friche militaire occupée
par des hangars.



Le luxuriant éco-parc des Pastières aujourd'hui, un lieu de tranquillité et de confort dans un quartier qui ne possédait pas d'espace vert public avant 2010. Le tout encadré par des immeubles d'habitation très qualitatifs, avec de la mixité sociale.

La Saint-André retrouve son âme

Le dimanche 26 novembre marquera le début d'une nouvelle ère pour la foire de la Saint-André, qui, après trois ans d'absence, va se réinventer en misant sur la production locale.

« **L**e maire, Jean-Pierre Gorges, a souhaité renouer avec la tradition de la Saint-André de jadis, explique Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce. À l'origine, la foire attirait des éleveurs et des agriculteurs qui venaient y vendre des bêtes mais aussi acheter, avec l'argent de la récolte, tout ce dont ils avaient besoin pour passer l'hiver. On était sur ce qu'on appelle aujourd'hui du circuit court. Au fil des ans, avec l'afflux de commerçants descendus de région parisienne pour vendre des produits de mauvaise qualité fabriqués en Asie, la Saint-André avait perdu peu à peu son ADN. »

Une centaine de commerçants et artisans euréliens

« Elle avait perdu son âme, surenchérit Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée en charge des Relations avec les commerçants et les artisans. Les deux ans d'interruption dus au Covid nous ont permis de réfléchir à la façon dont on pouvait régénérer cette foire historique, attendue chaque année avec impatience par tous les Chartrains mais devenue de moins en moins attractive. »

« Nous voulions renouer avec le principe d'une foire locale ne proposant que des produits locaux et qualitatifs, poursuit



Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce, et Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée en charge des Relations avec les commerçants et les artisans.

Guillaume Bonnet. Une centaine de commerçants et d'artisans euréliens seront présents sur la place des Épars et les boulevards Charles et Maurice-Viollette pour lancer cette nouvelle formule. Une vingtaine de stands tournera autour de la gastronomie, une autre vingtaine autour de la bijouterie, de la maroquinerie, du textile et de la beauté. Une dizaine sera consacrée à la maison et à la déco. Vous y trouverez également des artisans d'art, des brasseurs et des échoppes de restauration. Le tout « made in Eure-et-Loir ».

« Un certain nombre de commerçants chartrains participeront à la Saint-André, ajoute Martine Mokhtar. Ce sera pour eux l'occasion de mieux se faire connaître en découvrant la vente en extérieur façon marché ».

► Dimanche 26 novembre de 9 h à 18 h

Place des Épars et le long des boulevards Maurice-Viollette et Charles (à partir de la rue Mathurin-Régnier)



151. - CHARTRES - Butte des Charbonniers pendant la foire

Collection AD

La foire de la Saint-André dans les années 1900 sur la butte des Charbonniers.

La Saint-André au fil des siècles

La foire de la Saint-André est la plus ancienne de Chartres. Ses origines remontent au Moyen Âge. Aux environs de 1140 plus précisément, quand l'économie locale se développe, favorisée par une paix durable, la renommée de l'École de Chartres et le rayonnement du pèlerinage. Organisée au bénéfice des lépreux du Grand Beaulieu, la foire se tenait à l'origine autour de l'église Saint-André, baptisée en l'honneur de l'apôtre du même nom, frère de saint Pierre et premier des douze à avoir rencontré Jésus.

Lors de la peste de 1438, les animaux ayant déterré des cadavres frais en fouillant la terre des cime-

tières voisins, les échevins de la ville décidèrent de déplacer la foire vers les Filles-Dieu, une extension extra-muros qui permit de regrouper les différents « marchés » sur les rives de l'Eure.

Foire agricole

En 1853, la Saint-André quitta les bords de l'Eure pour s'étendre sur les promenades du tour de ville, de la place Pasteur à la place Drouaise (boulevard Chasles, boulevard de la Résistance, place Châtelet, butte des Charbonniers) en passant par la place des Épars.

Au fil des siècles, cette foire à vocation agricole se développe

autour d'un vaste marché aux bestiaux. À la fin du XIX^e siècle, elle rassemble jusqu'à 2 000 chevaux, 30 000 moutons et un millier de bovins. Au début du XX^e, la Saint-André s'assortit d'une fête foraine avec manèges et attractions.

La mécanisation de l'agriculture et le déclin de l'élevage dans la région feront peu à peu disparaître les animaux de la ville à partir de 1970. Ce n'est qu'en 1979 qu'il fut décidé, pour des raisons de commodité, de célébrer la Saint-André, non plus le jour-dit mais le dimanche le plus proche du 30 novembre.

Vivent les jumelages !

Alors que Chartres célèbre le 20^e anniversaire de son jumelage avec Evora, au Portugal, *Votre Ville* évoque l'histoire et les échanges des jumelages chartains en compagnie de Patrick Géroutet, conseiller municipal, délégué aux Relations internationales et à la Promotion de la ville.



Le maire, Jean-Pierre Gorges, au côté de Patrick Géroutet, conseiller municipal, délégué aux Relations internationales et à la Promotion de la Ville, et des présidentes et présidents des sept commissions (une par ville jumelle) de l'Association des Amis des jumelages de Chartres.

Votre Ville : Pouvez-vous nous retracer l'histoire des jumelages chartains ?

Patrick Géroutet : Dans les années 1950, on comptait sur les jumelages pour œuvrer à la réconciliation et à la construction d'une Europe unie. Ravenne, en Italie, en 1957, Chichester, en Angleterre, et Spire, en Allemagne, en 1959, sont les trois jumelages

historiques de Chartres. C'était un acte fort à l'époque de lier des pactes de jumelages avec des villes allemandes, un peu plus de dix ans après la Seconde Guerre mondiale. Beaucoup plus tard, dans les années 1990, la deuxième vague de jumelages a vu la Ville sceller des amitiés avec des pays lointains : Sakurai, au Japon, et Bethléem, en Pales-

tine. Depuis 2001 et l'arrivée de la nouvelle municipalité, on a remis l'accent sur l'Europe en accueillant Evora, au Portugal, et Léon, en Espagne, dans le cercle des villes jumelées avec Chartres.

Quelle est la vocation des jumelages ?

Ils répondent à un besoin d'ouverture sur le monde et



Les huit villes jumelles sur la carte

d'échanges entre citoyens, des jeunes en particulier, de deux pays. Des élèves de collèges et lycées chartains, comme des adultes, entretiennent ainsi des liens permanents avec les villes partenaires à travers le monde, par le biais notamment de visio-conférences, adoptées par l'association des Amis des jumelages de Chartres pendant la crise sanitaire.

Sur quels critères les villes jumelles ont-elles été choisies ?

L'idée a toujours été d'opter pour des villes ayant beaucoup de points communs avec Chartres : une histoire millénaire ; une population plus ou moins équivalente ; une position géographique comparable, à une centaine de kilomètres d'une grande métropole ; un patrimoine remarquable... Comme Chartres, Bethléem, Evora, Ravenne, Sakurai et Spire comptent ainsi un bien inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco. Léon possède l'une des plus belles collections de vitraux au monde, Chichester est une ancienne cité romaine d'importance.

Quelles relations Chartres entretient-elle avec ses villes jumelles ?

Elles sont de tous ordres. Les collégiens et les lycéens profitent des échanges et stages linguistiques à l'étranger et des rencontres entre adultes sont organisées chaque année par l'association des Amis des jumelages de Chartres.

Au niveau culturel, nous faisons aussi régulièrement des échanges d'expositions avec Spire, Ravenne, Chichester et Evora. En témoignent celles du 20^e anniversaire du jumelage avec Evora, actuellement

à la médiathèque l'Apostrophe (jusqu'au 5 novembre) et à l'église Saint-Vincent d'Evora. Les jumelages peuvent aussi susciter des développements économiques, à l'image de cette farine baptisée Chartres, fabriquée à Sakurai avec du blé de Beauce et exportée jusqu'à Tokyo, ou urbanistiques, avec la reprise à Bethléem du modèle chartrain des rues piétonnes.

CHICHESTER Angleterre

Comté du West-Sussex

32 600 Habitants

Pacte de jumelage
signé le 28 février 1959.



► Chartres International

10, place de l'Étape-au-Vin
09 54 68 07 35

► Association des Amis des jumelages de Chartres

2, rue Chanzy
02 37 21 76 77

**Le mois prochain,
Votre Ville entamera
une série de portraits
des villes jumelées
avec Chartres.**

SPIRE Allemagne

Land de Rhénanie-Palatinat

50 565 habitants

**Pacte de jumelage
signé le 25 mai 1959.**



RAVENNE Italie

Province d'Emilie-Romagne

130 000 habitants

**Pacte de jumelage signé
le 15 septembre 1957.**



BETHLÉÉM Palestine

Cisjordanie

60 000 habitants

**Pacte de jumelage signé
le 10 septembre 1994.**



LEON Espagne

Capitale de la province de León

138 000 habitants

**Pacte de jumelage signé
les 18 et 26 septembre 2009.**



EVORA Portugal

Région de l'Alentejo

42 000 habitants

**Pacte de jumelage signé
le 8 novembre 2003.**



SAKURAI Japon

Préfecture de Nara

60 000 habitants

**Pacte d'amitié signé
le 22 avril 1989.**



L'origine des jumelages

Si l'instauration, en 836, d'une relation religieuse entre les villes du Mans et de Paderborn, en Allemagne, peut être considérée comme la plus ancienne forme de jumelage en Europe, le concept même de villes jumelées a vu le jour au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec la création, en 1951, par Jean-Marie Bressand, de l'association internationale Le Monde bilingue. Laquelle devient

en 1957 la Fédération mondiale des villes, une association de collectivités locales réparties dans plus de 80 pays, essentiellement en Europe, en Afrique et en Amérique latine. Le traité de l'Élysée accéléra en 1963 les jumelages entre villes françaises et villes d'autres pays européens, et les jumelages franco-allemands plus particulièrement.

CIMETIÈRE SAINT-CHÉRON

Flânerie historique



Si le cimetière Saint-Chéron est avant tout un lieu de recueillement et de mémoire, on peut aussi venir s'y balader pour profiter de la quiétude des lieux et des superbes vues sur la ville ancienne et la cathédrale et s'intéresser aux Chartrains qui y reposent ou aux curiosités architecturales qu'il recèle.

Flâner dans un cimetière, c'est remonter le temps pour partir à la rencontre de l'histoire de la ville, de ses grandes familles, de ses habitants célèbres, et même parfois de ses faits divers tragiques. Le cimetière Saint-Chéron compte près de 11 000 tombes réparties sur 13 hectares. La plus ancienne est celle de Pierre Petit d'Ossonville, marchand tôlier chartrain décédé le 17 février 1819 à l'âge vénérable de 96 ans. Beaucoup d'autres méritent le détour, parmi lesquelles :

- l'étonnante sépulture recouverte de mosaïques de **Raymond Isidore**, alias Picassiette, et de son épouse, rénovée il y a quelques années par l'association Les 3 R, qui confia à quatre artistes son ornementation, inspirée de la Maison Picassiette ;
- le caveau monumental de **la famille Brandon**, dont le plus illustre représentant fut Raoul Brandon, homme politique et



Une jachère fleurie le long du mur ouest.

architecte, à qui l'on doit l'hôtel des Postes (aujourd'hui médiathèque L'Apostrophe) et la superbe statue de la Dame voilée érigée sur la sépulture ;

- le tombeau de **l'éminente famille Chasles**. Citons notamment le mathématicien Michel Chasles, connu en premier lieu

pour la célèbre relation qui porte son nom, et Adelphe Chasles, maire de Chartres de 1830 à 1848 et député d'Eure-et-Loir de 1831 à 1848, qui a laissé son nom à un boulevard du cœur de ville ;

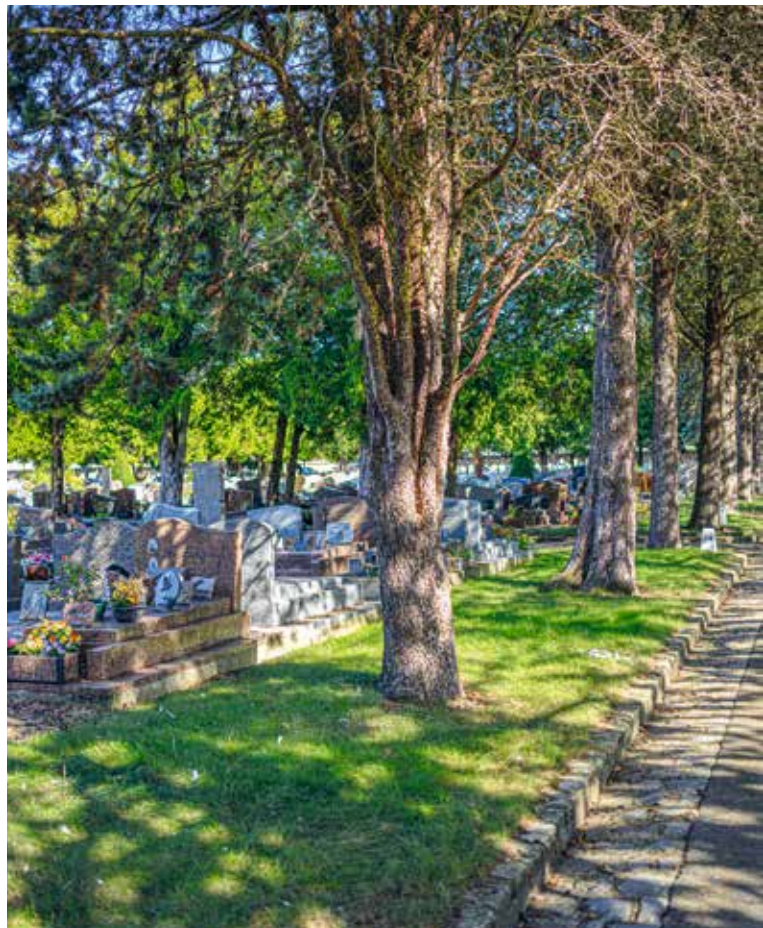
- le caveau de **l'illustre famille Lorin**, orné du buste de Nicolas Lorin, qui établit ses ateliers de



Les ossuaires français et prussiens de la guerre de 1870-1871 récemment restaurés.



Le caveau de la famille Brandon et sa statue de la Dame voilée.



Des abords enherbés pour un entretien facilité.

maîtres verriers à Chartres en 1863. Ateliers qui furent gérés par son épouse puis par ses descendants jusqu'en 1972 ;

- le **caveau Fessard**, qui abrite la dépouille de Georges Fessard (1844-1918), maire de Chartres (de 1893 à 1912) et sénateur d'Eure-et-Loir (de 1905 à 1912), qui fut l'un des fondateurs du journal La Dépêche d'Eure-et-Loir en 1888. C'est sous son mandat que fut construite la halle de la place Billard et le monument « À la mémoire des enfants d'Eure-et-Loir morts pour la patrie » place Châtelet.

- la tombe de l'ingénieur en mécanique **Émile Levassor** (1843-1897), qui créa en 1891 avec René Panhard la première marque automobile de l'histoire : Panhard & Levassor ;

- le cénotaphe (tombeau vide

élevé à la mémoire d'un défunt) de **René Doury**, ancien secrétaire général de la mairie de Chartres mort en déportation à Mauthausen le 18 avril 1943 ;

- les 335 tombes du **carré militaire** du cimetière Saint-Chéron rendent hommage aux soldats morts pour la France, dont une poignée de pilotes décédés pendant la Première Guerre mondiale au cours de leur formation à l'école de pilotage de Chartres entre 1915 à 1918.

- le **carré militaire allemand**, où sont enterrés 156 soldats de la Première Guerre mondiale, pour la plupart des prisonniers décédés dans des camps ou des hôpitaux des environs, loin du front, regroupés dans le cimetière Saint-Chéron par l'occupant allemand pendant la Seconde Guerre mondiale.

- Les nombreuses **tombes de religieux** (chanoines, prêtres, archidiacre, sœurs de Saint-Paul...) éparpillées sur le site, qui abrite également des carrés musulman et israélite.

Au cours de la balade, le promeneur ne manquera pas également de constater qu'un certain nombre de monuments portent encore des impacts de balles ou d'obus, témoins de l'âpreté des **combats d'août 1944** dans le cimetière, où les Allemands qui s'y étaient retranchés furent pris sous les tirs d'artillerie et de chars américains.

► Informations

Cimetière Saint-Chéron
Accès rue Saint-Chéron
02 36 67 30 66



Les modestes sépultures du carré des sœurs de Saint-Paul.



Le carré militaire allemand.



Le carré militaire musulman, où sont enterrés des soldats des troupes coloniales morts pour la France.

Une application pour géolocaliser les « Morts pour la France »



L'association Le Souvenir français a créé en avril dernier l'application « géomémoire », téléchargeable gratuitement sur smartphone et tablette, qui géolocalise les tombes des « Morts pour la France » dans les cimetières communaux.

« *La transmission du souvenir est très importante*, dit Hugues d'Ales, délégué départemental du Souvenir français d'Eure-et-Loir. *Honorer les morts pour la France avec ce sens de l'engagement, et j'insiste, ceux d'hier, mais aussi ceux qui donnent leur*

vie aujourd'hui. »

Le 26 octobre dernier, le Groupement de la gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir (GGD28) et l'Association des cadets de la Gendarmerie nationale ACGN) ont mis à disposition une trentaine de jeunes volontaires du Service nationale universel (SNU) pour alimenter l'application géomémoire en commençant au cimetière Saint-Chéron ce travail de géolocalisation des Morts pour la France. Car, si la grande majorité de ceux-ci repose dans les carrés militaires, certains, enterrés par exemple avec leurs

familles, qui avaient réclamé leurs corps, sont plus difficiles à identifier.

Grâce à géomémoire, les promeneurs pourront repérer les tombes en question, identifiées sur une carte par une cocarde tricolore. En cliquant sur ces cocardes, ils auront accès à la fiche biographique du combattant, ainsi qu'à des photographies et documents d'archives. L'objectif de cette opération : sortir chaque combattant de l'anonymat en lui conférant un destin historique.



Le caveau où repose le jeune résistant Roger Pépineau, mort à 17 ans lors des combats pour la libération de Chartres en août 1944.

La problématique de l'entretien

Découpé en plus de 70 grands « carrés », ceinturés par des allées, le cimetière de Saint-Chéron s'étend sur treize hectares. « Comme toutes les villes de France, nous sommes confrontés à des difficultés d'entretien de notre cimetière, notamment depuis l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires en ces lieux à l'été 2022, explique Maria Jebli-Chdeville, adjointe en charge de la démarche Éco-Ville. Les désherbants biologiques que nous avons testés, tel que l'acide pélargonique, sont d'une efficacité très relative et nous obligent à renforcer la concentration du produit et à le passer beaucoup plus souvent pour un résultat loin d'être satisfaisant. La configuration du cimetière, avec des pierres tombales à touche-touche, ajoute à la difficulté car il est impossible d'arracher mécaniquement les plantes ligneuses qui poussent entre les sépultures. Le désherbage thermique, lui, n'est pas plus efficace et nous



Maria Jebli-Chdeville, adjointe en charge de la démarche Éco-Ville, en discussion avec des agents des espaces verts chargés de l'entretien du cimetière Saint-Chéron.

avons de toute façon renoncé à l'utiliser par crainte d'endommager les pierres tombales. S'il n'existe donc pas aujourd'hui de solution miracle, la Ville travaille à mettre en place une combinaison de solutions pour garantir un entretien de qualité.

Les espaces gravillonnés, remplacés peu à peu par des surfaces enherbées, ou les esthétiques jachères fleuries, comme celles aménagées en entrée de cimetière, qui permettent de contenir les plantes indésirables, en font partie. »

Un engagement au long court

En octobre, la Ville a dépêché sur place un « commando » d'agents des espaces verts pour « bichonner » le cimetière Saint-Chéron avant le mercredi 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, fête catholique des saints et des morts. « En dépit des difficultés d'entretien engendrées par l'interdiction des produits phytosanitaires, le maire, Jean-Pierre Gorges, Maria Jebli-Chdeville, adjointe en charge de la démarche Éco-Ville, et moi-même mettons tout en œuvre pour que le cimetière soit entretenu tout au long de l'année



Élisabeth Fromont, 1^{re} adjointe

avec le même niveau d'engagement que celui qui prévaut pour

la Toussaint », a déclaré Élisabeth Fromont, 1^{re} adjointe.

Une ville apaisée qui se transforme sans perdre son identité

Le fonctionnement de la ville s'opère avec le concours de ses habitants. Tandis que Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du cadre de vie, intervient sur les sujets du quotidien, le maire Jean-Pierre Gorges établit des clefs de compréhension de l'action municipale, au fil des questions qui émergent. Retour sur les sujets dont il a été question lors de la dernière réunion publique.



Le 11 octobre, Jean-Pierre Gorges rencontrait les habitants des quartiers des Clos et de la Croix-Bonnard. De récents travaux d'aménagement de la voirie ont soulevé des interrogations : cohabitation des modes de déplacement, priorité de circulation à la rencontre de deux stops, retrait des feux, etc. C'était l'occasion pour le maire de refaire un point sur la mise en œuvre du programme de ville apaisée. « Comme la plupart des villes, Chartres a développé dans les années 1960-1970 un urbanisme centré sur la voi-

ture. C'est ainsi que des espaces naturels ont été aménagés et goudronnés en grands parkings, à proximité des commerces et des logements qui eux, étaient construits tout en verticalité. C'est ce type de ville que l'on efface aux Clos et prochainement à la Madeleine. Par ailleurs, cet urbanisme a installé une voiture qui roule relativement vite, à 50 km/h, et au détriment d'autres types de déplacements : la marche et le vélo notamment. La ville que nous entreprenons de recréer, c'est une ville dont l'humain redevient le principal occupant, et non plus la voi-

ture. Notre programme de ville apaisée vise ainsi à améliorer les conditions de circulations pour tous. Pour la voiture grâce au 30 km/h généralisé, accompagné de la suppression des feux de circulation, qui doit rendre le trafic plus fluide. En même temps, installer autant que possible des sens uniques nous permet de redonner plus de place aux circulations piétonnes et cyclistes. Des véhicules qui roulent plus lentement, en faisant plus attention, offrent plus de confort aux autres types de déplacement... tout ceci apporte plus de sécurité, donc un encouragement à

la marche et au vélo. C'est bon pour lutter contre les nuisances qu'engendre la voiture, et c'est bon pour la santé. Notre « ville apaisée » ne vise pas à chasser la voiture comme d'autres villes le font brutalement : il s'agit de rétablir un équilibre sain entre les différents modes de circulation. Les travaux réalisés cet été dans les rues des Chaises et de Lournay en sont un parfait exemple avec les îlots et les zones de croisement rétrécies qui y ont été créées, la « chaussée à voie centrale banalisée » entre le camping et le carrefour des Trois-Ponts, où, comme au carrefour des avenues d'Orléans et François-Mitterrand, les feux ont été supprimés. Les statistiques le confirment : on roule mieux et de manière plus fluide dans une ville à 30 sans feux ».

Signaler les incivilités

Mauvais comportements, vitesses excessives, dysfonctionnement d'éclairage public... les incivilités demeurent. La Ville y répond aussi systématiquement que possible. Jean-Pierre Gorges a rappelé que chacun peut y jouer un rôle. Il ne s'agit bien sûr pas d'intervenir à la place des services concernés, ceux de la propreté ou de la police, notamment, mais en l'aidant à intervenir. C'est toute l'utilité de l'application Chartres¹ qui permet, avec sa fonctionnalité de signalement, d'alerter les services de la Ville. « Très utile et simple d'usage, elle permet de sélectionner la nature du problème que vous souhaitez signaler, de la géolocaliser, et d'ajouter des commentaires ou des descriptifs. Nos services interviennent généralement dans les 24 h. Par ailleurs, nous faisons progresser les capacités d'intervention de la police municipale, en élargissant ses horaires d'appel², en éten-



dant le réseau de vidéoprotection, et en travaillant sur le partenariat entre les différentes forces de l'ordre. Notre opération Tranquillité vacances³ en est un bon exemple. »

La reconstruction intelligente des Clos

À propos de la politique du logement de la Ville, Jean-Pierre Gorges a évoqué la poursuite du réaménagement du quartier des Clos, démarrée en 2004. Au fur et à mesure, les barres d'immeubles vétustes continuent d'être déconstruites pour laisser place à des logements individuels et collectifs à taille humaine, modernes et qualitatifs, entourés d'espaces verts et de loisirs. C'est le cas de la résidence Renouv'O, inaugurée le 29 mars dernier, qui comporte 66 logements T2 à T4, dont 19 logements sociaux. « Notre politique est de moderniser ces quartiers en y installant des aménagements agréables à vivre, des logements et des services de qualité. Ainsi, non seulement les résidents « historiques » y vivent mieux, mais en plus on y attire de nouveaux ménages. En générant des quartiers où il fait bon vivre et où tous les types

de populations se côtoient, on crée les conditions d'un bien-être commun. L'équilibre social de la ville ne se fait pas au détriment des plus modestes : notre objectif, à l'échelle de la ville, est de rester au-dessus des 30 % de logements sociaux, un seuil largement supérieur aux 20 % requis pour les villes de plus de 5 000 habitants. »

La prochaine réunion publique, en présence du maire, se déroulera le mardi 7 novembre (20 h) à la maison pour tous du Pont Neuf, où les habitants des quartiers du Clos l'Evêque et des Filles-Dieu sont conviés.

¹ Disponible gratuitement sur smartphones, via les centrales d'applications AppleStore et Google Play

² Police municipale : 02 37 23 42 84, joignable aux horaires suivantes : le lundi de 8 h à 19 h ; du mardi au jeudi de 6 h 30 à 1 h 15 du matin ; le vendredi de 6 h 30 à 3 h du matin et le samedi de 8 h à 3 h du matin. La police municipale intervient sur des situations de trouble de l'ordre. En cas d'urgence, contacter le 17.

³ Le dispositif Tranquillité vacances permet d'intégrer son domicile dans les circuits de veille de la police, à l'occasion d'absences prolongées. Dispositif gratuit et accessible toute l'année. Renseignements au 02 37 23 42 84 et sur www.chartres.fr/police-municipale

Un dialogue direct avec les Chartrains

En octobre, Franck Masselus, adjoint en charge des Finances, a présenté aux Chartrains les comptes de la Ville 2022 lors de 6 réunions publiques. Un compte-rendu instructif.



Franck Masselus, adjoint en charge des Finances.

Votre Ville : Tous les Chartrains ont reçu, comme chaque année, la plaquette « Finances de la Ville 2022 ». Pourquoi ces réunions publiques ?

Franck Masselus : Je le fais tous les ans depuis une vingtaine d'années. Les explications complémentaires sont toujours utiles, le dialogue direct avec les Chartrains nécessaire. Et instructif. Les citoyens-contribuables

ont besoin de comprendre les choix et les contraintes des collectivités comme la nôtre. Où passe leur argent ? Je leur présente notre situation financière, quelles réalisations et quels services leurs impôts financent. Et je réponds à leurs questions. C'est très interactif. Et sain.

« Chacun vient « faire son marché », comprendre des décisions et des projets dans la mesure où il est concerné »

Quelles sont les questions qui reviennent le plus souvent ?

Si je compare ces débats à ceux du Conseil municipal, la différence saute aux yeux. Pas de question sur notre projet d'esplanade de la cathédrale. Très peu de questions sur le Colisée, le nouveau parc des expositions, sur les grands projets de la Ville et de l'Agglo. Sauf pour demander quand ces nouveaux équipements vont ouvrir, si leur accès sera cher ou non. Chacun vient « faire son marché », comprendre des décisions et des projets dans la mesure où il est concerné. Face à des colonnes de chiffres et à des déclarations, il veut mesurer leurs conséquences sur sa vie quotidienne.

Beaucoup de questions aussi sur la vie de chaque quartier. Chacun veut savoir si son environnement direct va s'améliorer : *« vous parlez de « ville apaisée », mais ici au coin de ma rue, qu'est ce que cela veut dire pour moi qui y vit au quotidien : circulation, stationnement, transport, propreté, sécurité, etc. »* Du concret, aucune question politique.

« Ces réunions sont un véritable exercice démocratique : « qu'avez-vous fait de notre confiance ? », demandent les gens. Je leur réponds, tout simplement »

Les finances de la Ville sont au cœur de ces réunions, comment cela se traduit-il ?

Les gens savent bien que nous avons des contraintes financières. Ils ne remettent pas en cause la fiscalité chartraine : ils voient bien la stabilité, le taux de la part municipale de la taxe foncière ne change pas. Ils veulent comprendre comment nous faisons, puisque notre collectivité ne bénéficie pas du bouclier tarifaire. Comment nous nous



organisons pour économiser l'énergie, etc. La Ville de Chartres est aujourd'hui totalement équipée en ampoules LED. Je prends l'exemple des repas à la cantine, un vrai sujet car nous comptons de plus en plus de demi-pensionnaires : quel est le prix de revient de chaque repas ? Combien les parents paient-ils en fonction de leurs revenus ? Qui paie la différence ? Le raisonnement est valable pour le prix d'une place de théâtre ou celui d'une place de crèche. Plus généralement, nous échangeons sur les comptes 2022, mais les gens veulent aussi savoir où nous allons dans les années qui viennent. Les taux ? Leur évolution ? La maîtrise de la dette et son usage pour financer l'investissement ? Les propriétaires nous interrogent, parce que la taxe foncière reste aujourd'hui le seul impôt que les communes peuvent faire évoluer. Les locataires s'interrogent parce que, ne payant plus la taxe d'habitation, il leur est plus difficile d'apprécier les services que la Ville leur apporte, et leur coût. Ces réunions sont un véritable exercice démocratique : « qu'avez-vous fait de notre confiance ? ». Je leur réponds, tout simplement.



La circulation dans une ville apaisée : l'un des thèmes régulièrement abordés par les Chartains lors des réunions de présentation du Rapport d'activité 2022.

TRIBUNE CHARTRES À GAUCHE

TOUT CHANGE, POUR QUE RIEN NE CHANGE...

Nous le répétons : les activités d'une ville dépendent de ses choix budgétaires, donc de ses orientations politiques. Le groupe majoritaire à Chartres a choisi le prestige, les gros investissements, une gestion « libérale » de la mairie. L'endettement et la charge des emprunts pèsent sur le budget de la ville et limitent maintenant ses capacités à répondre aux besoins sociétaux et environnementaux, qui s'accroissent. Ceci sans se préoccuper du difficile travail de démocratie de proximité.

Les dépenses d'investissement ont largement pris le pas sur celles de fonctionnement, et de nouveaux projets d'aménagement sont budgétés pour les prochaines années (16 M€ pour les abords de la cathédrale).

Notons tout de même l'instauration de la limitation de la vitesse dans la ville, l'éclairage public qui passe aux LED, le contrôle de l'habitat dangereux et insalubre dans le centre-ville (permis de louer et vendre).

2022, permis de démolir !

Après Beaulieu/Les Petits Clos, le projet de « *revitalisation* » (traduction : destruction et construction) de la Madeleine écartera une part importante des résidents actuels de la nouvelle offre de logements. Vente du foncier communal aux promoteurs immobiliers, pourcentage de logements sociaux au minimum légal, c'est le credo d'un urbanisme libéral de courte vue.

2022, tout pour la vidéosurveillance !

Grand battage en 2022 sur le très onéreux centre de supervision inter-communal. Or la sécurité, et encore moins le sentiment de sécurité, ne sont pas seulement affaire de répression et de vidéosurveillance, mais surtout de bien-être social et humain. De vrais policiers de proximité en plus grand nombre, et moins de caméras, quelle est l'orientation budgétaire la plus utile ?

2022, une Fleur d'Or jamais ne rafraîchira la ville...

1000 arbres « pour l'agrément », d'ici la fin du mandat, c'est trop peu, quand il s'agit de trouver en urgence des moyens de réguler la température de la cité, de diminuer la surface des espaces bétonnés, d'élaborer de nouveaux paysages hors les parcs déjà existants.

2022, le théâtre oui, la lecture, non ?

Quant à la culture, c'est clair : les crédits pour le fonctionnement des bibliothèques diminuent, les subventions aux associations culturelles sont rognées de 26 % au budget 2023. Les sommes allouées pour les sorties des écoles restent dérisoires, et sont en diminution. En revanche, plein feu sur l'ouverture du OFF, nouvel espace de spectacles, géré par une naissante Société publique locale, C'Chartres Spectacles. Double déficit de démocratie : une SPL échappe en partie au contrôle du Conseil municipal, un seul organisme pour programmer.

2022, des services publics toujours plus onéreux pour les usagers.

Fortes augmentations des tarifs municipaux, par exemple ceux de la restauration scolaire et de la médiathèque. Portes closes sur les questions de gratuité ou de modulation plus importante des tarifs.

Comme dans les années passées, la gestion des services publics est organisée autour des soucis de prestige et rentabilité, avant de s'occuper d'égalité et de justice.

Jacqueline MARRE - jacqueline.marre@ville-chartres.fr

Boris PROVOST - boris.provost@ville-chartres.fr

Un problème technique ne nous ayant pas permis d'insérer la tribune de Chartres à gauche dans le Rapport d'activité 2022, nous la publions dans le numéro de Votre Ville de novembre, en respect du principe de liberté d'expression accordée aux membres de l'opposition.

Une coordinatrice débordante d'idées

Clara De Cock est la coordinatrice de la Maison du projet du quartier des Clos, un lieu d'échanges et d'informations créé pour intégrer pleinement les habitants à leur lieu de vie.

Elle effectuait un stage au service Habitat et solidarités de la Ville quand Clara De Cock s'est vu proposer le poste de coordinatrice de la Maison du projet du quartier des Clos. Installée dans les locaux de la maison pour tous des Petits-Clos, elle a pour mission d'informer les habitants de la vie et des projets de leur quartier, via par exemple le calendrier des démolitions et opérations immobilières à venir, tout en les associant pleinement à l'évolution de leur quartier. « *Mon objectif est d'intéresser tous les habitants à leur quartier, ses ressources et sa transformation en déployant un programme d'intervention auprès d'eux. En prenant l'exemple des seniors, il s'agit de favoriser le vivre-ensemble, le bien vieillir et leur bien-être général* », dit la jeune femme.

Un lien de ressource

À ce titre, Clara De Cock souhaite mettre en place des animations pour créer du lien entre les habitants, les associations et les professionnels (commerces, écoles...) du quartier, et favoriser les rencontres intergénérationnelles. « *Depuis que je suis en place, j'ai constaté la présence de déchets dans les rues et le jardin partagé. J'ai pour idée d'organiser un nettoyage en impliquant les habitants, y compris les*



enfants, dans la co-construction du renouvellement urbain et de leur lieu de vie, explique-t-elle. J'épaule aussi le Conseil citoyen du quartier des Clos en mettant en place les animations qu'il porte, comme la fête de la citrouille ou les vide-greniers, » conclut Clara de Cock, qui prête aussi une oreille attentive à toutes les idées concernant l'évolu-

tion de leur quartier proposées par ses habitants.

► Informations

Vous pouvez rencontrer Clara De Cock à la maison pour tous des Petits-Clos, avenue François-Mitterrand. clara.de.cock@agglo-ville.chartres.fr
06 77 48 63 81

Les ateliers de novembre



LE MOIS SANS TABAC

Du 1^{er} au 30 novembre

Vous avez besoin d'un accompagnement pour arrêter de fumer ? Le Bij vous dit comment procéder et où vous adresser.

MATINÉE SERVICE CIVIQUE

Vendredi 3 novembre à 10 h

Qu'est-ce que le Service civique ? Où trouver des missions ? Le Bij vous informe, avec la participation de la référente du Conseil départemental. Sur inscription.

LES MÉTIERS QUI RECRUTENT

Mercredi 8 novembre à 14 h

Un atelier d'information sur les différents métiers qui recrutent actuellement. Sur inscription.

TROUVER UN EMPLOI SANS DIPLÔME

Mercredi 15 novembre à 14 h

Vous cherchez un travail mais vous n'avez pas de diplôme. Venez vous renseigner au Bij. Sur inscription.

PARTIR À L'ÉTRANGER

Mercredi 22 novembre à 14 h

Vous voulez découvrir d'autres horizons en partant à l'étranger ? Le Bij est là pour vous informer sur les différents dispositifs prévus à cet effet. Sur inscription.

ATELIER CUISINE

Mercredi 29 novembre de 18 h à 21 h

Comment bien se nourrir quand on est étudiant ? Le CCAS et les référents étudiants du Bij proposent un atelier cuisine pour vous apporter des réponses.

INFOS ÉTUDIANTS

Les référents sont disponibles pour échanger sur vos droits et vous aider dans vos démarches. Contact par mail referent-etudiant.chartres@ijcentre.fr ou sur le compte Instagram [@referent.etudiant.chartres](https://www.instagram.com/referent.etudiant.chartres)

► Le Bij déménage en novembre. Pour connaître le lieu des différents ateliers proposés, informez-vous au 02 37 23 42 32 ou sur internet (bij28@agglo-ville.chartres.fr et [@Bijdechartres](https://www.bijdechartres.fr))

PETITE ENFANCE

Des bambins au musée

Le lundi 16 octobre dernier, dans le cadre d'un partenariat entre les crèches, les écoles et le musée des Beaux-Arts de Chartres, une poignée d'enfants de la crèche de la Maison des Castors, à Bel-Air, accompagnés d'auxiliaires de puériculture, sont venus découvrir l'exposition consacrée à Paul Richer.

« Je salue cette excellente idée de Grégoire Hallé, le conservateur du musée des Beaux-Arts, a confié Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires et de la Petite enfance. C'est un bon moyen d'éveiller les enfants en développant notamment leur sens de l'observation, mais aussi, grâce aux photos affichées dans les crèches et les écoles, de faire connaître le musée en donnant envie aux parents des enfants de venir découvrir l'exposition en famille. »

Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires et de la Petite enfance, avec des enfants de la crèche de la Maison des Castors en visite au musée des Beaux-Arts.



L'art s'invite à la résidence autonomie Silvia-Monfort

La présentation, à la résidence autonomie Silvia-Monfort, de l'exposition « Les nouveaux héros. Paul Richer et la sculpture du travail », actuellement au musée des Beaux-Arts, a donné lieu à une chaleureuse rencontre entre résidents et élèves d'une classe de CM2.



Elisabeth Fromont, 1^{re} adjointe, en charge des Solidarités, et Grégoire Hallé, conservateur du musée des Beaux-Arts, devant les pensionnaires de la résidence autonomie Silvia-Monfort et les enfants de CM2 de l'école Le Grand jardin.

Le vendredi 6 octobre dernier, Grégoire Hallé, conservateur du musée des Beaux-Arts, était à la résidence autonomie Silvia-Monfort pour présenter l'exposition « Les nouveaux héros. Paul Richer et la sculpture du travail » devant les pensionnaires des lieux et la classe de CM2 de l'école Le Grand jardin. « Cette présentation, organisée en partenariat avec le service loisirs seniors, a pour but de vous faire découvrir ce Chartrain méconnu, à la fois médecin neurologue et sculpteur, qui représentait des hommes et des femmes dans les travaux aux champs ou à leur forge, mais aussi de vous don-

ner l'envie d'aller admirer ses œuvres au musée », a déclaré en préambule Elisabeth Fromont, 1^{re} adjointe, en charge des Solidarités.

Éveiller la curiosité des enfants

Grégoire Hallé, conservateur du musée des Beaux-Arts, a présenté ensuite la sculpture intitulée *Premier artiste, âge de la pierre taillée* devant des élèves très intéressés. Lesquels n'ont pas manqué de faire partager leurs réactions au cours de cet échange, qui sera prolongé par une future visite de l'exposition dans les murs du musée.

Des panneaux montrant quelques œuvres de Paul Richer ont par ailleurs été installés pendant une semaine dans la salle commune de Silvia-Monfort pour donner envie aux pensionnaires des lieux d'aller eux aussi découvrir les sculptures et les dessins de l'artiste au musée.

La présentation s'est terminée par un petit « casse-croûte » intergénérationnel au cours duquel les enfants, sourires aux lèvres, ont assuré le service.

L'exposition « Les nouveaux héros. Paul Richer et la sculpture du travail » est à découvrir au musée des Beaux-Arts jusqu'au 31 décembre.

Les activités du service loisirs seniors

Toute l'année, le CCAS organise activités et sorties à destination des retraités.



L'exposition Paul Richer au musée des Beaux-Arts.



Journée à Vaux-le-Vicomte.

Novembre

VISITE GUIDÉE DE L'EXPOSITION « PAUL RICHER »

Lundi 6 novembre

de 14 h à 15 h 30 ou de 15 h 30 à 17 h

Musée des Beaux-Arts

Découverte de l'exposition événement consacrée aux sculptures d'ouvriers et de paysans au travail exécutées à la fin du XIX^e siècle par le Chartrain Paul Richer (1849-1933).

Gratuit sur inscription

RANDONNÉE DE 10 KM À BARJOUVILLE

Mardi 14 novembre

Départ à 12 h 30 depuis le théâtre

Tarifs : 5,15 € (chartrains) et 6,70 € (non chartrains)

Sur inscription

ATELIER CUISINE SUIVI D'UN REPAS

Mercredi 22 novembre

de 9 h 30 à 14 h

Tarifs : 10 € (chartrains)

et 13 € (non chartrains)

Foyer restaurant des Clos

16, rue de Brétigny

Sur inscription

JOURNÉE PAUL RICHER

Jeudi 23 novembre

10 h : conférence

12 h : repas partagé

(chacun apporte son repas)

14 h à 17 h : atelier d'initiation à la sculpture

Foyer des Clos

Gratuit sur inscription

SORTIE AU CHÂTEAU DE VAUX-LE-VICOMTE POUR LE SPECTACLE « LE GRAND NOËL »

Jeudi 30 novembre

Départ à 13 heures depuis le théâtre et à 13 h 15 depuis le parking de Darty

Visite guidée du château puis visite libre des jardins et du musée des équipages, où carrosses, attelages des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, présentés dans des décors urbains ou campagnards, ressuscitent l'art des maîtres-carrossiers. La journée se terminera avec la découverte des illuminations. Retour à 20 h 15

Tarifs : 52 € (chartrains) et 62 € (non chartrains)

Sur inscription

► Informations

02 37 23 42 33

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 heures

La vignette de stationnement résidentiel devient 100 % dématérialisée

Nouveauté, la vignette de stationnement résidentiel passe en format dématérialisée. Vous pouvez d'ores et déjà effectuer votre demande en ligne pour bénéficier de la gratuité de stationnement résidentiel en 2024.



Les agents de surveillance de la voie publique de la Ville contrôlent les véhicules grâce à l'application PayByphone

L'e-vignette de stationnement résidentiel, c'est quoi ?

Pour rappel, la traditionnelle vignette annuelle de stationnement résidentiel vous permet de stationner gratuitement sur les emplacements payants du secteur de votre domicile (hors stationnement minute et interdictions du Code de la route).

Chaque foyer a droit à deux vignettes résidentielles, à renouveler chaque année. En 2024, la vignette devient 100 % dématérialisée et n'est donc plus à coller sur votre pare-brise.

Comment obtenir l'e-vignette ?

- **En ligne** : la Ville s'associe au service PayByphone pour faci-

liter votre démarche. Pour cela, rendez-vous sur le portail et renseignez les informations demandées (chartres.e-habitants.com). Les justificatifs suivants vous seront demandés :

- Avis de taxe habitation 2023 ou justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau ou gaz) ;
- Une carte grise à une adresse chartraine uniquement. Ces



documents doivent être au nom et prénom du demandeur ;

- Pour les véhicules de société, joignez également un justificatif de l'employeur certifiant que le demandeur est le conducteur et que le véhicule est utilisé à titre personnel.

Dès acceptation de votre droit, une notification vous est adressée par mail. Vous pouvez, dès lors, stationner gratuitement dans votre secteur résidentiel. Si vous rencontrez un problème dans votre démarche, contactez l'adresse mail suivante : vignettes.badges@agglo-ville.chartres.fr

- **Au Guichet unique de l'hôtel de Ville :** à partir du 1^{er} décembre et sans rendez-vous, muni des pièces justificatives mentionnées ci-dessus.

Connaître son secteur

La ville est divisée en 6 secteurs résidentiels. Notre carte interactive (chartres.fr/services-en-ligne/demander-unevignette-de-stationnement-residentiel) vous permet d'identifier votre secteur de stationnement résidentiel en renseignant votre adresse. Vous y trouverez aussi la liste des rues par secteur résidentiel.

► Renseignements

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place des Halles

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

Le samedi de 9 h à 12 h 30

02 37 23 40 00

LA VILLE VOUS PROPOSE

Un nouveau service dématérialisé



Tout hébergeur de la ville de Chartres peut effectuer les démarches de déclaration de chambres d'hôtes et de meublés de tourisme gratuitement depuis son ordinateur grâce à la mise à disposition du téléservice « DéclaLoc », un outil mutualisé proposé par Chartres métropole et la Ville.

Pour rappel, les articles L324-1-1 et L324-4 du Code du Tourisme précisent que les déclarations préalables à l'activité de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sont obligatoires et gratuites. Grâce à « DéclaLoc », il n'est plus nécessaire de vous déplacer en mairie. Rendez-vous sur le site declaloc.fr. Vous recevrez ensuite le récapitulatif de votre déclaration et le récépissé Cerfa.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <https://chartresmetropole.taxesejour.fr/> ou contacter votre interlocuteur unique à C'Chartres Tourisme au 02.37.18.26.22 – chartresmetropole@taxesejour.fr.



Scannez ce QR Code
(ou rendez-vous sur declaloc.fr)
pour accéder au site DéclaLoc.
Créez votre compte
et suivez les démarches
indiquées.

Semaine de l'arbre à Chartres

Dans le cadre de la Semaine de l'arbre, organisée du 20 au 25 novembre par l'association ARBRES 28 et environnement, la Ville participera à l'évènement au travers de plusieurs actions.

PLANTATIONS EN PUBLIC

**Mercredi 22 novembre
à 10 h 30 au Parc des Clos
Samedi 25 novembre
à 10 h 30 aux Grands-Prés**

Très investie sur le sujet avec son projet « 1 000 arbres », la labellisation « arbre remarquable » du ginkgo biloba du jardin d'horticulture en mai dernier et la création de deux parcours « Voyage autour des arbres » pour faire découvrir la diversité des arbres de son territoire, la Ville jouera le jeu de la Semaine de l'arbre en réalisant plusieurs sessions de plantations en public. L'occasion d'expliquer l'intérêt de l'arbre dans la cité et les actions menées en faveur de la préservation du patrimoine arboré chartain.

VISITE DU JARDIN D'HORTICULTURE

**Mercredi 22 novembre
de 15 h à 16 h**

Exceptionnel par la diversité de ses arbres, le jardin d'horticulture compte plus de 80 essences différentes à découvrir au cours d'une visite d'une heure organisée en partenariat avec la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir.

► Jardin d'horticulture
39, avenue d'Aligre
Rendez-vous devant le pavillon,
à l'entrée du jardin
côté avenue d'Aligre.



Le jardin d'horticulture

ANIMATIONS DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Ateliers de reconnaissance des arbres sur la base des deux parcours « Voyage autour des arbres » et des arbres locaux.

**Mercredi 22 octobre
de 10 h 30 à 12 h
à la médiathèque l'Apostrophe
et de 14 h 30 à 16 h 30
à la bibliothèque Louis-Aragon.**

Projection de films documentaires à l'Apostrophe (voir page 72) :

- samedi 25 novembre à 15 h 30
Paysan Paysage
- samedi 25 novembre à 16 h 30
Senonches, une forêt d'avenir

Venez jardiner sur l'île Hébert !

Initiés au printemps dernier, les ateliers « Au jardin » organisés par la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir, en partenariat avec la Ville, ont lieu un mercredi après-midi par mois dans un grand jardin partagé, rue des Petites-Filles-Dieu.



Proposés aux Chartains et aux habitants d'Eure-et-Loir de tous âges, les ateliers « Au jardin » s'adressent aux jardiniers novices comme aux amateurs confirmés. Ils sont animés par Thierry Gilson, président de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir, association créée en 1853 qui siège dans le pavillon d'entrée du jardin d'horticulture, avenue d'Aligre. « Nous avons signé une convention avec la Ville qui nous prête ce magnifique jardin partagé de 2 000 m² sur l'île Hébert, où dix parcelles ont été mises en culture par nos adhérents, confie-t-il. Ces ateliers de plantation et d'entretien des végétaux divers (ornementaux et

vivriers) ont pour intérêt de sensibiliser au respect de la nature et de la biodiversité et d'enseigner des techniques de jardinage. Les enfants sont les bienvenus ».

Le programme des ateliers 2023-2024

- Mercredi 15 novembre : plantation d'arbustes et de fruitiers
- Mercredi 13 décembre : plantation et principes de la taille fruitière
- Mercredi 17 janvier : labour et techniques de préparation de la terre
- Mercredi 14 février : taille (arbres fruitiers, vignes...)
- Mercredi 13 mars : taille, plantation et semis
- Mercredi 17 avril : semis, repi-

quage et paillage

- Mercredi 15 mai : biodiversité du jardin (construction d'un hôtel à insectes)
- Mercredi 12 juin : point sur les travaux de saison au potager

► Informations

Ateliers gratuits et ouverts à tous de 14 h à 16 h
Jardin partagé de l'île Hébert, rue des Petites-Filles-Dieu (à l'angle de la rue du Moulin de la Barre)

► Inscriptions

Par SMS (06 03 12 08 08) ou par mail (societehorticulture28@gmail.com)
15 à 20 participants autorisés par atelier
Apporter, si possible, gants et sécateur

Des voies cyclables pour tous les usages

Maria Jebli-Chedeville, présidente de Mai à Vélo, vice-présidente du Club des villes et territoires cyclables et marchables et adjointe en charge de la démarche Eco-Ville, et Isabelle Mesnard, présidente de C'Chartres Tourisme et membre du conseil d'administration du réseau Vélo & territoires, évoquent la cohabitation des usages touristique et urbain du vélo.



Maria Jebli-Chedeville et Isabelle Mesnard devant la passerelle du parc des Bords de l'Eure.

aménagements ont un coût, l'idée est aujourd'hui de mutualiser les usages, urbains, loisirs et touristiques, du vélo, en invitant les cyclistes à cohabiter harmonieusement. J'ajouterai que si le vélo a le vent en poupe, il faut veiller à ne pas tomber dans le « tout vélo » au détriment des piétons.»

Des chiffres encourageants

De son côté, Isabelle Mesnard a commenté le relevé du compteur installé au niveau de la passerelle du parc des Bords de l'Eure, zone de confluence des usages cyclistes Chartres et du parcours de la Véloscénie cher aux cyclotouristes : *« Entre le 24 février et le 13 octobre, 102 000 passages de deux roues ont été comptabilisés à cet endroit du Plan vert, qu'il s'agisse de « vélotafeurs* », de baladeurs du dimanche ou d'hôtes du camping. Concernant le camping, le chiffre de clients cyclotouristes est passé de 1 187 en 2022 à 1 592 en 2023, soit une augmentation de 34 %. Ces deux comptages sont très encourageants. »*

**Un vélotafeur est un cycliste qui utilise de façon régulière son vélo sur des trajets domicile-travail.*

« Il faut développer le vélo, c'est une évidence, réaffirme Maria Jebli-Chedeville à son retour de Clermont-Ferrand, où se tenait mi-octobre le congrès du Club des villes et territoires marchables, dont elle est la vice-présidente. *Beaucoup d'usagers prennent goût au vélo pendant leurs vacances et l'objectif, comme nous le rappelons chaque année lors de Mai à Vélo,*

est de transformer ces cyclotouristes en cyclistes du quotidien. Déplacements urbains et touristiques sont par ailleurs intimement liés. Un aménagement cyclable loisir peut servir aux déplacements du quotidien, et réciproquement. Pour faciliter ces déplacements, collectivités, régions et départements réfléchissent à la meilleure façon d'aménager au mieux les itinéraires cyclables. Comme ces

La Ville s'engage avec la SPA

Dans le prolongement de la campagne anti-abandon qu'elle organise chaque été, la Ville apporte son soutien à la SPA de Chartres – Eure-et-Loir. Une fois par trimestre, vous retrouverez dans Votre Ville les caractéristiques d'un chien ou d'un chat du refuge, à adopter.



Sophie Beurel, conseillère municipale déléguée à l'Animal en ville et Sabine Metayer-Vivier, présidente de la SPA Chartres – Eure-et-Loir, avec Nala (à gauche) et Ratus (à droite), en « garde provisoire » au refuge.



Haribo

Né le 8 mars 2013. Chien mâle croisé malinois et braque. Arrivé au refuge il y a 18 mois, en raison de la maladie de son propriétaire, qui ne pouvait plus s'en occuper. Chien gentil et attachant qui demande beaucoup d'attention. La SPA recherche des adoptants très présents, sans autres animaux, avec une habitation comprenant un espace extérieur et une clôture suffisamment haute et solide. Haribo est un chien qui adore l'activité. Les bénévoles lui offrent tout le temps et les soins nécessaires au quotidien mais il supporte de plus en plus difficilement la vie au chenil.

« **E**ngagée en faveur du bien-être animal et pionnière parmi les villes moyennes de France, la Ville est pleinement investie aux côtés de la SPA contre l'abandon des animaux domestiques, réaffirme Sophie Beurel, conseillère municipale déléguée à l'Animal en ville. Face à la surcharge alarmante que rencontre le refuge, nous publierons régulièrement dans Votre Ville, la photo et les informations d'un animal avec l'objectif de faciliter son adoption. Ce mois-ci,

nous vous présentons Haribo, qui recherche une famille prête à l'accueillir et à lui offrir le cadre de vie idéal qu'il mérite ».

« À travers cette opération, nous tenons à remercier Sophie Beurel pour son engagement et les actions qu'elle coordonne avec la SPA, précise Sabine Métayer-Vivier, présidente de la SPA de Chartres – Eure-et-Loir. Nous rappelons que l'adoption est un choix qui doit être réfléchi et que la vie avec un animal implique des obligations. Vous retrouverez auprès de notre équipe et de tous

les bénévoles tous les renseignements utiles à votre démarche ».

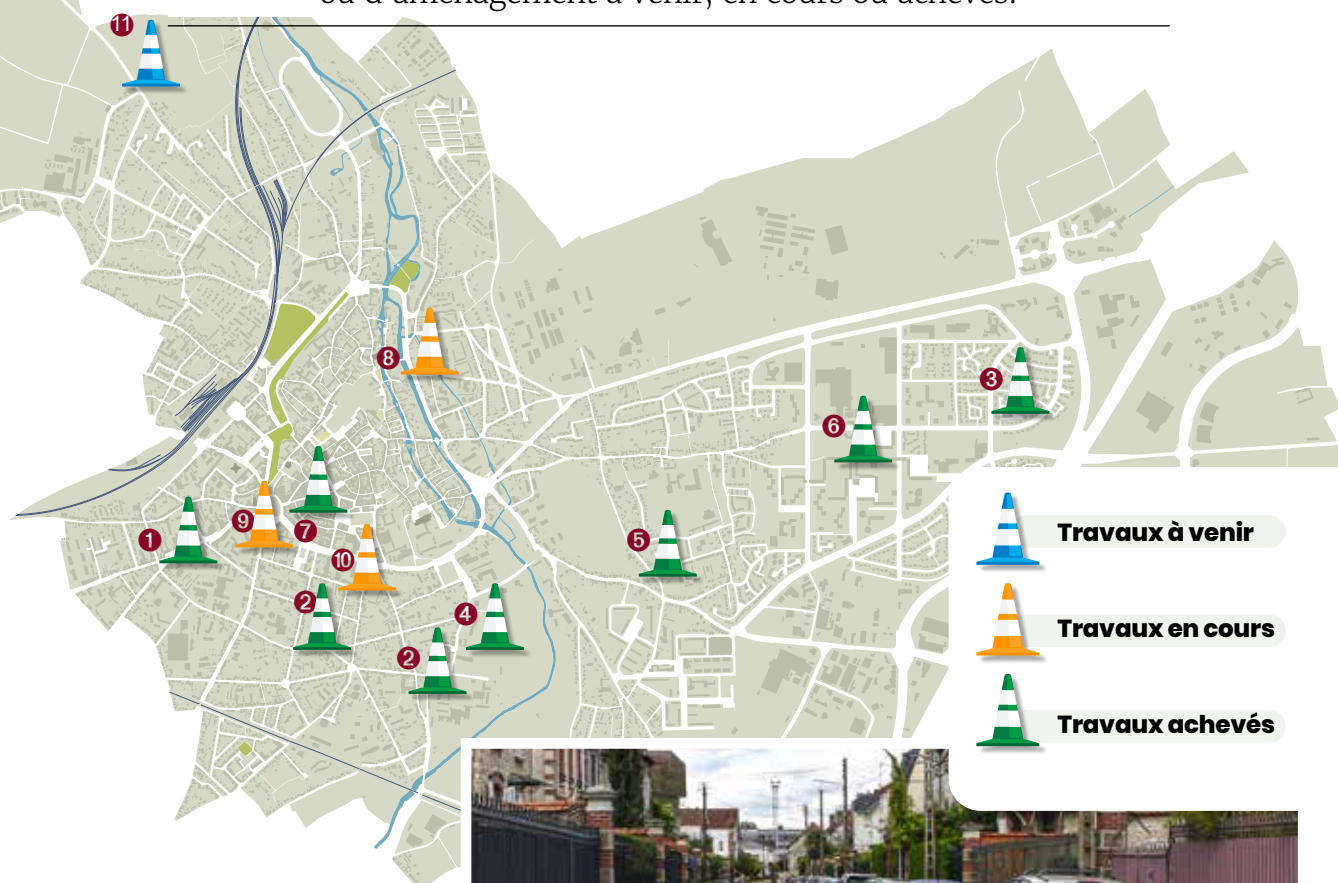
► SPA de Chartres et d'Eure-et-Loir

Refuge « Les Acacias »
Lieu-dit Mondonville,
28300 Amilly

► Si vous souhaitez des informations complémentaires, veuillez contacter Sabine Metayer-Vivier, présidente de la SPA de Chartres et d'Eure-et-Loir, au 06 36 05 96 77 ou par mail : spa.chartres@gmail.com spa-chartres.com

Les travaux dans la ville

Chaque mois, Votre Ville fait le point sur les travaux de voirie ou d'aménagement à venir, en cours ou achevés.



Ville apaisée

❶ Rue Ferdinand-Dugué achevés

Dans la continuité du programme de la ville apaisée, la rue Ferdinand-Dugué, située entre la rue du Général Patton et la rue Gabriel-Péri, a été mise en sens unique de circulation début octobre. Le principe d'un double sens cyclable a été instauré sur la partie gauche de la chaussée. Le marquage au sol a été achevé début octobre.

La rue Ferdinand-Dugué est passée en sens unique de circulation



② Rue Chanzy et rue Saint-Brice achevés

En application de la politique cyclable de la Ville, les « Pistes Gold » continuent de fleurir à Chartres. En octobre, les bandes cyclables de la rue Chanzy et de la rue Saint-Brice ont adopté ce nouveau revêtement en résine de couleur ocre, gage de confort et de sécurité pour les cyclistes.



La « piste Gold » de la rue Chanzy



La « piste Gold » de la rue Saint-Brice



③ Avenue Jean-Perrin achevés

Dans le but d'apaiser la circulation et de réduire la vitesse des automobilistes sur l'avenue Jean-Perrin, deux stops ont été installés de part et d'autre, à l'intersection de la rue Florent d'Il-liers où le cédez-le-passage est maintenu.

④ Carrefour de la rue Vintant et de la rue des Bas-Bourgs achevés

Suite au retrait définitif des feux de circulation situés au carrefour de la rue Vintant et de la rue des Bas-Bourgs, des îlots en bordure ont été installés en suppression des balises blanches, provisoires, dans l'objectif de finaliser l'aménagement du carrefour.

Les autres travaux

⑤ Impasse des Celtes achevés

L'installation d'une aire de jeux pour enfants dans le square public entre l'impasse des Celtes et la rue du Repos a été achevée en octobre. L'équipement comporte une cabane avec accès par un pont de singe et un mât composé d'un filet ludique. Pour les plus petits, un jeu à bascule en forme de poisson a été ajouté. Un revêtement souple de sécurité de couleur sable a été posé avec une zone bleue pour évoquer un point d'eau. Enfin, une réfection de l'allée a été réalisée, complétée par la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

⑥ Rue Joseph-Pichard achevés

Une réfection ponctuelle de l'enrobé a été réalisée en octobre sur la chaussée de la rue Joseph Pichard, suite à des traces d'incendies.

⑦ Boulevard Chasles achevés

Suite à la mise en service en septembre des conteneurs enterrés du boulevard Chasles, la Ville et Chartres métropole ont procédé aux réfections de surface au niveau des conteneurs, avec de l'asphalte.

⑧ Rue du Massacre en cours

Des travaux sont actuellement entrepris au niveau de la rue du Massacre, sur le mur de soutènement des berges de l'Eure situé entre le pont des Minimes et la passerelle prolongeant la rue Fontaine.

Le mur bénéficie d'une réfection qui consiste à combler les cavités, rejoindre les maçonneries, dévitaliser le développement arbustif et traiter les fissures par la pose d'un témoin.

L'opération sera achevée début décembre.

⑨ Rue du Grand-Faubourg en cours

Suite à un affaissement du remblai le long d'un bâtiment de la rue du Grand-Faubourg, une rampe en enrobés est créée pour supprimer le ressaut avec la dalle. Ces aménagements seront finalisés en novembre.

⑩ École Maurice-de-Vlaminck en cours

Dans la continuité des aménagements de végétalisation commencés en juillet dans la cour de l'école Maurice-de-Vlaminck, deux rangées d'arbres ont été plantées de part et d'autre de la cour sous lesquelles seront prochainement installées des bancs. La création de ces îlots de fraîcheur s'achèvera en novembre, avec la matérialisation des espaces de jeux.

⑪ Rue du Petit-Orme à venir

En novembre, des travaux de création d'un trottoir se dérouleront sur le côté impair de la rue du Petit Orme, entre la rue du Bourgneuf et le sentier situé juste après le chemin du Clos de l'Hôtel Dieu. La durée prévisionnelle de l'intervention est d'un mois et demi.

La circulation évolue autour de l'Hôtel de Ville

En octobre, des modifications de circulation ont été réalisées dans le secteur de l'Hôtel de Ville. La rue Jehan Pocquet a été remise en double sens de circulation comprenant le retrait des balises jaunes temporaires et des panneaux de signalisation. De son côté, la rue Mathurin Régnier est passée en sens interdit, sauf pour les détenteurs d'un badge d'accès à la zone bornée et les usagers qui souhaitent accéder au parking souterrain de l'Hôtel de Ville.

Début novembre, la borne d'accès à la zone piétonne de la rue Daniel Boutet a été définitivement mise en position haute. Un badge d'accès est nécessaire pour accéder à la zone.



Les travaux de végétalisation de la cour de l'école Maurice-de-Vlaminck s'achèveront en novembre



L'aire de jeux, impasse des Celtes

Les nouvelles enseignes

Chaque mois apparaissent de nouvelles boutiques ou commerces de bouche, comme autant de preuves du dynamisme commercial du centre-ville.

BIJOUTERIE HÉLÈNE PIERRAT

Galerie Monoprix, 17, rue Noël-Ballay

La bijouterie Hélène Pierrat, présente à Chartres depuis 33 ans, a changé de propriétaire. C'est Clara Pierrat qui assure la continuité du commerce, depuis le début du mois de juillet. Dans la continuité de la gérante précédente, Clara et son équipe vendent tout une gamme de bijoux classiques et modernes, en or, en argent, plaqué or, dotés ou non de pierres précieuses. « C'est bien que les magasins perdurent, confie Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce et de l'Artisanat. Les Chartrains n'aiment pas voir fermer les boutiques où ils avaient leurs habitudes. »



TON EX

30, rue des Changes

Une boutique de vêtements de seconde main à l'ambiance flashy et décalée : tel est le concept de Ton Ex, dirigé par le Chartrain Anton Vanderbogaerde, revenu dans sa ville après une carrière parisienne de journaliste et d'humoriste. « Nous proposons des vêtements pour ados, hommes et femmes. Il y en a pour tous les goûts avec des prix aussi attractifs que sur les sites en ligne spécialisés. J'ai l'avantage d'avoir des cabines d'essayage spacieuses adaptées aux personnes à mobilité réduite ». Des accessoires, sacs, foulards, casquettes, ceintures, parapluies..., complètent l'offre. « L'univers de Ton Ex est un atout supplémentaire pour le dynamisme et la richesse commerciale du cœur



Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce et de l'artisanat, Martine Mokthar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants et les artisans, et Anton Vanderbogaerde, le patron de Ton Ex.

de ville, dit Guillaume Bonnet. La Ville se réjouit de constater que la démarche vertueuse et éthique

de cette boutique séduit déjà de nombreux Chartrains ».

ANABA RESTO

29, rue Sainte-Même

C'est un concept nouveau que propose Abana resto. Dans une décoration chaleureuse et raffinée, vous y découvrirez le savant mélange des saveurs françaises et japonaises, fusionnées dans un même plat sophistiqué et très bien présenté. « *Nous sommes très perfectionnistes sur la présentation* », confie Axel Bernard, l'un des cuisiniers. L'établissement de 28 couverts (réservation conseillée) renouvelle son menu chaque semaine. « *Vous vous démarquez en proposant une offre qui n'existait pas encore à Chartres* », fait remarquer à l'équipe Guillaume Bonnet.



Martine Mokhtar et Guillaume Bonnet, devant le comptoir d'Anaba resto.

18C TEA – BUBBLE TEA

11, rue du Bois-Merrain

Ouvert depuis cet été, le bubble tea franchisé 18C TEA propose tout une gamme de boissons froides à base de thé vert. Au client de choisir la garniture qui lui convient parmi un vaste choix, de la myrtille aux fruits de la passion, du raisin aux biscuits divers.

Les clients ont aussi le choix entre plusieurs sodas. Le long d'un mur, une épicerie asiatique propose des denrées coréennes, japonaises, etc.

« *C'est un endroit intéressant, une sorte de salon de thé pour la jeunesse* », constate Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants et les artisans, en voyant de jeunes clients prendre place aux tables.



Le cinquantenaire du Canis club chartrain

Fondé en 1973, le Canis club chartrain propose plusieurs disciplines pour aider les propriétaires de chiens à tisser un lien unique avec leur animal.

Voilà 50 ans que Marie-Annick et Etienne Duplan ont fondé le Canis club chartrain.

Avec d'autres passionnés de canidés, l'idée leur est venue en constatant le manque de structures où faire dresser leurs chiens. Au départ, seule l'éducation était proposée. Aujourd'hui le Canis club chartrain a aussi son école du chiot. « *On commence tous par là* », précise Etienne Duplan, président d'honneur de l'association. Les chiots y sont accueillis entre l'âge de 2 et 6 mois. Ils y apprennent la sociabilité et les ordres de bases : marcher au pied, supporter la caresse d'une personne qui lui est inconnue, ne pas aboyer ou sauter sur tout le monde, etc. « *On apprend aussi aux maîtres comment se comporter avec leurs chiens, les bons ordres à donner, comment inculquer à l'animal le respect et les interdits. Les bases de la relation homme-animal en somme.* »

Trois disciplines sportives

L'association, qui compte désormais entre 160 et 180 adhérents, propose aussi trois disciplines sportives. Le « ring » comprend des épreuves d'obéissance, de sauts en hauteur et longueur et du mordant. « *Les gens pensent souvent qu'il est dangereux d'apprendre à mordre à son chien. Nous leur apprenons dans quelles conditions il a le droit de mordre afin d'en faire des chiens*



Les activités du Canis club chartrain ont lieu sur son terrain de l'avenue Victor-Hugo, à côté du karting

qui ne mordent pas », explique Etienne Duplan. Les deux autres disciplines sont l'obéissance et l'agility, qui est aussi sportive pour l'animal que pour son maître, puisqu'il s'agit de guider son chien à travers un parcours d'obstacles à boucler le plus rapidement possible.

► Renseignements

Canis Club chartrain
Lieu-dit « La Brosse »
Crucey-Villages
canis-club-chartrain.fr
canisclubchartrain@gmail.com
02 37 51 63 99 ou 06 10 31 50 57

AGIRabcd fête ses 40 ans !

Installée depuis 2005, l'antenne eurélienne d'AGIRabcd, une ONG fondée il y a 40 ans, accompagne les personnes en difficulté autour de 4 missions : les savoirs fondamentaux, l'insertion et l'emploi, la santé et le lien sociale, et la mobilité.



Les 25 membres d'AGIRabcd28, réunis en octobre dernier aux Abbayes de Saint-Brice.

A G I R a b c d compte 3 000 adhérents au niveau national. À Chartres et Châteaudun, ils sont 70 bénévoles, pour la plupart retraités, de tous horizons professionnels : anciens médecins, enseignants, chirurgien urologue, directeur de théâtre, dessinateur industriel, infirmières, aides-soignantes, hôtelier, commerciaux... Une trentaine d'entre eux était réunie début octobre pour évoquer le programme de la saison 2023-2024. Suivant le crédo de l'association - s'impliquer pour un monde qui met l'humain au cœur de notre société - ils viennent donner de leur temps et mettre leurs compétences et leur dynamisme au service des autres.

« Très valorisant »

Les autres, ce sont des mineurs ou des jeunes majeurs en difficulté scolaire, des étrangers désirant apprendre le français, des seniors souhaitant réviser le code de la route, des travailleurs en situations de handicap, des collégiens s'ouvrant aux arts, etc., redirigés par des associations partenaires ou des établissements scolaires vers AGIRabcd28. L'association propose aussi des rencontres interculturelles ou des missions de solidarité internationale.

« C'est très valorisant, s'enthousiasme un bénévole. L'an dernier, j'ai donné des cours de gestion à une lycéenne. Quand elle a

obtenu son bac, elle m'a écrit que c'était grâce à moi. J'ai eu l'impression d'avoir mon bachot pour la deuxième fois ! »

AGIRabcd28 souhaite pérenniser ses actions en faveur de l'insertion et de la solidarité tout en développant de nouvelles initiatives. Pour mener au mieux ses missions, l'association recherche des bénévoles et accueille avec enthousiasme toutes les personnes désirant venir partager ses idées et ses connaissances.

► Informations

agirabcd28.blogspot.com
agirabcd28@gmail.com

RETOUR EN IMAGES

16^e Fête des Vendanges

Organisée par la Commune libre du village de Saint-Brice, la 16^e Fête des vendanges s'est tenue le dernier week-end de septembre. Parti de la butte des Charbonniers, le traditionnel cortège du samedi après-midi, avec les oies de Roger et Raymonde ❶, des moutons, un attelage de deux impressionnants bœufs tarentais ❷, le pressoir tiré par un percheron, la banda eurélienne La Fiesta, une fanfare venue du Loir-et-Cher et une troupe de danse folklorique parisienne, a marqué des haltes sur l'esplanade de la cathédrale ❸ et place Billard ❹. Le défilé s'est achevé place des Halles, où a eu lieu le rituel du pressage du raisin au pied de l'hôtel de Ville ❺, en présence des conseillers municipaux Patrick Géroutet, Alain Contrepois et Martine Mokhtar. Le tout devant plus de 2000 curieux venus profiter du spectacle et d'une magnifique journée de début d'automne.





C'CHARTRES JUDO : L'ADN DE LA PERFORMANCE

Créé en 2018, le C'Chartres Judo rayonne au niveau national à travers son identité et ses résultats. Il forme aussi les champions de demain au sein de sa section, au collège Hélène-Boucher.



Karine Dorange, 3^e adjointe au maire, et José Rolo, adjoint aux Sports et à la Vie associative, entre Kylian Wuillot (à gauche), directeur technique et Éric Lepagnot (à droite), président du C'Chartres Judo, entourés par six jeunes judokas de haut niveau du club

Président du C'Chartres Judo, Éric Lepagnot est fier du chemin parcouru depuis la naissance du club en 2018, qui a pour objectif de regrouper les meilleurs judokas du département, des catégories cadets à seniors. « L'association

devient de plus en plus reconnue grâce aux performances de notre quarantaine de licenciés, a-t-il fièrement expliqué lors de la première soirée des partenaires du club, le 20 octobre. Notre projet se veut ambitieux. Pour maintenir ce degré d'exigence, nous

avons besoin de mécènes prêts à nous rejoindre dans l'aventure pour continuer à faire grandir le C'Chartres Judo à travers leur indispensable soutien ».

Sur la saison 2022-23, le club a récolté 28 médailles lors des tournois labellisés et classés

« excellence ». Plusieurs judokas cadets et juniors ont participé à des manches de coupe d'Europe. Au Portugal, Constance Dos Reis a remporté la médaille d'argent et, en guise de cerise sur le gâteau, a été sélectionnée en équipe de France jeunes avec Capucine Martinez, autre cadette du club. En août, Amousatou Randrianjohany s'est adjugée le bronze chez les moins de 78 kg lors des Jeux des Îles de l'Océan Indien 2023 à Madagascar.

« Aujourd'hui, une dizaine de judokas performe à haut niveau, a précisé Kylian Wuillot, directeur technique et entraîneur du C'Chartres Judo. Plusieurs d'entre eux évoluent en semaine au sein des meilleurs pôles espoirs français et reviennent s'entraîner avec nous le vendredi soir avant de partir en compétition le week-end. »

Tremplin vers le haut niveau

En 2020, le C'Chartres Judo a créé sa première section au collège Hélène Boucher, ouverte aux élèves à partir de la 5ème. Ils bénéficient d'un emploi du temps aménagé qui leur permet de s'entraîner quatre fois par semaine au complexe Rosskopf ou au dojo du Budo club chartrain, rue de Châteaudun. « La formation proposée au sein de la section sert de tremplin vers les structures de haut niveau où les judokas continuent leur progression » poursuit Kylian Wuillot.

Chaque vendredi soir, les licenciés s'entraînent en partenariat avec le Dojo beauceron, au dojo Gaston Lemoine de Mainvilliers.

Une identité forte

« Nos objectifs à court terme sont clairs : gagner plus de médailles sur les compétitions d'envergure



nationale, à commencer par les championnats de France individuels et par équipes. Nous voulons continuer d'affirmer la place du judo chartrain sur le devant de la scène » a ajouté Éric Lepagnot.

« L'identité de la marque C'Chartres imprègne plus que jamais le C'Chartres Judo dont le rayonnement dépasse largement les frontières du département, a dit José Rolo, adjoint aux Sports et à la Vie associative. Je tiens à féliciter l'engagement des

bénévoles et des parents mobilisés chaque week-end lors des déplacements et celui de tous les partenaires du club, moteurs d'un projet que la Ville accompagne avec fierté et enthousiasme ».

► C'Chartres Judo

06 82 98 16 14 / cchartresjudo@gmail.com
cchartresjudo.ffjudo.com
Facebook : C'Chartres JUDO /
Instagram : cchartres_judo

MARC-ANDRIA MAURIZZI

SUR LE TOIT DU MONDE

Licencié au C'Chartres Échecs, le prodige de 16 ans a remporté, début octobre au Mexique, les championnats du monde juniors.

Un exploit de plus dans l'ascension express du plus jeune grand maître international français.



Marc-Andria Maurizzi, avec la tenue du C'Chartres Échecs, lors des championnats du monde juniors en octobre au Mexique.

la une des médias en France. « Depuis qu'il a rejoint le club il y a trois ans, Marc'Andria ne cesse de nous impressionner par son talent et son mental de champion, confie fièrement François Gilles, le président du C'Chartres Échecs. Avant de disputer ce tournoi prestigieux, il a bénéficié des conseils des grands maîtres internationaux chartrains Gata Kamsky et Namig Guliyev pour l'aider à élever son niveau de jeu dans les moments-clés. Ce qu'il a fait lors de la dernière ronde pour décrocher un nul, synonyme de titre mondial ».

Le C'Chartres échecs rayonne à l'international

« Les couleurs du C'Chartres Échecs continuent de s'exporter avec brio à travers le monde, a déclaré le maire Jean-Pierre Gorges. La Ville est fière de voir sa pépinière de champions performer dans les plus grandes compétitions, car, outre la victoire retentissante de Marc'Andria, Élise Tomasi s'est elle aussi distinguée lors des mondiaux juniors. Si l'on ajoute la 7^e place en coupe d'Europe par équipes et les prodigieux résultats d'Alireza Firouzja, David Lacan et de Yulia Osmak, Chartres s'affirme de plus en plus comme la capitale française des échecs. »

Déjà double champion d'Europe chez les moins de 10 et 12 ans, plus jeune grand maître international français de l'histoire à 14 ans, Marc'Andria Maurizzi a ajouté une ligne de plus à un palmarès déjà exceptionnel en devenant, à 16 ans, le troisième Français à décrocher le titre de

champion du monde d'échecs juniors, après Joël Lautier en 1988 et Maxime Vachier-Lagrave en 2009. Invaincu au terme de la compétition, organisée à Mexico du 21 septembre au 1^{er} octobre derniers et réservée aux meilleurs joueurs mondiaux de moins de 20 ans, le jeune Corse licencié au C'Chartres Échecs a fait

LAURENT FOURNIER: UN HOMME DE DÉFIS

Arrivé cet été au poste d'entraîneur du C'Chartres Football en Régional 1, l'ancien joueur professionnel Laurent Fournier a déjà imprimé son style à la tête d'une équipe qui réalise un excellent début de saison.

Laurent Fournier est né à Lyon en 1964. Talent précoce, il a découvert la DI à l'âge de 16 ans et 1 mois sous le maillot de l'Olympique lyonnais – son club formateur – et figure toujours dans le top 10 des plus jeunes joueurs à avoir évolué en première division en France. *« J'ai beaucoup appris en côtoyant des références comme Jean Tigana, se souvient l'ex-milieu de terrain. Si vous montrez du respect aux anciens, ils vous le rendent et vous intègrent plus facilement »*. En 1988, il rejoint Saint-Étienne puis l'Olympique de Marseille deux ans plus tard où il remporte le championnat de France et atteint la finale de la Coupe des clubs champions européens en 1991. *« C'était la découverte du très haut niveau avec des joueurs de classe mondiale. Après un temps d'adaptation, j'ai su gagner la confiance de notre entraîneur, Franz Beckenbauer, et ma place de titulaire »*.

Joueur et entraîneur du PSG

C'est au Paris Saint-Germain (1991-1994 et 1995-1998) que Laurent Fournier vit la meilleure période de sa carrière : un titre de champion de France, deux Coupes de France, une Coupe de la Ligue, un trophée des champions et surtout une Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe en 1996. *« Nous avons construit un groupe auquel les supporters sont encore attachés aujourd'hui, car nous avons écrit l'une des plus belles pages de l'histoire du PSG »*.

Passé entraîneur à Bastia en 1998, l'ancien international (3 capes) officie sur le banc parisien entre février et décembre 2005 et redresse la barre d'un club alors en difficulté. Après des expériences à divers échelons, il a choisi de relever un nouveau défi au C'CF. *« J'ai été séduit par le projet chartrain où j'y retrouve Clément Chantôme, que j'ai formé au PSG. Je suis un coach qui responsabilise ses joueurs et mise sur l'alliage entre les jeunes et les plus expérimentés. L'objectif, c'est de retrouver le niveau national ! »*



Vainqueur de ses quatre premiers matches, le C'CF est actuellement leader de R1.

SUCCÈS POPULAIRES POUR LE PARIS-TOURS ET LA BÂTI'RUN

Le dimanche 8 octobre, les spectateurs étaient encore une fois venus en nombre, et souvent en famille, assister au départ de la 117^e édition de Paris-Tours, place Châtelet. Au cours de la matinée, ils ont eu le privilège d'approcher au plus près les bus des équipes, le long du boulevard Maurice-Viollette. Les coureurs se sont prêtés de bonne grâce au jeu des photos et autographes, avant leur présentation sur le podium protocolaire. Après le départ « fictif », donné sous un soleil estival par le maire, Jean-Pierre Gorges, le peloton a ensuite musardé dans les rues du cœur de ville sous les applaudissements de la foule.

Le même jour, en marge des Artisanales de Chartres, la Fédération française du bâtiment organisait à ChartrExpo, en partenariat avec l'ACLAM, la première édition de la Bâti'Run. Les participants ont pris part au 10 kilomètres chronométré et à la course-randonnée familiale, dont les bénéfices ont été reversés au Comité départemental handisport d'Eure-et-Loir.

Le maire, Jean-Pierre Gorges, ici au côté d'Hervé Jonathan, préfet d'Eure-et-Loir, a donné le départ de la course Paris-Tours.



Riley Sheehan (en avant-dernière position à droite), vainqueur de Paris-Tours 2023, sur le podium protocolaire avec ses coéquipiers de l'équipe Israel-Premier Tech



Comme chaque année, le peloton est passé au pied de la cathédrale avant de se diriger vers la rue des Changes.



Soleil et bonne humeur au départ de la BâtiRun.



Le parcours de la BâtiRun passait par le chantier du futur parc des expositions.

DES BALADES POUR DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE ILLUMINÉ

Le samedi 4 novembre, la Nocturne de Chartres vous donne rendez-vous sur l'esplanade de la cathédrale pour sa troisième édition. L'événement, co-organisé par L'Écho Républicain et l'ASPTT Chartres, avec le soutien de la Ville, a pour objectif de faire découvrir aux participants la beauté des sites patrimoniaux mis en lumière, les points de vue remarquables et les parcs de la ville. Le tout dans une ambiance festive et agrémentée d'animations musicales, de flambeaux et d'éclairages éphémères.

Cinq circuits de 5, 8, 12, 16 et 20 kilomètres, adaptés à tous les niveaux, des familles aux plus sportifs, sont proposés.

Une collation est offerte à l'arrivée de tous les randonneurs.

► Infos pratiques

Samedi 4 novembre

Départ à 20 h depuis l'esplanade de la cathédrale

Inscription sur place à partir de 14 h

(gratuit pour les moins de 14 ans)

Utilisation d'une lampe de poche conseillée

Renseignements au 06 41 31 18 69



LE CROSS NATIONAL DU 11-NOVEMBRE



Organisé par l'ACLAM, le Cross national du 11-novembre marque le coup d'envoi de la saison des cross dans la région et rencontre, chaque année, un immense succès auprès des milliers de participants et du public. Pour sa 51^e édition, l'épreuve installée aux Grands-Prés a ajusté son programme en accentuant le côté nature du Trail de Seresville en ouverture de la journée. Un cross « Découvertes » de 3 kilomètres est proposé aux novices à partir des cadets et un vestiaire est ouvert à tous les concurrents de la journée.

Programme

9 h : Trail de Seresville (19 km)

9 h 05 : Marche nordique des Vitraux (10 km)

11 h 25 : Cross « Découvertes » (3140 m)

11 h 50 et 12 h 15 : courses scolaires

À partir de 14 h 05 : départs des cross

► Infos pratiques

crossdu11novembre-chartres.fr

02 37 21 50 58

acclam@orange.fr

Inscriptions sur protiming.fr



Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur **Chartres TV**

BASKET-BALL, NATIONALE 1 MASCULINE

C'CHARTRES BASKET MASCULIN / POISSY

Vendredi 3 novembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

COURSES HIPPIQUES

RÉUNION P.M.H

Dimanche 5 novembre, 13 h
Hippodrome de Chartres

RUGBY, FÉDÉRALE 1

C'CHARTRES RUGBY / PARIS UNIVERSITÉ CLUB

Dimanche 5 novembre, 15 h
Stade des Bas-Bourgs

COURSES HIPPIQUES

RÉUNION P.M.H

Mardi 7 novembre, 11 h
Hippodrome de Chartres

RUNNING

CROSS DU 11 NOVEMBRE

Dimanche 11 novembre, 9 h
Stade Jacques-Couvret

FOOTBALL, RÉGIONAL 1

C'CHARTRES FOOTBALL / SARAN (B)

Samedi 11 novembre, 19 h
Stade James-Delarue

TENNIS DE TABLE, PRO A

C'CHARTRES TENNIS DE TABLE / ROUEN

Dimanche 12 novembre, 16 h
Complexe Roskopf

BASKET-BALL, NATIONALE 1 MASCULINE

C'CHARTRES BASKET MASCULIN / TOURS

Mardi 14 novembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

HANDBALL, STARLIGUE

C'CHARTRES MÉTROPOLE HANDBALL / CHAMBÉRY

Vendredi 17 novembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE

C'CHARTRES BASKET FÉMININ / LA TRONCHE-MEYLAN

Samedi 18 novembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

VOLLEY-BALL, ÉLITE

C'CHARTRES VOLLEY / CALAIS

Dimanche 19 novembre, 14 h
Halle Jean-Cochet

BASKET-BALL, NATIONALE 1 MASCULINE

C'CHARTRES BASKET MASCULIN / TOULOUSE

Vendredi 24 novembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

VOLLEY-BALL, ÉLITE

C'CHARTRES VOLLEY / AMIENS

Samedi 25 novembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

TENNIS DE TABLE, PRO A

C'CHARTRES TENNIS DE TABLE / AS PONTOISE-CERGY

Dimanche 26 novembre, 16 h
Complexe Roskopf

BASKET-BALL, NATIONALE 1 MASCULINE

C'CHARTRES BASKET MASCULIN / VITRÉ

Jeudi 30 novembre, 20 h
Halle Jean-Cochet

AGENDA

Chaque jour, des rendez-vous culturels pour tous les goûts.

L'exposition
« Les nouveaux héros. Paul Richer et la sculpture du travail »
au musée des Beaux-Arts.





| *Ijsberg* (crédit : M[Art]ha4)



| *La danse, le jazz et Mattox* (crédit : Thomas Bohl)

EXPOSITIONS

CHEMIN DES ARTS: HIPPOLYTE DUPONT

Jusqu'au 26 novembre
Priuré Saint-Vincent

CHEMIN DES ARTS: ANNIE DUNLOP

Jusqu'au 10 décembre
Chapelle Saint-Éman

JEAN MOULIN, HÉROS DE LA RÉSISTANCE

Espanade de la Résistance

LES NOUVEAUX HÉROS. PAUL RICHER ET LA SCULPTURE DU TRAVAIL

Jusqu'au 31 décembre
Musée des Beaux-Arts
02 37 90 45 80

EXPOSITION EVORA

Jusqu'au 5 novembre
L'Apostrophe
09 54 68 07 35

AUTREFOIS, À TRAVERS LES CHAMPS DE BEAUCE

Jusqu'au 30 décembre
Médiathèque l'Apostrophe
02 37 23 42 00

L'ATELIER AUX MAINS D'OR

Du 25 novembre au 10 décembre
Villa Fulbert
07 72 38 85 70

CHEMIN DES ARTS : RENÉ OGHIA

Du 2 décembre au 11 février
Priuré Saint-Vincent

SPECTACLES/THÉÂTRES/ CONCERTS

MON BREL PRÉFÉRÉ

Mercredi 1^{er} novembre à 21 h
Théâtre
Théâtre du Portail Sud
02 37 36 33 06

CAMILLE ET SIMON FÊTENT LEUR DIVORCE

Mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10
novembre à 21 h et vendredi 10 et
samedi 11 novembre à 17 h
Théâtre
Le OFF – salle 1
02 37 36 33 06

COMBAT

Samedi 11 novembre à 19 h
Lecture
Salon Marceau de l'hôtel de Ville
Entrée libre

CONCERT DU 11 NOVEMBRE DE L'OHC

Samedi 11 novembre à 20 h 20
Salon Marceau de l'hôtel de Ville

IMMENSE FANTASTIQUE

Vendredi 10 novembre à 20 h 30
Musique classique
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

LOUANE

Vendredi 17 novembre à 20 h 30
Récital
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

DIEU HABITE DÜSSELDORF

Jeudi 16, vendredi 17 et samedi
18 novembre à 21 h et samedi 18
novembre à 17 h
Théâtre
Le OFF – Salle 1
02 37 36 33 06

LA DANSE, LE JAZZ ET MATTOX

Samedi 18 novembre à 11 h et 15 h
Conférence dansée
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

SOIRÉE DES TREMPLINS

Samedi 18 novembre à 20 h 30
Top in Humour
Le OFF
02 37 23 42 53

LECTORALE AUTOUR DU THÈME DU TRAVAIL

Dimanche 19 novembre à 16 h
Musée des Beaux-Arts
06 16 09 71 15

ET PUIS ON A SAUTÉ !

Vendredi 24 novembre
à 10 h et 14 h 30
Théâtre
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

WILLIAM PILET

Vendredi 24 novembre à 20 h 30
Top in Humour
Le OFF
02 37 23 42 53

LE LONG-COURS DU GONCOURT (1903-2023)

Samedi 25 novembre à 11 h
Lectorales
Le OFF
06 16 09 71 15

SYLVAIN MORAND

Samedi 25 novembre à 20 h 30
Top in Humour
Le OFF
02 37 23 42 53

FRÈRE(S)

Mardi 28 novembre à 20 h 30
Théâtre
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

DANTON ROBESPIERRE - LES RACINES DE LA LIBERTÉ

Jeudi 30 novembre, vendredi 1^{er}
et samedi 2 décembre à 21 h
et samedi 2 décembre à 17 h
Le OFF - Salle 1
02 37 36 33 06

À CHACUN SA VÉRITÉ

Samedi 2 décembre à 20 h 30
Théâtre
Salle Doussineau
06 78 85 30 45

ANIMATIONS

RENDEZ-VOUS DES CHINEURS

Dimanche 12 novembre
de 8 h à 19 h
Place Billard

FOIRE DE LA SAINT-ANDRÉ

Dimanche 26 novembre

CONFÉRENCES/CINÉMA

LA TÊTE DANS LE CEP

Samedi 4 novembre à 15 h 30
Film documentaire
Auditorium de l'Apostrophe
02 37 23 42 00

ILLUSIONS PERDUES : LA PEINTURE RÉALISTE AU XIX^E SIÈCLE

Jeudi 9 novembre à 18 h
Conférence
Musée des Beaux-Arts
06 48 37 70 07



Ma langue dans ta poche (crédit : Joanie Rancier)

TOUTE LA BEAUTÉ ET LE SANG VERSÉ

Mardi 12 novembre à 20 h 30
Film documentaire
Les Enfants du Paradis
06 70 03 24 70

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIX^E SIÈCLE

Jeudi 16 novembre à 18 h
Conférence
Musée des Beaux-Arts
02 37 90 45 80

LE PALAIS DES SENS

Vendredi 17 novembre à 18 h
Soirée spectacle
Musée des Beaux-Arts
02 37 90 45 80
boutique.chartres-tourisme.com

LES CANAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'AQUEDUC DE MAINTENON

Vendredi 17 novembre à 16 h
Conférence
Auditorium de l'Apostrophe
02 37 23 42 00

JEAN DE DUNOIS

Samedi 18 novembre à 15 h
Conférence
Office de Tourisme
02 37 18 26 26

À TABLE CHEZ NOS ANCÊTRES MÉDIÉVAUX

Dimanche 19 et mardi 21
novembre à 14 h 30
Conférence
Cathédrale
02 37 21 75 02

CRIA CUERVOS

Jeudi 23 novembre à 20 h 30
Film
Les Enfants du Paradis
06 70 03 24 70

PAYSAN PAYSAGE

Samedi 25 novembre à 15 h 30
Documentaire
Auditorium de l'Apostrophe
02 37 23 42 00

DU ROMAN AU GOTHIQUE

Dimanche 26 et mardi 28
novembre à 14 h 30
Conférence
Cathédrale
02 37 21 75 02

JEUNESSE

MA LANGUE DANS TA POCHE

Mardi 7 novembre
à 14 h 30 et 20 h 30
Théâtre
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

IJSBERG

Mardi 14 novembre
à 14 h 30 et 20 h 30
Théâtre gestuel et visuel
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

WENDY ET PETER PAN

Vendredi 1^{er} décembre à 20 h 30
Théâtre
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

Des activités pour tous les âges

En lien avec l'exposition « Les Nouveaux héros. Paul Richer et la sculpture du travail », le musée des Beaux-Arts propose de nombreuses activités à destination de tous les publics. De la danse au théâtre, en passant par la musique, le jeu de société, le coloriage et la chasse aux énigmes, il y en a pour tous les âges.



Le maire, Jean-Pierre Gorges, Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine, Christine Diacon, directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire et Frédéric Blanc (en arrière-plan), directeur de cabinet d'Hervé Jonathan, préfet d'Eure-et-Loir, lors du vernissage de l'exposition consacrée à Paul Richer.

Parcours spécifiques dans l'exposition

Le thème du travail a connu un important engouement dans la littérature du XIX^e siècle. Au moyen de votre smartphone, vous avez la possibilité d'écouter des extraits de textes des plus grands auteurs français ayant écrit sur le travail, comme Honoré de Balzac et Émile Zola. Les plus jeunes peuvent quant à eux bénéficier d'un parcours adapté

grâce à des cartouches spécifiques signalées par un petit Paul Richer dessiné. Un livret d'activités et d'énigmes est également disponible sur demande et gratuitement à l'accueil du musée.

Visites guidées et conférences

Des conférences permettent de replacer le sujet de l'exposition dans un contexte plus large (voir ci-contre). La peinture réa-

liste sera ainsi évoquée le jeudi 9 novembre à 18 h, et la sculpture au XIX^e siècle le jeudi 16 novembre à 18 h. Des visites guidées de l'exposition seront en outre organisées le jeudi 23 novembre par le musée, et le jeudi 14 décembre par les élèves en spécialité Histoire des arts du collège Victor-Hugo. Enfin, des visites, combinées à une dégustation de produits locaux au Bistrot Racines seront proposées les vendredis 17 novembre et 15 décembre à 18 h.

Musique, danse et théâtre

Souvent à l'honneur au musée, le conservatoire de musique et de danse de Chartres accompagnera lui aussi l'exposition Paul Richer (voir page 79) :

- jeudi 23 novembre à 20 h : concert des professeurs ;
- samedi 25 novembre à 14 h 30 : travaux de la classe de danse ;
- jeudi 30 novembre à 18 h : Jeunes talents ;
- samedi 16 décembre à 14 h 30 : concert de la maîtrise ;
- jeudi 21 décembre à 18 h : Jeunes talents.

La Compagnie du Détour assurera par ailleurs une « lectorale » autour du thème du travail le dimanche 19 novembre à 16 h.

Cours et ateliers pédagogiques

En supplément des cours de dessin assurés par un profes-

seur les mercredi 25 novembre et 9 décembre à 14 h, le musée des Beaux-Arts propose, en accès libre, plusieurs activités à destination des enfants : cubes, puzzles, carnets de coloriage et nuages de points. Tous ces outils de médiation sont liés aux œuvres présentées dans l'exposition et permettent aux plus petits de découvrir celles-ci par la pratique artistique.

► Exposition « Les Nouveaux héros. Paul Richer et la sculpture du travail »

Du 23 septembre

au 31 décembre

Mercredi, vendredi et samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

Jeudi de 10 h à 12 h 30

et de 14 h à 20 h

Dimanche de 14 h à 18 h

Tarifs : 7 € et 3,50 €

Programmation de novembre

ILLUSIONS PERDUES : LA PEINTURE RÉALISTE AU XIX^E SIÈCLE

Jeudi 9 novembre à 18 h

Par Jessica Watson, de l'École du Louvre, chargée de mission auprès du président du centre Pompidou.

Une évocation de la naissance et l'essor du mouvement réaliste en Europe et plus particulièrement en France à travers certains de ses représentants les plus illustres : Camille Corot, Honoré Daumier, Gustave Courbet ou encore Edouard Manet. À l'inverse du courant romantique, nous verrons comment les artistes du milieu du XIX^e siècle prônent désormais un art qui se veut la représentation sans fards de la vie quotidienne et explore des thèmes sociétaux.

Un puzzle à reconstituer pour les enfants.

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIX^E SIÈCLE

Jeudi 16 novembre à 18 h

Par Anne Jamault, historienne de l'art.

LE PALAIS DES SENS

Vendredi 17 novembre à 18 h

La soirée « Palais des sens » vous convie à une visite guidée privilégiée de l'exposition « Les nouveaux héros. Paul Richer et la sculpture du travail », au cours de laquelle vous découvrirez la vie et l'œuvre fascinante de ce Chartrain aux multiples talents. Vous rejoindrez ensuite le Bistrot Racines pour une dégustation de vin à l'aveugle (1 verre de rouge ou de blanc au choix) et de produits locaux (planche à partager) soigneusement sélectionnés.

► Renseignements et réservation

02 37 18 26 26

boutique.chartres-tourisme.com/visites-guidees/soiree-le-palais-des-sens-au-musee-des-beaux-arts-chartres

Tarifs : 25 € et 22 €

COURS DE DESSIN

Samedi 25 novembre à 14 h 30

Dans le cadre de l'exposition « Les nouveaux héros. Paul Richer et la sculpture du travail », le musée des Beaux-Arts vous propose des cours de dessin autour de l'œuvre de Paul Richer.

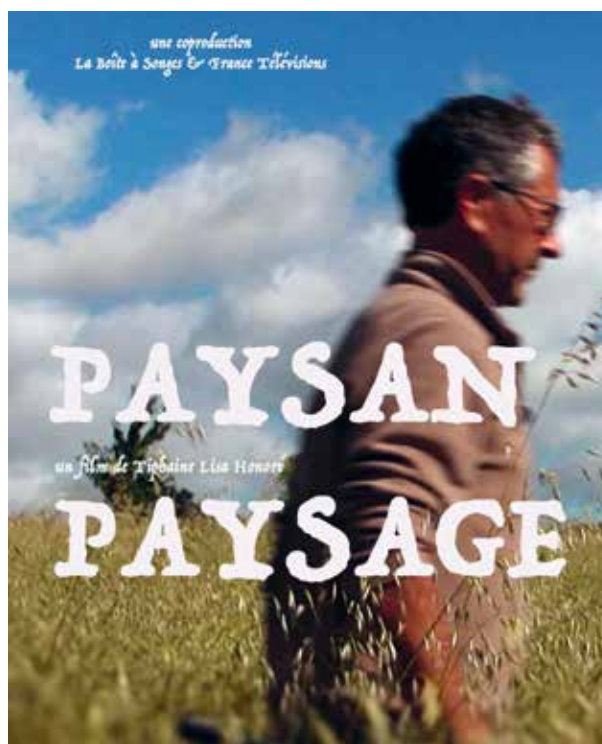
► Tarifs et réservations

02 37 90 45 80



Des histoires proches de notre territoire

En novembre, l'Apostrophe met à l'honneur la société de production de cinéma chartraine La Boîte à Songes, dans le cadre du mois du film documentaire, qui invite une illustratrice jeunesse locale et développe sa programmation autour de l'intelligence artificielle



La Boîte à Songes

Installée depuis 2014 à Chartres, la société de production La Boîte à Songes produit en France et à l'international des œuvres portées par des regards singuliers, principalement des films documentaires sur des sujets de société, scientifiques ou en lien avec l'Histoire et le patrimoine. Tout en réalisant en parallèle ses propres films, la productrice, Fanny Chrétien a ainsi accompagné une quinzaine de documentaires pour la télévision. Elle prépare actuellement Le Grand

rêve d'Isidore, consacré à Raymond Isidore, alias Picassiette, qui a encore besoin de soutien participatif.

LA TÊTE DANS LE CEP

Samedi 4 novembre à 15 h 30

*De Thibault Jandot
(2022, 52 min)*

Vigneron dans le Loir-et-Cher, Julien Pineau prend enfin possession du nouveau chai, qu'il a fait construire sur mesure. Le déménagement s'annonce mouvementé. Entre labeur, folie, douceur, philosophie au coin du

feu, et dégustation de grands crus, Julien accueille le réalisateur de La Tête dans le cep.

HISTOIRES DE PRODUCTIONS

Samedi 18 novembre à 15 h 30

Rencontre

Avec Fanny Chrétien, productrice et réalisatrice
Présentation des métiers du cinéma avec des extraits des films du catalogue de La Boîte à Songes.

► Auditorium de l'Apostrophe

PAYSAN PAYSAGE

Samedi 25 novembre à 15 h 30

Film documentaire

De Tiphaine Lisa Honoré

(2021, 52 min)

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, en partenariat avec Arbres28 et environnement. Après le remembrement des années 1970, la tendance à l'arrachage est restée ancrée chez les agriculteurs. L'ombre des branches, l'humidité et le retour de la biodiversité sont une force pour les champs. Depuis plus de 30 ans, le père de la réalisatrice plante des arbres et met dans cet acte une part de rêve, d'irrationnel : une trace végétale qui restera après lui, alors que l'avenir de sa ferme est aujourd'hui à un tournant.

► Auditorium de l'Apostrophe

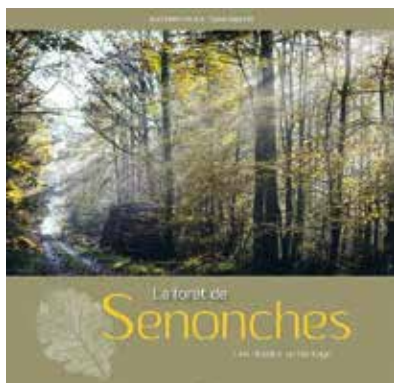
SENONCHES, UNE FORÊT D'AVENIR

Samedi 25 novembre à 16 h 30

Rencontre-dédicace avec Sylvie Depondt, co-auteurice du livre *La forêt de Senonches : une histoire, un héritage*.

L'histoire de la plus grande forêt d'Eure-et-Loir, vestige du massif des Carnutes, aujourd'hui impactée par les changements climatiques. Sa gestion est contrainte d'évoluer pour préserver ce patrimoine écologique.

► Auditorium de l'Apostrophe



TROIS ATELIERS CRÉATIFS AVEC CAROLINE HESNARD

Diplômée de l'École Estienne, des Arts décoratifs de Strasbourg et des Gobelins, bien connue des plus jeunes pour la collection des Emma et Loustic (éditions Albin Michel Jeunesse), Caroline Hesnard proposera en novembre aux enfants trois ateliers d'illustration :

**Mercredi 8 novembre
entre 14 h 30 et 17 h 30**

PARADE DANS LA FORÊT

Fresque participative

À partir de 6 ans

Venez dessiner la forêt de vos rêves.

► Espace Jeunesse
de l'Apostrophe

**Mercredi 22 novembre
de 14 h 30 à 16 h**

ou de 16 h à 17 h 30

HISTOIRE SANS TEXTE

Pour les 8 - 11 ans

Venez composer un strip de quelques cases de bande dessinée.

Sur inscription

► Espace Jeunesse de
l'Apostrophe

**Mercredi 29 novembre
entre 14 h 30 et 17 h 30**

LA MAGIE DE L'HIVER

Fresque participative

À partir de 6 ans

Venez dessiner l'hiver de tes rêves

► Espace Jeunesse
de la bibliothèque Louis-Aragon

Intelligence artificielle

AUTOUR DE L'INTELLIGENCE AUGMENTÉE

Deux « points du numérique » animés par un bibliothécaire

Samedi 18 novembre à 11 h

Comment (bien) questionner une IA ?

Samedi 2 décembre à 11 h

L'IA et la création graphique

► L'Apostrophe, 4^e étage

L'INNOVATION AUTOUR DES MÉTIERS DE LA CYBERSÉCURITÉ

Dimanche 19 novembre

à 14 h 15 et 16 h 15

Conférence

Avec Arnaud Villadere, fondateur d'Aegis Civis, professionnel de la cybersécurité et enseignant-conférencier, accompagné de Romain Cochenec et Gabriel Harfouche, étudiants en alternance en cyberdéfense et d'un professionnel de la société Cyber Réponse Centre Val de Loire.

Qu'est-ce qu'un Hacker ? Qu'est-ce qui le différencie d'un cybercriminel ? Comprendre les processus d'une cyberattaque et les réponses adéquates

► Auditorium de l'Apostrophe

LE VRAI DU FAUX

Dimanche 19 novembre

de 14 h à 18 h

Atelier

Apprendre à repérer les différences entre informations réelles et fausses informations générées par l'IA. Quels sont les processus de recherche et de recoupage possibles de l'information ? Démonstration et utilisation des plateformes de génération d'images et de vidéos (Heygen et de Canva) pour créer des présentations.

► Espace Numérique
de l'Apostrophe

Retrouvez l'ensemble de la programmation
sur mediatheque.chartres.fr

THÉÂTRE

DE CHARTRES

MA LANGUE DANS TA POCHE

Mardi 7 novembre
à 14 h 30 et 20 h 30

Théâtre

Compagnie des 4 Coins
Texte de Fabien Arca

GRANDE SALLE

À partir de 10 ans

Louis est un adolescent mutique. La plupart de ses camarades voient dans son silence quelque chose d'inquiétant, à l'exception de la bavarde Loubia, fascinée par son mystère, qui se rapproche de lui. Ensemble, ils n'auront plus l'impression d'être seuls, juste l'impression d'être uniques.

IMMENSE FANTASTIQUE

Vendredi 10 novembre
à 20 h 30

Musique classique

Orchestre symphonique Région
Centre-Val de Loire/Tours
Direction musicale
de Chloé Dufresne
Avec Emmanuelle Bertrand
(violoncelle)

GRANDE SALLE

Après l'ouverture aux cuivres lancinants d'Incanto d'Éric Tanguy (1968), vous découvrirez le formidable Concerto pour violoncelle n°1 de Saint-Saëns (1835-1921) avec la violoncelliste Emmanuelle Bertrand, sacrée instrumentiste soliste de l'année 2022 aux Victoires de la musique classique. Pour terminer la soirée, l'orchestre livrera les secrets de la Symphonie fantastique de Berlioz (1803-1869).

IJSBERG

Mardi 14 novembre
à 14 h 30 et 20 h 30

Théâtre gestuel et visuel

Compagnie Discrète
Mise en scène et jeu
d'Alexandre Finck
et Adrien Fournier

GRANDE SALLE

Tout public à partir de 7 ans
Après une catastrophe écologique sans précédent, trois individus que tout semble opposer se rencontrent dans un no man's land à la fois doux et brutal. Un espace vierge où les arbres sont vivants, où la Nature peut vous gifler, où conscience et inconscience cohabitent et régissent l'espace et le temps. Une fable glaciaire qui invite à s'interroger avec humour et espièglerie sur notre rapport à la Nature.

LOUANE

LE CLUB DES SENTIMENTS
Vendredi 17 novembre
à 20 h 30

Chanson

GRANDE SALLE

Artiste incontournable de la scène française actuelle, Louane accompagne son dernier album, Le Club des sentiments, d'une tournée intimiste où elle dévoile ses sentiments, sans artifice ni fausse pudeur, évoquant des sujets personnels (les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité) ou plus universels (la maternité, la quête d'identité...).



Louane (crédit : Adrénaline)

LA DANSE, LE JAZZ ET MATTOX

Samedi 18 novembre
à 11 h et 15 h

Conférence dansée

Carole Bordes

SALLE DOUSSINEAU

Tout public à partir de 10 ans
En évoquant l'œuvre de Matt Mattox, figure incontournable de la danse jazz, la danseuse et chorégraphe Carole Bordes, accompagnée par Samuel Ber à la batterie, propose une véritable mise à jour des connaissances sur son travail et sa présence dans le paysage chorégraphique des années 1950 à nos jours.



La violoncelliste Emmanuelle Bertrand, de l'Orchestre symphonique Région Centre-Val de Loire/Tours
(crédit : Matsas)



Jean-Christophe Hembert dans *Wendy et Peter Pan*

ET PUIS ON A SAUTÉ !

**Vendredi 24 novembre
à 10 h et 14 h 30**

Théâtre

*Compagnie de Louise
Texte de Pauline Sales
Mise en scène
d'Odile Grosset-Grange*

GRANDE SALLE

Tout public à partir de 8 ans
Pour attirer l'attention de leurs parents trop occupés, deux enfants sautent par la fenêtre de leur chambre et... atterrissent dans un univers hors de notre espace-temps. C'est le début d'une course contre la montre, au cours de laquelle les jeunes voyageurs se retrouvent confrontés à leurs angoisses et à leurs peurs et s'interrogent sur la vie, l'amour et la mort.

FRÈRE(S)

Mardi 28 novembre à 20 h 30

Théâtre

*Compagnie du Chemin
Ordinaire*

LE OFF – SALLE 1

À partir de 12 ans
L'amitié à l'épreuve du temps, de la passion et de l'ambition. Issu de milieux très différents, Maxime et Émile se sont connus en passant le CAP cuisine. Devenus inséparables, ils ont traversé les épreuves ensemble avant d'être rattrapés par la brutalité du monde qui les entoure, celui des restaurants gastronomiques où, pour survivre, il faut devenir une machine.

WENDY ET PETER PAN

**Vendredi 1^{er} décembre
à 20 h 30**

Théâtre

*D'après l'œuvre de J. M. Barrie
Mise en scène
de Jean-Christophe Hembert*

GRANDE SALLE

Tout public à partir de 10 ans
Une relecture moderne et épique de Peter Pan, par Jean-Christophe Hembert, rendu célèbre par son interprétation de Karadoc dans Kaamelott. Epaulé par une partie de l'équipe de la série, il entraîne les spectateurs dans l'univers ludique et féérique de J.M. Barrie, où il faut croire pour vivre : croire aux fées, aux pirates, aux Indiens, au jeu, aux acteurs, croire au théâtre.

► Informations

billetterie@theatredechartres.fr.
02 37 23 42 79 et sur theatredechartres.fr

TOUTE L'ACTU DES THÉÂTRES



THÉÂTRE PORTAIL SUD

CAMILLE ET SIMON FÊTENT LEUR DIVORCE

**Mercredi 8, jeudi 9
et vendredi 10 novembre à 21 h
et vendredi 10 et samedi 11
novembre à 17 h**

LE OFF - SALLE 1

Comédie d'Alain Chapuis
Avec Marie Blanche et Alain Chapuis
Camille et Simon donnent
une réception avec traiteur et
orchestre pour célébrer leur
séparation. Parents et amis sont
là pour immortaliser l'événement...
Le one couple-show qui titille la
libido !

DIEU HABITE DÜSSELDORF

**Jeudi 16, vendredi 17
et samedi 18 novembre à 21 h**

et samedi 18 novembre à 17 h

LE OFF - SALLE 1

De Sébastien Thiéry
Avec Renaud Daner,
Eric Verdin ou Manuel Durand
Une comédie loufoque et cruelle,
où deux hommes égarés,
malheureux, parfois stupides,
et souvent tordants à leur insu,
cherchent désespérément à
corriger leurs incapacités pour
devenir enfin banals, comme tout
le monde !

DANTON ROBESPIERRE - LES RACINES DE LA LIBERTÉ

**Jeudi 30 novembre, vendredi 1^{er}
et samedi 2 décembre à 21 h
et samedi 2 décembre à 17 h**

LE OFF - SALLE 1

De Hugues Leforestier
Avec Nathalie Mann et Hugues
Leforestier
L'ultime affrontement, le 22 mars
1794, de Danton et Robespierre,

les deux figures de proue de la
Révolution française, qui se sont
aimés, détestés, respectés en
espérant un nouveau monde,
plus juste et équitable.
Un duel jubilatoire qui résonne
formidablement aujourd'hui !

► Réservations
02 37 36 33 06
theatreportailsud.com
Tarifs : 19 € et 15 €

THÉÂTRE DU DÉTOUR

LE LONG-COURS DU GONCOURT [1903-2023]

Samedi 25 novembre à 11 h
Par Bruno de Saint-Riquier
et Antoine Marneur

LE OFF

Pour les éditeurs, le prix Goncourt,
qui fête cette année ses 120

ans, est une manne, pour les auteurs, il est synonyme de reconnaissance des pairs. Mais l'illustre récompense peut aussi être un embarrassant fardeau. Cette Lectorale vous narre mille anecdotes sur le Goncourt.

► Informations

06 16 09 71 15

► Le OFF

10, avenue Jehan-de-Beauce

Renseignements et réservations :

leoff-chartres.fr

contact@leoff-chartres.fr

02 37 23 42 53

THÉÂTRE DU SEUIL

SEPTEMBER COHEN

Vendredi 10 novembre à 20 h 30

Création autour de l'œuvre de
Léonard Cohen

Avec Eric Lareine, Nicolas Jule

et Pascal Maupeu

Chanson.

THÉÂTRE DU SEUIL

« Gravité. Complexité. Humour.

Nous avons tous trois été

emboutis par l'œuvre de

Léonard Cohen, lui-même a été

percuté par toutes ces vies qui

l'ont traversé, expliquent Eric

Lareine, Nicolas Jule et Pascal

Maupeu. Car il a pris tout son

temps pour trouver un sens à

cette impatience, et pour nous désigner un futur. Imprégnés de ses chansons, épatés par ses romans, bouleversés par sa poésie et cernés par ses interviews, nous sommes prêts à célébrer tout l'amour, du plus spirituel au plus terrestre, toucher du doigt sa mélancolie, son élégance, à reprendre en chœur ses hymnes. »

► Théâtre du Seuil

13, rue Saint-Julien

07 64 27 93 47

Réservations

theatreduseuil.com

info.theatreduseuil@gmail.com

ou Fnac, carrefour...

Tarifs : 22 €

THÉÂTRE DU LABYRINTHE

MISIA OU L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Judi 9 et mercredi 22

novembre à 20 h 30

Texte et mise en scène de

Gwenaëlle Anglade

CHAPELLE SAINT-JULIEN

31 décembre 2066. Les

Russes ont envahi l'Europe. Le

totalitarisme écrase le peuple

français et personne n'échappe

à l'enfermement physique

et intellectuel d'un présent



étouffant. Un groupe d'amis résistants se retrouve pour fêter le nouvel an. L'un d'eux, brillant informaticien, conçoit à l'aide de l'Intelligence Artificielle un logiciel qui permet de retourner dans le passé. On plonge alors dans la vie réelle de Misïa Sert, reine du Paris des années 20, grande pianiste, égérie et mécène des plus grands artistes de l'époque. Une dystopie théâtrale et musicale, décalée, drôle et instructive !

► Réservations

theatredulabyrinth@gmail.com

06 20 66 49 76

Tarifs : 14 € et 11 €

LA COMPAGNIE CHARTRAINE

À CHACUN SA VÉRITÉ

Samedi 2 décembre à 20 h 30

De Luigi Pirandello

Mise en scène de Patrice Marie

SALLE DOUSSINEAU

En 1927, dans une petite ville italienne. M. Ponza, explique que sa belle-mère, Mme Frola, est devenue folle à cause de la mort de sa fille, sa première épouse. Dans sa confusion, la belle-mère considère que la deuxième épouse de M. Ponza est sa fille. De son côté, Mme Frola affirme que son gendre n'a pas reconnu sa femme après un séjour dans un asile psychiatrique...

► Réservations

06 78 85 30 45

commesicetaitvrai.chartres@gmail.com



11 NOVEMBRE

Emmanuel Ray

adapte Jean Moulin



Dans le cadre des commémorations pour les 80 ans de la mort de Jean Moulin, Emmanuel Ray donnera le 11 novembre au salon Marceau une lecture de *Combat*, le spectacle qu'il créera en février prochain au OFF avec sa compagnie Théâtre en Pièces.

COMBAT

Samedi 11 novembre à 19 h

Lecture

D'après Jean Moulin
Avec Emmanuel Ray

**SALON MARCEAU
DE L'HÔTEL DE VILLE**

Répétition publique
le vendredi 10 novembre
à 19 h30 au OFF
Entrée libre

Juin 1940 dans une ville parmi tant d'autres, simultanément vidée de ses habitants et submergée par une foule de réfugiés. Après le passage des dernières unités battant en retraite, arrivent bientôt les premiers détachements ennemis. Resté à peu près seul à son poste, un jeune préfet amoureux des arts est convoqué par des officiers occupants qui veulent le contraindre à signer un texte mensonger portant atteinte à l'honneur de l'armée vaincue.

« Un texte qui évoque tous les actes de résistance »

« J'ai voulu adapter le livre de Jean Moulin *Premier Combat*, dit Emmanuel Ray. Ce texte merveilleusement écrit où une phrase m'importe plus particulièrement : « Je ne savais pas qu'il était aussi facile, quand nous sommes en danger, de faire son devoir ». Je souhaite incarner ce personnage et, cependant, il m'a semblé important de le rendre anonyme. Un homme parmi tant d'autres. Dans l'adaptation que je souhaite faire, il ne sera plus question de Chartres, ni de Jean Moulin, mais bien d'un texte qui évoque tous les actes de résistance, petits ou grands, en sachant que nous pouvons tous avoir peur, nous pouvons tous commettre des erreurs. Nous ne sommes pas infaillibles ! »



Programme des cérémonies du samedi 11 novembre

10 h : Cérémonie associative d'hommage aux cheminots morts pour la France, au Pôle gare

11 h : Commémoration de la victoire et de la paix, et hommage à tous les morts pour la France, sur la butte des Charbonniers

11 h 30 : Hommage à tous les morts pour la France, à la cathédrale

12 h : Discours du maire Jean-Pierre Gorges, au salon Marceau de l'hôtel de Ville

Programme de la soirée de clôture de l'année « Jean Moulin vivant ! » dans le salon Marceau de l'hôtel de Ville

Samedi 11 novembre

19 h : Allocutions officielles

19 h 30 : Lecture théâtrale d'Emmanuel Ray *Combat*

20 h 20 : Concert de l'Orchestre d'harmonie de Chartres

CONSERVATOIRE

Au Programme en novembre



Arnaud Dumond

MASTER CLASS ENELITA SAN ROMAN & ARNAUD DUMOND

Samedi 18 novembre

Guitare

CONSERVATOIRE

Les élèves de la classe de guitare de Nicolas Sassot sont invités à participer à une master class dispensée par le guitariste Arnaud Dumond. En parallèle, Elena San Roman proposera une initiation au flamenco.

► Entrée libre sur réservation
chartres.fr/conservatoire/saison

MEL BONIS : LES COMPOSITRICES ET LEURS UNIVERS

Jeudi 23 novembre à 20 h

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Avec Priscille Lachat-Sarrete (violin), Stéphanie Humeau (piano) et Lydia Tanguy (piano).
Elève au Conservatoire de Paris
au côté notamment de Debussy,

la pianiste française Mel Bonis (1858-1937) composa des œuvres tantôt vives, tantôt mystiques, mais toujours expressives. Priscille Lachat-Sarrete, Stéphanie Humeau et Lydia Tanguy feront revivre le subtil mélange de légèreté et de profondeur de la musique française du début du XX^e siècle à travers des œuvres de Mel Bonis et de certains de ses contemporains.

► Réservation et Information
chartres-tourisme.com
02 37 18 26 26
Tarifs : 10 € et 6 €

CARTE BLANCHE AUX JEUNES TALENTS

Samedi 25 novembre à 14 h 30

Danse

Jeudi 30 novembre à 18 h 30

Instrumentistes

► Entrée libre sur réservation
chartres.fr/conservatoire/saison

Festival Carré d'As Jeunes talents

CLÉMENT RATAUD ET Océane DELBREL

Dimanche 26 novembre à 17 h

SALLE DOUSSINEAU

En clôture du 25^e festival Carré d'As Jeunes talents, l'association des Samedis musicaux vous propose une soirée magique, qui mêlera musique romantique et danse contemporaine. Avec, au programme, deux grands talents issus du Conservatoire national supérieur de Paris.

En première partie, Clément Rataud jouera du Chopin pour accompagner la danseuse Océane Delbrel. En seconde partie, il interprètera la *Toccata* de Schumann et la *Sonate en si mineur* de Liszt.

► Informations et réservations

Salle Doussineau
10, rue Maurice-Hallé
samedismusicaux.fr
06 26 07 66 13

SPECTACLE

Festival Top in Humour

SOIRÉE DES TREMPLINS

Samedi 18 novembre à 20 h 30

LE OFF

La Soirée des tremplins vous présente des humoristes de la jeune génération. Un jury, composé de professionnels, désignera son candidat préféré et le public, comme toujours, aura son mot à dire.

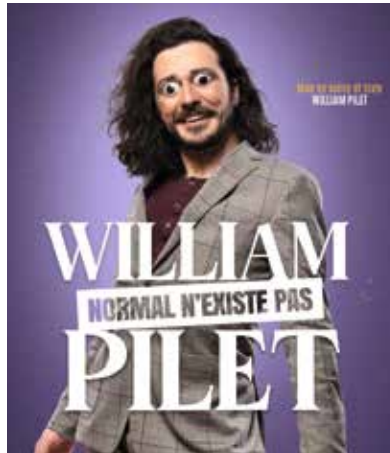
► Réservation au 02 37 23 42 53
Tarifs : 17 € et 13 €

WILLIAM PILET NORMAL N'EXISTE PAS

**Vendredi 24 novembre
à 20 h 30**

LE OFF

Avec quelques accessoires, de la musique du chant, William Pilet, artiste multi talent, touche à tout, autodidacte inventif, perturbant et perturbé, démontre dans ce spectacle hors norme, assaisonné d'humour anglais et relevé



d'une noirceur acidulée, que la logique c'est abstrait et que « Normal n'existe pas ».

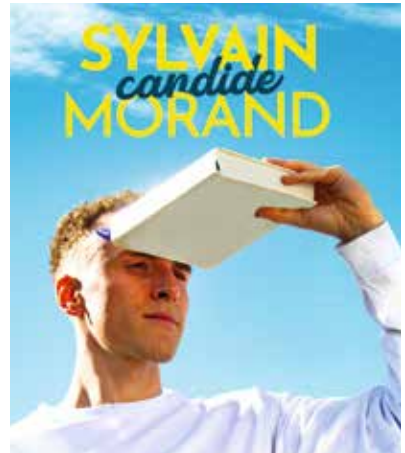
► Réservation au 02 37 23 42 53
Tarifs : 18 € et 15 €

SYLVAIN MORAND CANDIDE

Samedi 25 novembre à 20 h 30

LE OFF

Observer la vie dans son plus



simple appareil. C'est ce que vous propose Sylvain Morand tout au long de ce voyage en « absurdie », qui porte un regard plein de lucidité sur la nature humaine, ses travers, son ridicule... L'imagination de Sylvain Morand est sans limites !

► Réservation au 02 37 23 42 53
Tarifs : 17 € et 14 €

LES MARDIS DE LA SCIENCE

Supervolcans : la menace fantôme

Mardi 14 novembre à 18 h 30

Par Laurent Arbaret, maître de conférences à l'Institut des sciences de la Terre d'Orléans
Les grandes crises sociétales qui ont émaillé l'histoire de l'humanité ont souvent été liées à d'importantes éruptions volcaniques explosives. Ces dernières, par le volume considérable de cendres et de gaz émis, provoquent en effet un refroidissement planétaire sur de nombreuses années. Pour illustrer le fonctionnement d'un supervolcan, nous prendrons l'exemple des grandes éruptions les mieux documentées de notre histoire tout en évoquant d'autres éruptions majeures plus anciennes. Et aujourd'hui, quel risque potentiel font courir ces grandes éruptions volcaniques sur le climat et notre société moderne ?



► **Eure-et-Loir Campus**
21, rue Loigny-la-Bataille
02 37 30 99 44

CINÉ CLAP *En novembre*



**Mardi 12 novembre
à 20 h 30**

**Cinéma Les Enfants
du Paradis**

**TOUTE LA BEAUTÉ
ET LE SANG VERSÉ**
Documentaire

de Laura Poitras
(États-Unis, 1922, 1h57, vostf)

Grand nom de la
photographie, Nan Goldin a

réinventé la notion du genre et les définitions de la normalité. C'est aussi une infatigable activiste, qui se bat depuis des années contre la famille Sackler, responsable de la crise des opiacés aux États-Unis et dans le monde. *Toute la beauté et le sang versé* nous mène au cœur de ses combats artistiques et politiques, mus par l'amitié, l'humanisme et l'émotion.



**Jeudi 23 novembre
à 20 h 30**

**Cinéma Les Enfants
du Paradis**

CRIA CUERVOS
De Carlos Saura

(Espagne, 1976, 1h45, vostf)

Avec Ana Torrent, Conchita Pérez et Geraldine Chaplin
Durant les dernières
années du franquisme,

Ana, 9 ans, vit à Madrid avec ses deux sœurs et sa tante. Enfant taciturne, insomniaque et douée d'une imagination féconde, elle pleure la mort prématurée de sa mère et se persuade qu'elle possède un pouvoir maléfique.

Ce film sombre est l'une des plus belles œuvres jamais tournées sur l'enfance.

► **Ciné-Clap**
06 70 03 24 70
cine-clap.com

VILLA FULBERT

2^e édition de l'Atelier aux Mains d'Or

Du 25 novembre au 10 décembre, l'association Les Fantaisies d'Orphée invite à la Villa Fulbert 14 artisans d'art de haut niveau pour une expo-vente. Seront présents un ciseleur-orfèvre (meilleur ouvrier de France), un maître parfumeur, une marqueteuse de l'école Boulle, une verrière, une vannière d'art, une peintre sur tissu, une autre spécialisée dans le trompe-l'œil, une styliste, deux bijoutières en perles japonaises et origami, une créatrice textile

et une designer en faïence d'apparat de la Renaissance. Tous seront là le soir du vernissage pour vous expliquer leur minutieux travail et vous présenter leurs œuvres entièrement réalisés à la main.

► Informations

Exposition
du samedi 25 novembre
au dimanche 10 décembre
Tous les jours de 15 h à 18 h 30
Villa Fulbert
3, boulevard du Maréchal-Foch
Vernissage le samedi 25
novembre de 15 h à 20 h



lesfantaisiesdorphee@hotmail.fr
lesfantaisiesdorphee.jimdo.com
07 72 38 85 70

Pierre-Jacques Brissot (1754-1793) et Jérôme Pétion (1756-1794)

La traite et l'esclavage sont incompatibles avec la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen »

La Ville de Chartres a célébré le 10 mai 2023 la « Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition ».



Portrait de Jacques-Pierre Brissot.
Journaliste et conventionnel.



Portrait de Jérôme Pétion. Député, maire de Paris,
président de la Convention nationale.

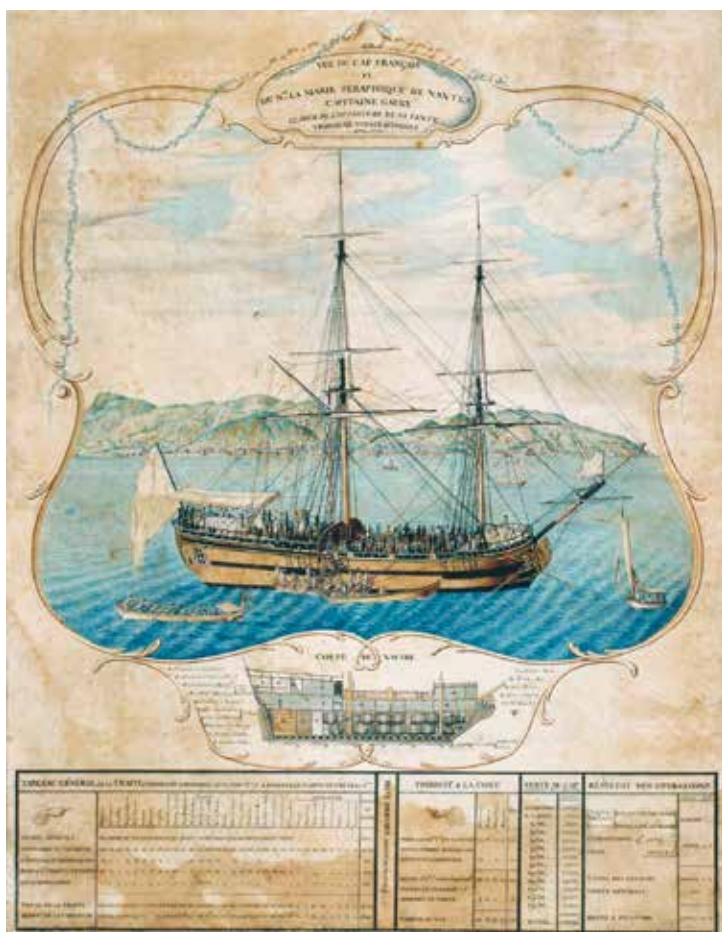
Deux Chartains font partie des premiers militants pour l'abolition de la traite et de l'esclavage des Africains dans les colonies françaises d'Amérique : le journaliste Jacques-Pierre Brissot et l'avocat Jérôme Pétion. Après un cruel échec en

1790, cet engagement aboutit en 1794, mais sans qu'ils en soient témoins :

« Décret du 4 février 1794 : « La Convention nationale déclare que l'esclavage des nègres dans toutes les colonies est aboli ; en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinc-

tion de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés par la Constitution. [...] »

Que sont alors devenus Brissot et Pétion ? En juin 1793, lors de la liquidation du parti Girondin, dont il fut l'un des chefs, Brissot quitta



Ne suis-je pas ton frère. Sceau de la société fondée par Brissot (1787).

Marie Seraphique (Nantes),
Bilan de la vente d'esclaves au Cap.

Paris mais fut repris à Moulins, condamné à mort le 30 octobre et exécuté le 31. Pétion, maire de Paris en 1791 et président de la Convention nationale en 1792 (1^{er} Président de la République ?), devenu la cible du parti Montagnard, quitta Paris. En février 1794, il se terre près de Castillon, après une longue traque jusqu'au Bordelais. Le 24 juillet, se sachant trahi et retrouvé, il n'échappera à la guillotine que par le suicide.

« Ne suis-je pas ton frère ? »

Brissot et Pétion militent au nom de la Société française des Amis des Noirs, fondée par Brissot à Paris le 17 février 1788 et inspirée de la société anglaise créée par Thomas Clarkson en 1787. Pétion, fondateur de deux sociétés philanthropiques chartraines

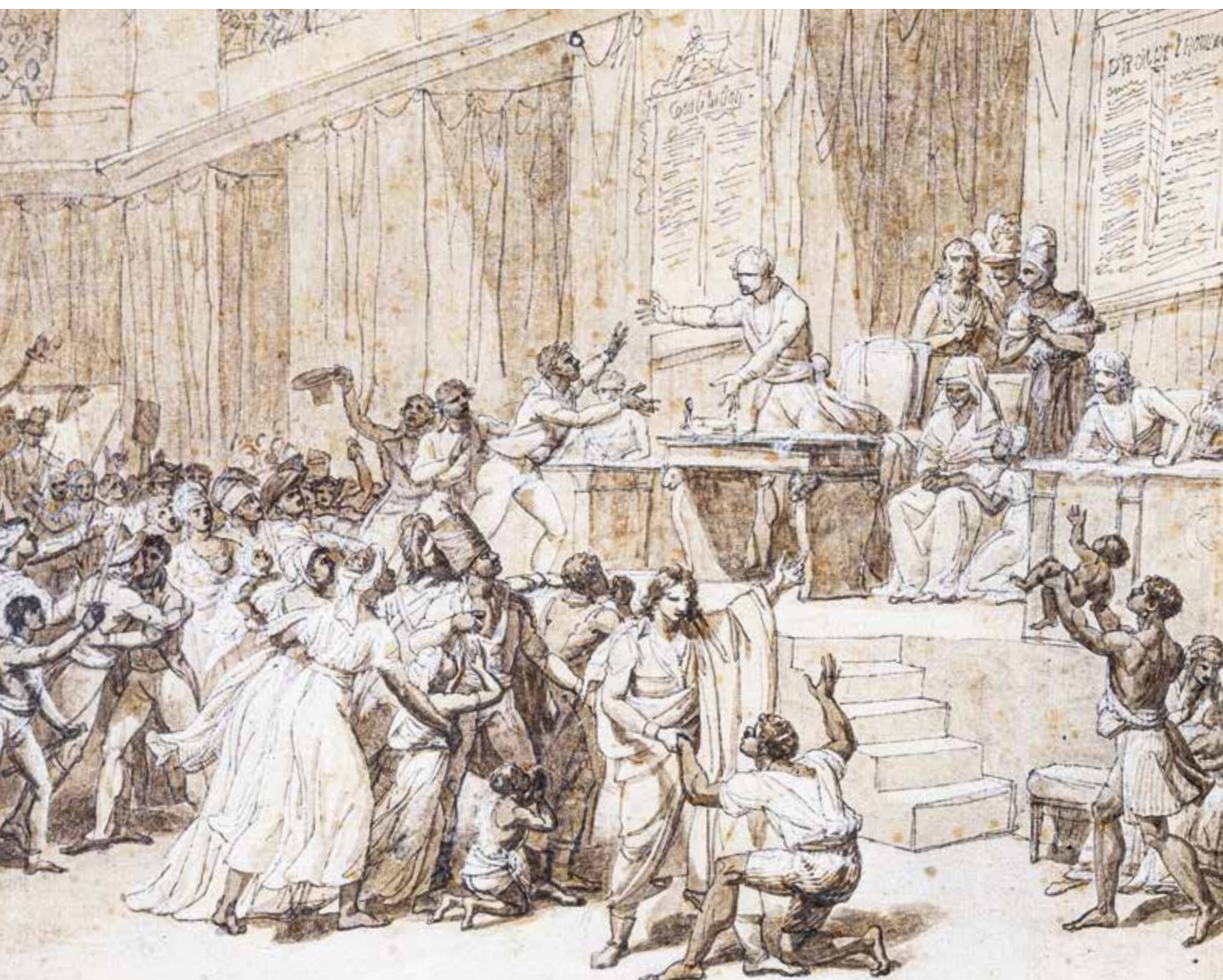
en 1787, député du Tiers-Etat du bailliage de Chartres aux Etats-Généraux (élu le 20 mars 1789), est membre correspondant des Amis des Noirs depuis avril 1789.

Le 25 juin 1789, la Société souhaite l'assimilation des noirs libres et mulâtres aux blancs, avec les mêmes droits politiques et civils, et la préparation des esclaves à l'émancipation, à la liberté et à l'état social. Le 27 juin, elle demande à l'Assemblée nationale de reconnaître la liberté des noirs et d'abolir l'esclavage « *qui avilit le maître tout comme l'esclave* ». Dès l'adoption de la « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* » le 26 août, Brissot et Pétion étendent son application aux colonies d'outre-mer : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits [...].* » (art.1).

Séance de l'Assemblée le 8 mars 1790

Alors qu'à Paris, le club de l'Hôtel de Massiac (syndicat des planteurs, armateurs et négociants esclavagistes) infiltre l'Assemblée, le 5 février 1790 la Société mandate Pétion pour mener le combat contre la traite. Lors de la séance de l'Assemblée le 8 mars, on lui refuse la parole. Sous la pression des colons et des négociants des ports négriers français, l'Assemblée ne soumet donc pas son projet au débat et adopte un décret qui autorise l'élection d'assemblées échappant au droit métropolitain :

« Art. 1^{er}. Chaque colonie est autorisée à faire connaître son vœu sur la constitution, la législation et l'administration qui conviennent à la prospérité et au bonheur de ses habitants, à la charge



Hommes de couleur libres demandant à l'Assemblée l'abolition de l'esclavage dans l'empire colonial (1794).

de se conformer aux principes généraux qui lient les colonies à la métropole, et qui assurent la conservation de leurs intérêts respectifs. [...].»

Discours non prononcé de Pétion le 8 mars 1790

Brissot édite le discours de Pétion le 9 avril, sur les presses de son journal, *Le Patriote français*, et sous le sceau de la Société : « *Ne suis-je pas ton frère ?* ». Pétion y demande qu'un groupe de travail rassemble « *tous les renseignements relatifs à la traite des*

noirs, afin de mettre l'assemblée, ou les législatures qui lui succéderont, à portée de prendre, pour parvenir à l'abolition de ce commerce, des mesures prudentes, et qui puissent concilier les intérêts ».

Ce vaste traité est nourri d'une documentation étendue, incluant les éléments recueillis par Brissot à Londres en 1787, auprès de Clarkson.

Pétion démontre que la traite et l'esclavage sont désastreux, non seulement sur le plan moral (capture, transport, traitement

des esclaves, pertes humaines, corruption générale) mais aussi sur le plan économique (prime de l'État couvrant les pertes, détournement de ces fonds au profit de compagnies anglaises...).

Le 6 août, l'Adresse des Amis des Noirs à l'Assemblée, rédigée par Brissot et demandant l'abrogation du « *Code Noir* » suite aux crimes non punis d'un planteur sur ses esclaves, est renvoyée sans discussion : Brissot l'imprime sur ses presses. Le 15 octobre, Pétion est encore privé de parole

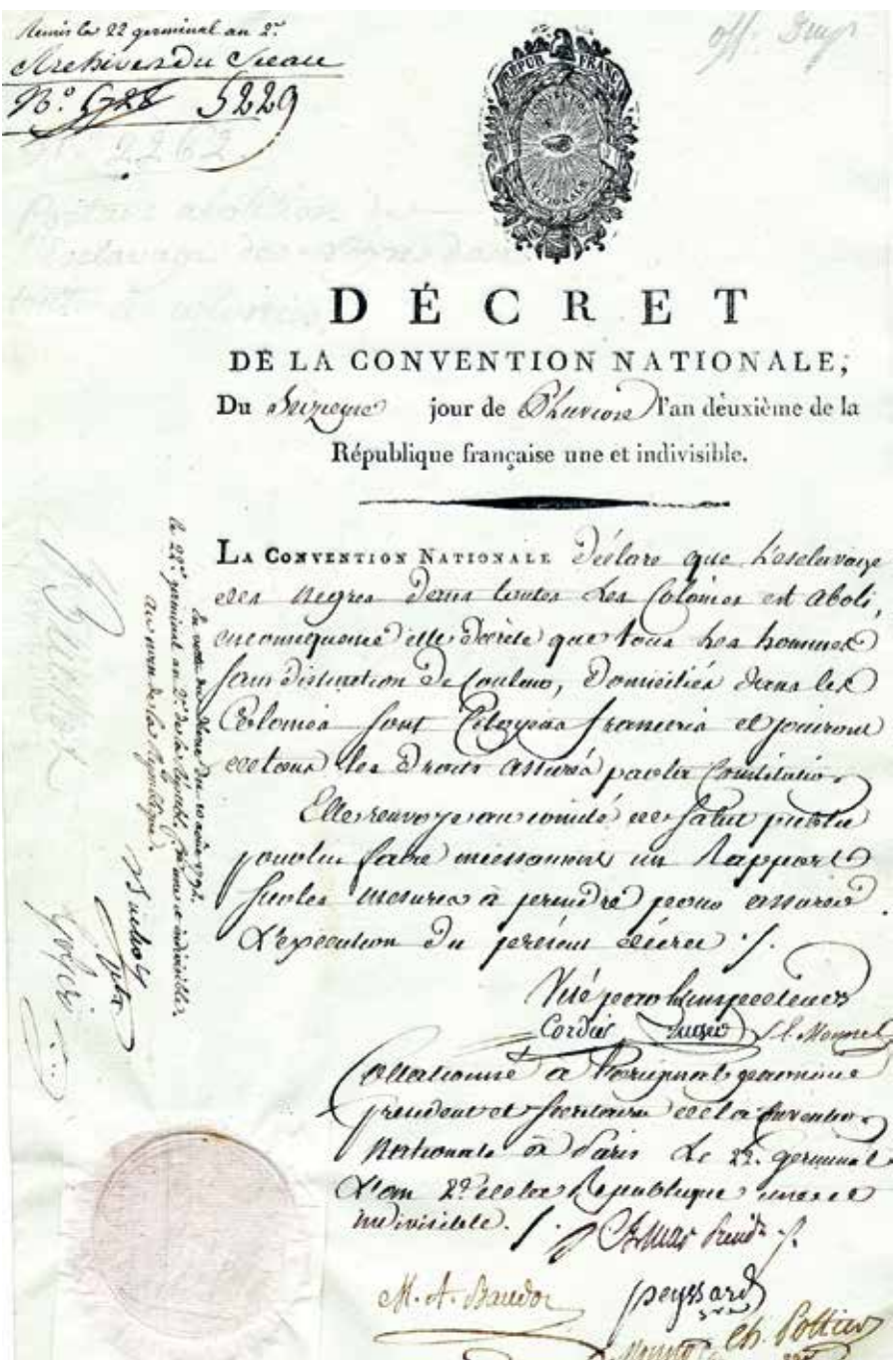
à l'Assemblée, comme ses collègues Grégoire et Mirabeau : Brissot publie un Discours sur l'égalité des droits des libres de couleur dans son journal.

Deux « frères » de la paroisse Saint-Saturnin.

Brissot, fils d'un maître-cuisinier installé 16, rue de la Grande Boucherie (aujourd'hui place du Cygne), est pensionnaire au collège de Chartres et le mauriste Dom Muley lui ouvre la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Père. Formé chez le procureur chartrain Horeau, il quitte Chartres pour Paris et l'étude du procureur au Châtelet Nollet, mais se découvre une vocation de journaliste. Son séjour en Angleterre en 1787 et celui de presque six mois aux États-Unis en 1788 contribuent à sa formation politique.

Pétion, fils d'un avocat exerçant rue du Bois-Merrain, est pensionnaire chez les Oratoriens de Vendôme puis licencié en droit. Formé au métier d'avocat à Paris chez un procureur au Châtelet (Nollet ?), il devient avocat au présidial de Chartres. Des lettres de Pétion à Brissot traduisent l'affectueuse admiration d'un cadet pour son « grand-frère » : « Ses idées, il les communiquait sans réserve à ses amis ; ses matériaux, il les donnait de même ».

En 1782, Pétion se plaint à lui : « Heureux cent fois celui qui habite la capitale ! » ; il se confie à lui : « Nulle part on n'aperçoit la main du législateur, cherchant à unir les hommes entre eux, à adoucir leur sort, à protéger leurs personnes, leurs biens, à subordonner l'intérêt particulier à l'intérêt général, à les faire concourir à l'harmonie sociale » ; il lui



Décret d'abolition, 4 février 1794.

demande comment faire entrer à Paris les exemplaires inventus d'un ouvrage condamné. En 1786, il le supplie : « Écris-moi, instruis-moi, oblige-moi ! ». En 1787, recevant de Parmentier deux sacs de pommes de terre, il l'interroge : « Crois-tu que je devrais écrire à M Parmentier ? ». Et pour finir : « Fais-moi habiter la capitale le plus tôt possible ! ».

Juliette Clément.

Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Sources. Archives parlementaires ; P. Casselle, L'Anti-Robespierre ; Pétion ou la Révolution pacifique ; Cahier SAEL 8 2022. Cl. Fonds SAEL, BnF, fonds BM Chartres.
À suivre : Le site des Cordeliers de Chartres.

COMPTE RENDU SUCCINCT

5 OCTOBRE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Mme BEUREL Secrétaire de séance,

Étaient présents : Mme Agnès VENTURA, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, Mme Brigitte COTTEREAU, M. José ROLO, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT, M. Patrick AUDAT, Mme Sophie BEUREL, M. Jean-François BRIDET, Mme Maria JEBL-CHEDEVILLE, M. Patrick GEROUDET, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Élisabeth FROMONT, Mme Sophie GORET, M. Olivier MAUPU, M. Jean-Pierre GORGES, M. Laurent LHUILLERY, M. Franck MASSELUS, Mme Jacqueline MARRE, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN, M. Alain CONTREPOIS, M. Guillaume BONNET, Mme Karine DORANGE, Mme Lucie MFADDEL.

Étaient représentés : M. Fabien STANDAERT par pouvoir à Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN, M. Boris PROVOST par pouvoir à Mme Jacqueline MARRE, Mme Isabelle MESNARD par pouvoir à Mme Emmanuelle FERRAND, M. Quentin GUILLEMAIN par pouvoir à M. Olivier MAUPU, M. Jean-Michel BAZIN par pouvoir à Mme Geneviève CRESSAN, Mme Dominique DUTARTRE par pouvoir à Mme Sophie GORET, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Lucie MFADDEL, M. Richard LIZUREY par pouvoir à M. José ROLO, M. Daniel GUERET par pouvoir à Mme Élisabeth FROMONT, M. Yves CUZIN par pouvoir à Mme Martine MOKHTAR, Mme Laurence JOLY par pouvoir à Mme Agnès VENTURA.

Était excusé : M. Christophe CAPLAIN.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2023 à l'unanimité des suffrages exprimés.

FINANCES ET PROSPECTIVE

1 Suites données aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Centre – Val de Loire (CRC) dans son Rapport d'Observations Définitives

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, STANDAERT, Mme VINCENT

APPROUVE la présente délibération concernant les suites données par Chartres Métropole aux différentes recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Centre – Val de Loire lors des contrôles et des vérifications des comptes de la communauté d'agglomération CHARTRES MÉTROPOLE ;

PREND ACTE des différentes mesures engagées pour satisfaire aux recommandations de la CRC au travers de ces deux cahiers. Les mesures présentées par la collectivité, pourront donner lieu à d'autres développements dans les années à venir et selon les évolutions de la législation, de la réglementation et des échanges engagées avec la Fédération des Entreprises Publiques Locales notamment.

PRÉCISE que cette délibération et les éléments joints seront communiqués à la Chambre Régionale des Comptes mais également aux différentes collectivités membres de CHARTRES MÉTROPOLE.

2 État patrimonial de l'association ENTRACTE au 31/12/2022 – Intégration dans les comptes de la Ville de Chartres – Résultat de la liquidation – autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme VINCENT

APPROUVE la reprise des biens et des soldes liés à la liquidation de l'association ENTRACTE et selon les états communiqués par le cabinet comptable de cette association ;

ACCEPTE d'enregistrer dans les comptes de la collectivité Ville de Chartres les éléments figurant dans les états retravaillés en lien avec la Trésorerie de Chartres Métropole ; d'encaisser le solde de la liquidation (virement ou chèque à recevoir) ; de mettre à disposition à la SPL C'CHARTRES SPECTACLES des biens si cette dernière le souhaite ;

PRÉCISE que des compléments pourront être apportés à ces États si des compléments devaient être indiqués pour faciliter la prise en compte d'écritures dans le bilan de la Ville de Chartres ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à finaliser ces états, et à signer des documents liés à cette reprise des biens et des éléments du patrimoine de l'ENTRACTE et/ou des futures mises à disposition éventuelles.

3 Vente d'une Action SPL C'CHARTRES SPECTACLES détenue par CHARTRES MÉTROPOLE à la Ville de Lucé – autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, BAZIN, Mme VINCENT

APPROUVE les principes exposés dans le rapport sur l'entrée de la commune de Lucé dans le capital de la SPL C'CHARTRES SPECTACLES ;

ACCEPTE que Chartres Métropole vende une action de 100 € à la commune de Lucé ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les éventuelles pièces administratives liées à cette cession de Chartres Métropole ;

VALIDE le nouveau tableau de la répartition du capital :

SPL C'CHARTRES SPECTACLES

valeur 1 action : 100 €

Collectivités	Nombre d'actions	Montant	
Chartres Métropole	248	24 800,00	24.80%
Ville de Chartres	750	75 000,00	75.00%
Ville de Livres	1	100,00	0.10%
Ville de Lucé	1	100,00	0.10%
TOTAL	1 000	100 000,00	euros

Conseil Municipal Chartres CM0203-
Conseil Communautaire CC 2023-

4 Vente d'une action de la Société Publique Locale Chartres Aménagement détenue par CHARTRES MÉTROPOLE à la commune de Boisville la Saint Père – autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme VINCENT

APPROUVE l'entrée de la commune de BOISVILLE LA SAINT PERE dans la Société Publique Locale CHARTRES AMENAGEMENT et suite à la cession d'une action de CHARTRES MÉTROPOLE à cette collectivité ;

ACCEPTE que la vente d'une action représente 1 000 € ;

PRÉCISE qu'une fois la vente réalisée, CHARTRES MÉTROPOLE possèdera 2 692 actions à 1 000 € soit 2 692 000 € ;

AUTORISE le Maire de Chartres ou son représentant à signer les actes autorisant cette cession.

5 Prise en charge des frais de transports des membres de jury du conservatoire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme VINCENT

APPROUVE la prise en charge des frais de transports dans le cadre des examens de fin d'année du conservatoire sur la base de justificatifs afférents.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

6 9 Rue des Grenets- Bien abandon manifeste

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

DÉCIDE qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble cadastré section AI n°180, situé au 9 rue des Grenets à Chartres, en état d'abandon manifeste.

AUTORISE le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble susvisé dans les conditions prévues par l'article L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le Code de l'Expropriation.

ATTESTE que le dossier public présentant le projet d'acquisition sera consultable en Mairie consultable aux horaires d'ouverture pendant un mois. Pendant toute la durée de la consultation, chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents à intervenir.

CONSEIL MUNICIPAL

7 Protocole d'accord SCI HENRI IV- Cours du Chapeau Rouge

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE le protocole transactionnel ainsi que l'indemnisation à hauteur de 9 540€ TTC à l'encontre de la SCI HENRI IV dans le cadre de l'indemnisation des travaux de ravalement du mur mitoyen de la propriété Ville située 1, Cours du Chapeau Rouge.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents à intervenir.

8 ZAC des Clos - Avenue de Beaulieu - Désaffectation - Déclassement - Classement et Cession du lot 26A

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la désaffectation et le déclassement de la partie du domaine public nécessaire à la vente, pour une surface de 2 317 m².

APPROUVE la cession, par la Ville de Chartres, au profit de la BOUYGUES IMMOBILIER ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 1 065 360 € H.T. du lot 26A, d'une surface totale de 1 887 m² et du lot 26B d'une superficie totale de 2 208m².

APPROUVE la cession, de 26 places de stationnement dans le parking du Mail des Petits Clos, au prix de 11 000 € H.T. l'unité, soit un total de 285 000 € H.T.

APPROUVE les conditions suspensives suivantes :

- Mentions classiques (urbanisme, préemption, origines de propriété, servitudes, hypothèques)

- Purge des délais de recours/retrait suite à l'obtention du permis de construire

- Étude de sols – Pollution

- Qualité géotechnique du Sol

- Absence de prescriptions archéologiques préventives

- Acquisition des 26 places de stationnement.

PRÉCISE que le budget annexe Aménagements de la Ville de Chartres comptabilisera ces opérations.

ACCEPTE le versement de l'emprise de 1 348 m² (partie de la parcelle BV n° 324), dont le futur usage sera un mail piéton, dans le domaine public de la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

9 Sente des Galichets - régularisation cession de parcelle non bâtie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

RAPPORTE la délibération n°CM2023/086 du

conseil municipal en date du 11 mai 2023

APPROUVE la cession partielle de la parcelle cadastrée section AR n°363, d'une superficie de 304 m², située rue des Comtesses, à Monsieur GRUDET et Madame LHERMITTE ou de toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, au nouveau prix de 18 240 € net vendeur.

ACCEPTE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents à intervenir.

10 Prise en charge des frais de repas engagés dans le cadre des déplacements (mission et formation)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

DÉCIDE d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas par les agents exposés à l'occasion de leurs déplacements professionnels (mission et formation)

INDIQUE que ces nouvelles dispositions s'appliqueront à compter du 15 octobre 2023.

PRÉCISE que les plafonds réglementaires feront l'objet d'une revalorisation automatique dans la limite fixée par les textes de référence.

11 Prime d'Intéressement à la Performance Collective pour les agents de la Police Municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 34 voix pour, 1 voix contre, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, ROLO, LIZUREY

DÉCIDE d'instituer, selon les modalités susvisées, la Prime d'Intéressement à la Performance Collective des Services pour les agents de la Police Municipale ;

AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la PIPCS dans le respect des principes définis ci-dessus.

12 Protection Sociale Complémentaire : adhésion à la convention de participation en prévoyance proposée par le CDG28 et fixation du montant de participation de la collectivité au profit des agents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

ADHÈRE à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1^{er} janvier 2023,

APPROUVE la convention d'adhésion à intervenir entre la Ville de Chartres et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir et autorise le Maire à signer cette convention,

ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la

convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

INSTITUE une participation financière à hauteur de 7 euros brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette participation financière sera accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation,

S'ACQUITTE, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion de 900 euros conformément à la délibération n°2022-D-46 du 16 septembre 2022,

PRÉVOIT l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec Territoria Mutuelle et/ou Alternative Courtage.

13 Approbation du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée des Beaux-Arts de Chartres

Rapport retiré de l'ordre du jour

14 Convention de labellisation olympiade culturelle de la collecte des archives du sport

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la convention de labellisation olympiade culturelle non exclusive entre Paris 2024 et la ville de Chartres relative à la collecte des archives du sport.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de labellisation olympiade culturelle avec Paris 2024 et les pièces éventuellement liées.

15 Modification du règlement intérieur des bibliothèques

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 7 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme JEBLF-CHEDEVILLE

APPROUVE le règlement intérieur des bibliothèques municipales de Chartres annexé ainsi modifié.

16 Renouvellement de la demande de classement - Conservatoire à Rayonnement Départemental

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Chartres

CONSEIL MUNICIPAL

17 Classes à horaires aménagés musique – École Maurice de Vlaminck

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat des Classes à Horaires Aménagés Musique entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure et Loir et la Ville de Chartres, qui modifie certaines organisations d'enseignement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents

18 SARL CINEPARADIS "Les enfants du paradis" – Convention 2023 – Subvention d'investissement 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la convention 2023 entre la SARL CINEPARADIS « *Les Enfants du Paradis* » et la Ville de Chartres au titre des travaux de rénovation ;

AUTORISE le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 25 000 € à la SARL CINEPARADIS « *Les Enfants du Paradis* » au titre de l'exercice 2023 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention 2023 entre la SARL CINEPARADIS « *Les Enfants du Paradis* » et la Ville de Chartres ainsi que tous les actes y afférents.

19 Secours Populaire Français – Subvention affectée à un événement 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 500 € au Secours Populaire Français d'Eure-et-Loir dans le cadre de l'organisation, en 2023, de la journée « *Pour que l'été n'oublie personne* ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

20 ACLAM (Athlétisme Chartres Lucé ASPTT Mainvilliers) – Cross du 11 novembre – Avenant n°5 à la convention d'objectifs 2021/2024 – Subvention 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MAUPU

APPROUVE l'avenant n°5 à la convention d'objectifs entre l'ACLAM (Athlé Chartres Lucé ASPTT Mainvilliers) et la Ville de Chartres dans le cadre de l'organisation du cross du 11 novembre, Stade Jacques Couvret, à Chartres en 2023.

FIXE le montant de la subvention 3 000 €

PRÉCISE que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation d'envergure, la Ville apportera probablement à l'ACLAM (Athlé Chartres Lucé ASPTT Mainvilliers) son soutien logistique dans la limite de ses contraintes et de ses disponibilités. Cette aide indirecte sera valorisée aux comptes de l'association pour l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer à signer l'avenant n°5 à la convention d'objectifs avec l'ACLAM (Athlé Chartres Lucé ASPTT Mainvilliers) ainsi que tout document y afférent.

21 Mise en œuvre d'une opération de restauration immobilière sur l'ensemble sis 21 Cloître Notre Dame – 8 rue Cardinal Pie à Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 21 Cloître Notre Dame – 8 rue Cardinal Pie à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres),

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Monsieur le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

22 Bilan de la concertation de la procédure d'opération de restauration immobilière au 1 place Marceau

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE le bilan de la concertation de la procédure d'opération de restauration immobilière pour l'immeuble sis 1 place Marceau à Chartres.

ACTE l'abandon de la procédure d'opération de restauration immobilière pour l'immeuble sis 1 place Marceau à Chartres.

23 Secteur Maunoury : instauration d'un périmètre de sursis à statuer

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne

prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, VERGNE

APPROUVE la mise en place d'un périmètre dans lequel s'applique le sursis à statuer tel que défini à l'article L424-1 du Code de l'urbanisme et tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

24 Opération ravalement de façades – Attribution d'une subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, VERGNE

APPROUVE l'attribution de subvention à la SCI SN IMMO pour un montant total de 56 185 euros.

25 Déplacement de Maria JEBLI-CHEDEVILLE aux Rencontres Nationales du Transport Public au Congrès de Clermont-Ferrand

Mme JEBLI-CHEDEVILLE est sortie avant débat et vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, VERGNE

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par Maria JEBLI-CHEDEVILLE, Adjoint au Maire chargée de la Démarche Echo-Ville et Vice-présidente du Club des Villes & Territoires Cyclables, pour son déplacement à Clermont-Ferrand du 16 au 19 octobre 2023 pour participer aux Rencontres Nationales du Transport Public « *Transformons l'essai !* ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

26 Déplacement de Quentin GUILLEMAIN à la formation Résilience à Saint-Maixent-l'École

M. GUILLEMAIN a été noté absent pour ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme AMMEUX-TUDRYN

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par Quentin GUILLEMAIN Conseiller municipal pour s'être rendu à Saint-Maixent l'École et avoir participé à la formation Résilience du 26 au 30 juillet 2023 inclus. L'objectif de cette formation : saisir les risques majeurs, systémiques, qui planent sur la société dans les prochaines années et décennies, visualiser les « *futurs possibles* », comprendre le besoin de résilience collective enfin amorcer une réflexion sur les stratégies aptes à assurer la sécurité des habitants de notre territoire.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

27 Déplacement de José ROLO au 20^e Anniversaire du jumelage avec la ville d'ÉVORA au Portugal

CONSEIL MUNICIPAL

M. ROLO est sorti avant débat et vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la prise en charge des frais réels dans la limite de 600 € engagés par José ROLO Adjoint au Maire en charge du Sport, de la Vie associative et de la Jeunesse invité à ÉVORA au Portugal du 28 octobre 2023 au 05 novembre 2023 dans le cadre de la célébration du 20^e anniversaire du jumelage avec la Ville portugaise.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

28 Déplacement d'Isabelle VINCENT à la 2E rencontre internationale "des villes du réseau Euro-méditerranéennes de mosaïque" en Jordanie

Mme VINCENT est sortie avant débat et vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la prise en charge des frais réels engagés par Isabelle VINCENT, Adjoint au Maire chargée de la Culture et du Patrimoine, plafonnés à 1 300€, pour son déplacement en Jordanie du 20 au 24 octobre 2023 pour participer à la 2^e rencontre internationale « des villes du réseau Euro-méditerranéennes de mosaïque ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Mme Fromont a été désignée pour présider la séance des rapports 29 à 35.

COMMANDE PUBLIQUE

29 Centrale d'achat du Groupement d'intérêt privé Réseau des acheteurs hospitaliers – Adhésion au service d'achat centralisé – Fourniture et intégration de solutions de sécurité managées – autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Chartres au Groupement d'intérêt privé au Réseau d'acheteur Hospitaliers (RESAH) pour un montant de 1 350,00 € nets de taxes annuels pour deux bénéficiaires.

APPROUVE la refacturation, par Chartres Métropole, de la somme de 675,00 € nets de taxes à la Ville de Chartres.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion au RESAH et à signer la convention de service d'achat centralisé « Fourniture et intégration de sécurité et services managés »

30 Marché de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création et la construction d'un équipement sportif d'excellence - Quartier des Clos – autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la signature du marché suivant :

Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création et la construction d'un équipement sportif d'excellence – Quartier des Clos

MOTT MCDONALD France
15 rue Traversière
75012 PARIS

150 525,00 euros HT soit 180 630,00 euros TTC, détaillé de la manière suivante :
Tranche ferme : 44 100,00 euros HT
TO1 : 28 925,00 euros HT
TO2 : 45 800,00 euros HT
TO3 : 5 900,00 euros HT
TO4 : 25 800,00 euros HT

31 Groupement de commandes semi-intégré pour des prestations de services et l'acquisition des matériels et fournitures communs à la Ville de Chartres, à Chartres Métropole, au CCAS et au CIAS – Avenant 8

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°8 à la convention de groupement de commande semi-intégré pour des prestations de services et l'acquisition des matériels et fournitures communs à Chartres Métropole, la ville de Chartres, le CCAS et le CIAS, ayant pour objet de modifier le champ d'intervention prévu à l'article 1 de la convention.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

32 Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive – services informatiques – adhésion et autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Chartres au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin – Bâtiment FI – BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,

APPROUVE les termes de la convention constitutive entre la commune de la Ville et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

APPROUVE le montant de la cotisation qui est fixée à 1 000 €.

DESIGNE un titulaire et un suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

APPROUVE les termes de la convention pour la fourniture de services de communication électronique à haut et très haut débit

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du GIP RECIA et la convention pour la souscription aux services de communication électronique

33 Accord-cadre pour des prestations de viabilité hivernale – autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la signature de l'accord-cadre suivant :

Prestations de viabilité hivernale pour la Ville de Chartres et Chartres métropole
TERIDEAL

Immeuble Le Florence
3 place Gustave Eiffel
94528 RUNGIS Cedex

Sans montant minimum et avec un

montant maximum par période d'exécution de 160 000,00 € HT dont :
70 000,00 € pour la Ville de Chartres
90 000,00 € pour Chartres métropole

34 Accord-cadre gestion, entretien, exploitation Chartres en Lumières – autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions

AUTORISE la signature de l'accord-cadre suivant :

Gestion technique, l'entretien des équipements et l'exploitation des installations de Chartres en Lumières
VLS
680, Avenue Roland Garros
78530 BUC

Sans montant minimum et avec un montant maximum de 500 000 € HT par période d'exécution

35 Accord-cadre pour les travaux d'ouvrages d'art et dépendances du domaine public – autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la signature des accords-cadres suivants :

Lot 1 Gros œuvre/génie civil
SOGEA ILE DE FRANCE
11 rue du Buisson aux Fraises
CS35006

91349 MASSY CEDEX
Montant par période d'exécution :
Minimum 5 000 € HT (dont 2 500 € pour la Ville et 2 500 € pour Chartres métropole)

Maximum 750 000 € HT (dont 500 000 € pour la Ville et 250 000 € pour Chartres métropole)
Soit un minimum de 20 000 HT et un maximum de 3 000 000 HT tous membres confondus pour toute la durée de l'accord-cadre

Lot 2 Métallerie
SOGEA ILE DE FRANCE
11 rue du Buisson aux Fraises
CS35006

91349 MASSY CEDEX
Montant par période d'exécution :
Minimum 2 000 € HT (dont 1 000 € pour la Ville et 1 000 € pour Chartres métropole)
Maximum 110 000 € HT (dont 60 000 € pour la Ville et 50 000 € pour Chartres métropole)
Soit un minimum de 8 000 € HT un minimum de 440 000 € HT tous membres confondus pour toute la durée de l'accord-cadre

Lot 3 Boilage
SOGEA ILE DE FRANCE
11 rue du Buisson aux Fraises
CS35006
91349 MASSY CEDEX

Montant par période d'exécution :
Minimum 2 000 € HT (dont 1 000 € pour la Ville et 1 000 € pour Chartres métropole)
Maximum 100 000 € HT (dont 50 000 € pour la Ville et 50 000 € pour Chartres métropole)
Soit un minimum de 8 000 € HT tous membres confondus pour toute la durée de l'accord-cadre

Le Maire
Jean-Pierre GORGES

TRIBUNE CHARTRES ÉCOLOGIE

CATHÉDRALE : UN PROJET DE SARCOPHAGE DE BÉTON

Une dalle de 4.000 m² de béton, supportée par des dizaines de poteaux de béton. Des milliers de tonnes de béton... et quelques géraniums !

Voici en substance le projet présenté par le Maire pour « sublimer » la cathédrale ! À quelques détails près, il s'agit du même projet que celui présenté en 2016 qui avait fait un tollé ! De qui se moque-t-on ?

Sans être annoncé à l'ordre du jour, ce projet a été présenté en ouverture du dernier conseil municipal, nous annonçant qu'il était « définitif », et en nous invitant à réagir à chaud. Il nous a été annoncé que la commission nationale d'architecture et du patrimoine avait émis un avis favorable. Mais sous quelles conditions ? En tant qu'élus, avons-nous pu participer à une quelconque discussion en amont du projet ? Non. En tant qu'habitant, avez-vous été consulté sur ce projet, avez-vous pu participer à son élaboration, donner votre avis au titre de la concertation ? Non. La méthode est détestable. Voici donc, encore une fois, un projet imposé par la seule majorité.

Nous sommes opposés à ce projet pour les raisons suivantes :

- L'arrachage des magnifiques arbres : hêtre, érables, marronnier, acacias présents sur l'esplanade qui apportent un cadre et une ombre bienveillante aux Chartrains et touristes
- La bétonnisation de près d'un demi-hectare en plein centre-ville, créant un îlot de chaleur invivable devant Notre-Dame en cas de canicule
- Un coût de plus de 30 millions d'€ d'argent public, de vos impôts, qui pourraient servir à tellement d'autres priorités !
- La création d'une énième SEM pour cet équipement : une « source de profit » selon les mots du maire en conseil municipal
- Les multiples marches, comme autant d'obstacles aux personnes à mobilité réduite...
- L'inversion de la pente de l'esplanade, faisant perdre le sens sacré de la Cathédrale qui devrait rester au sommet, comme aujourd'hui, au lieu de n'être réduit qu'à un écran de projection
- Le risque de destruction de vestiges archéologiques en coulant des dizaines de plots de béton
- La large soignée anachronique dans la façade de la maison canoniale médiévale réduite à la fonction d'accès sous la dalle
- Le risque de déstabilisation des bâtiments déjà fragiles (rue du Cheval Blanc..., jouxtant la zone du projet)
- La longue période de travaux : quand les pelleteuses et la rotation des touppes de béton remplaceront la quiétude du lieu. Impensable !

Nous portons un projet de parcs reliés entre eux, qui permettrait de connecter la butte des Charbonniers au jardin de l'Evêché via l'aménagement d'un agréable parc paysager sur l'esplanade de la Cathédrale sublimant l'édifice. Autant de secteurs que le maire projette de bétonner les uns après les autres.

Ces 10 dernières années, 64 hectares de terres ont été artificialisés à Chartres (données gouvernementales issues de l'observatoire de l'artificialisation : cartagene.cerema.fr) : quartiers en extension sur les zones naturelles et agricoles, disparition des jardins dans nos faubourgs et quartiers, bétonnisation progressive des espaces publics et projet de bétonnisation de parcs publics comme à la Madeleine. Année après année, notre ville est recouverte d'un sarcophage de béton, et le projet cathédrale pourrait en être le summum. Les chiffres officiels ne mentent pas.

Trop occupé à cimenter, la majorité aurait-elle oublié l'importance de maintenir une qualité de services publics à la Médiathèque, ou de faire preuve de déontologie lors de la signature des marchés publics ? Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Vous recevrez prochainement dans votre boîte le bilan que nous tirons de ces trois années de mandat. Retrouvez-nous le mercredi 22 novembre à 20h15 à l'amphithéâtre du Lycée Marceau pour une réunion publique de présentation du bilan et des perspectives pour « Chartres 2026, avec vous ! »

Quentin GUILLEMAIN, Brigitte COTTEREAU,

Jean-François BRIDET, Olivier MAUPU

Courriel : contact@chartresecologie.fr

Réseaux : [@chartresecologie](https://www.facebook.com/chartresecologie)

TRIBUNE CHARTRES À GAUCHE

LA MÉDIATHÈQUE, UN SERVICE PUBLIC DE LA CULTURE

Au conseil municipal du 5 octobre, le nouveau règlement intérieur de la médiathèque de Chartres a été adopté avec 7 voix contre. En fait d'innovation, il s'est agi d'acter la diminution des horaires d'accès au public. Ils sont passés de 40 heures à 28 heures par semaine, soit à peu près un tiers de moins. De plus un seul dimanche par mois voit son ouverture maintenue.

Le maire justifie sa décision en disant que depuis l'épidémie de Covid, la fréquentation des usagers a baissé de presque 50 %, et qu'il faut faire vivre de nouveaux médias. En général, quand on constate un déficit, on essaye de le combler. Ici on va le creuser davantage, alors que toute la classe politique insiste sur la nécessité de faire lire, d'« ouvrir mieux et plus » les bibliothèques et médiathèques. Qu'il s'agisse du rapport Orsenna-Corbin, de celui de l'Unesco, de la loi Notre sur les droits culturels de chacun, l'unanimité se fait autour de la nécessité citoyenne de combattre une pente dangereuse : le risque de perdre le goût de lire, de réfléchir, d'imaginer, de prendre son temps, sans se laisser envahir par des informations pléthoriques et incontrôlées.

En séance le maire insiste sur le fait que l'avenir est à l'Intelligence Artificielle et que Chartres ne peut pas rater le train du progrès. Il s'agit, dit-il, de faire évoluer les fonctions de la médiathèque, en diminuant le côté bibliothèque et en développant celui de tous les autres médias. « La médiathèque se transformera en méd'IA'thèque ».

On se demande bien pourquoi cette ferveur autour de l'IA empêcherait de développer ce qui reste essentiel : du temps pour chacun d'exercer librement et gratuitement son droit à la culture, dont le livre est un élément vital.

De l'intelligence artificielle, il y en a désormais partout. Ce n'est sans doute pas à cause de la multiplication de l'usage de logiciels de plus en plus sophistiqués à la médiathèque que l'accès au public est restreint à ce point. Alors, soulignons que des postes de contractuels et de vacataires n'ont pas été renouvelés. Au vu du niveau de la dette, la réduction des offres de services publics est un moyen d'alléger les dépenses de la ville ! Nous nous opposons radicalement à cette politique.

L'engouement d'un édile et de ses partenaires pour de nouvelles techniques d'information et de création de textes ou d'images, dont on mesure encore mal les risques et les bienfaits aux niveaux social, culturel et politique, ne peut justifier la suppression d'un temps d'accès à une liberté fondamentale, celle de se cultiver gratuitement et facilement grâce à un service public indispensable.

Les bibliothèques sont un bien commun, et leur accès libre un puissant facteur d'émancipation. À gauche, nous ne sommes pas seuls à défendre cette idée, ni à nous inquiéter du devenir de la bibliothèque de la Madeleine, puisque tout le quartier est voué à des transformations radicales.

Ce nouveau règlement est un non-sens, il va à l'encontre de nos droits et de nos libertés.

Jacqueline MARRE jacqueline.marre@ville-chartres.fr

Boris PROVOST boris.provost@ville-chartres.fr

TRIBUNE DE L'OPPOSITION SANS ÉTIQUETTE

**POUR UNE CHARTE DE LA DÉONTOLOGIE
AU CONSEIL MUNICIPAL**

Election après élection, l'abstention progresse. Bien sûr, les causes en sont multiples, mais l'érosion de la confiance des Français pour leurs représentants en est une des causes. A Chartres, nous sommes également touchés par cet essoufflement démocratique.

Que faire ? Restaurer la confiance ne se décrète pas, mais certains outils y aident, des outils simples pour garantir une forme de transparence et d'éthique dans l'action publique, y compris locale. Pour renforcer la confiance que les Chartreains ont envers leurs représentants, il faut garantir un comportement éthique exemplaire de la part des élus dans l'exercice de leur mandat.

Je propose une charte déontologique pour respecter ces devoirs de transparence et pour garantir un fonctionnement exemplaire de notre conseil municipal.

Les élus du Conseil municipal de la Ville pourraient s'engager à respecter les principes d'impartialité, de diligence, de dignité, de probité, d'intégrité et d'exemplarité. Ils devraient garantir que, dans l'exercice de leur mandat et pour les décisions qu'ils prennent, faire prévaloir l'intérêt public et le bien commun dont ils ont la charge. Ils affirmeraient être responsables de leurs actes pour la durée de leur mandat devant l'ensemble des citoyens de la Collectivité, à qui ils rendent compte des actes et décisions prises dans le cadre de leurs fonctions. Un déontologue pourrait être nommé pour garantir le respect de ces engagements. Ce dernier aurait pour mission d'examiner d'éventuels conflits d'intérêts entre le mandat de l' élu local et ses autres activités, ainsi que de veiller au respect de la charte de déontologie. Il publierait des recommandations générales et des avis.

Une telle charte a été votée au sein de Chartres métropole en ce qui concerne la gouvernance des entreprises publiques, après avoir été recommandée par le rapport de la Chambre régionale des comptes de 2022.

Allons encore plus loin, ensemble, majorité et opposition, pour élaborer une charte déontologique partagée pour garantir la transparence et l'éthique des élus municipaux !

Ladislav Vergne
ladislav.vergne@ville-chartres.fr

TRIBUNE AVEC VOUS OSONS CHARTRES AUTREMENT

UNE NATION UNIE SANS AUCUN COMPROMIS

Le dernier conseil municipal d'octobre a été marqué par la présentation du projet d'esplanade de la cathédrale de Chartres. Même si nous reconnaissons que le projet est mieux élaboré que la version précédente et s'insère de façon plus harmonieuse dans le paysage. Nous serons cependant très vigilants quant à l'équilibre financier du projet afin de pas augmenter la pression fiscale pour les chartreains et les chartreains, mais aussi à son déploiement qui ne doit pas se faire au détriment des habitants et commerçants du quartier.

Nous ne manquerons pas de suivre ce projet et vous en faire un retour dans nos prochaines tribunes.

Lors du Conseil communautaire de fin septembre, nous avons tenu à soutenir la motion sur le logement social qui vise à « mettre en œuvre une politique de logement ambitieuse et responsable, qui réponde aux défis de notre époque avec courage et vision ». Cette motion dans laquelle nous nous retrouvons complètement afin de répondre au besoin croissant de logements, que ce soit sur notre agglomération, et surtout dans les zones tendues, vise à une décentralisation du logement social au profit des EPCI pour travailler au plus proche des besoins et des citoyens.

Le mois d'octobre a également été l'occasion d'avoir le pré-bilan de la saison touristique 2023, qui est très prometteur. Le nombre de passages de touristes est en augmentation par rapport aux années précédentes, de plus le nombre de nuitées moyennes des séjours en terre chartreaine est en hausse. Il reste à vérifier que ce bilan positif en termes de passages amène de bonnes retombées économiques pour nos commerçants de proximité.

Ce mois a également été tristement marqué par l'assassinat de Dominique Bernard quelques jours avant le triste anniversaire de celui de Samuel Paty. Ce professeur de lettres qui par son courage a donné de sa vie pour protéger celle des autres a été la cible du terrorisme islamiste. Nous tenons à adresser à toute la communauté éducative notre soutien. L'école, lieu de savoirs et d'émancipation, a été encore durement touchée mais rien ne pourra ébranler notre Nation. Nous devons rester forts, debout et combattifs pour défendre les valeurs de la République.

En novembre, nous commémorerons la fin de la première guerre mondiale. Cette année cet hommage aura une signification particulière. Alors que le monde est encore témoin de conflits, de violences et de souffrances, le 11 novembre nous rappelle la nécessité de poursuivre les efforts pour la paix, la diplomatie, et la résolution pacifique des différends. C'est un jour où nous honorons le sacrifice des soldats passés, mais aussi où nous réfléchissons à la valeur de la paix, à la prévention des conflits, et à notre responsabilité collective de ne pas oublier les leçons du passé pour construire un avenir meilleur.

Nous vous souhaitons un beau mois de novembre !

Vous souhaitez nous faire part d'une interrogation, d'un problème ou tout simplement échanger avec nous, n'hésitez pas nous contacter par mail aux adresses ci-après :

M. Fabien STANDAERT : fabien.standaert@ville-chartres.fr
Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN sophie.ammieux.tudryn@ville-chartres.fr
M. Christophe CAPLAIN christophe.caplain@ville-chartres.fr
Suivez-nous également sur les réseaux sociaux : [@osonschartresautrement](https://www.instagram.com/osonschartresautrement)

« LAISSE BETON », CAMARADE !

Le dernier Conseil municipal restera dans les annales.

Au départ, une délibération qui permettra de mieux contrôler l'urbanisation des 87 hectares du quartier Maunoury. L'extrême gauche verte et rouge annonce qu'elle va voter contre. Un élu Vert (un indice : son prénom est le nom d'un arbre...) entonne le refrain connu de ceux qui rêvent la campagne dans la ville : il accuse pour la énième fois notre maire et notre majorité d'avoir « bétonisé » la ville. Jusqu'ici, Jean-Pierre Gorges ne réagissait pas devant l'évidence du mensonge. Mais cette fois il le prend au mot : citez-moi un endroit que nous avons, comme vous dites, « bétonnisé » ?

Et là, le silence. Les secondes s'égrènent, puis la rumeur vient un peu chahuter notre muet du sérail qui, au bout du bout, « renaude » un peu et tente l'exemple de la rue du Faubourg Saint-Jean. Le maire a beau jeu de lui préciser que les habitations construites là ont seulement remplacé des hangars. Pas de chance...

Et de vrais exemples viennent démontrer l'inverse. Car justement le Plan local d'urbanisme de Chartres (PLU) impose depuis des années la construction de places de parking en sous-sol lors de la construction de nouveaux immeubles. Les parkings de surface disparaissent alors pour laisser place notamment à des espaces verts.

Nous aurions pu citer d'autres exemples : depuis 2001, notre majorité a créé plusieurs parcs et jardins publics, lancé le Plan vert le long de l'Eure, fait passer le nombre d'arbres dans la ville de 8 000 à 11 000, etc. La transformation de Beaulieu en quartier des Clos et l'évolution engagée de la Madeleine vont dans le même sens. Il suffit de comparer les photos avant, pendant et après.

Dans bien des domaines, l'outrance et le mensonge de l'extrême gauche finissent par céder devant les réalités. Quand le béton s'effrite... Les alibis en béton même éco-machin-truc craqueront comme les autres devant les faits, devant les preuves, devant le temps. C'est vrai de toutes les idéologies et de leurs dénis. Celle-ci, la dernière en date, n'est que la résurgence d'une tradition ancienne qui annonçait, par exemple, la fin du monde pour l'an mil. On sait ce qu'il en a été.

Mais les Chartrains, comme les autres, ne sont pas dupes. La petite séquence de l'autre soir a fait la joie des réseaux sociaux. 175 000 vues, et sans doute davantage aujourd'hui ! Allez voir, et surtout écoutez le silence, le vide, l'absence. Quant à notre orateur déconfit, qu'il prenne le temps de parcourir les rues et les quartiers de Chartres avant de juger. Encore un effort, Camarade, profite de nos arbres et « marche à l'ombre » !

Les élus de la majorité municipale

Les nouveautés de Chartres TV



Une saison au conservatoire

Deuxième volet d'un documentaire en quatre épisodes, qui suit élèves et professeurs du conservatoire de Chartres au fil d'une saison rythmée par les cours, les répétitions, les spectacles, les examens...



Le Petit prince des échecs

Portrait de David Lacan, joueur du C'Chartres Échecs, champion du monde des moins de 10 ans en septembre 2022 et qui pointe déjà parmi les dix meilleurs mondiaux chez les moins de 12 ans.



De la terre jusqu'au ciel

Gilles Fresson vous entraîne dans les hauteurs de la cathédrale à la découverte de ses deux flèches, si différentes l'une de l'autre, dont il vous conte l'histoire.



Archéologie

Une évocation de l'archéologie en France, vue à travers le développement de la direction de l'Archéologie de Chartres métropole et l'historique des grandes fouilles menées sur le territoire chartreais depuis le début des années 60.

Recherche photos de l'Occupation

Pour illustrer un documentaire en préparation réalisé à partir de témoignages d'habitants de Chartres et son agglomération ayant connu la guerre, Chartres TV lance un appel aux particuliers en possession de photos prises pendant l'occupation allemande ou à l'arrivée des Américains en 1944. Les personnes qui accepteraient de témoigner peuvent aussi nous contacter.

Tous les documents vous seront rendus après numérisation.

• contact@chartresTV.fr



chartresTV.fr



Application Chartres TV
disponible sur Google Play
et Apple Store

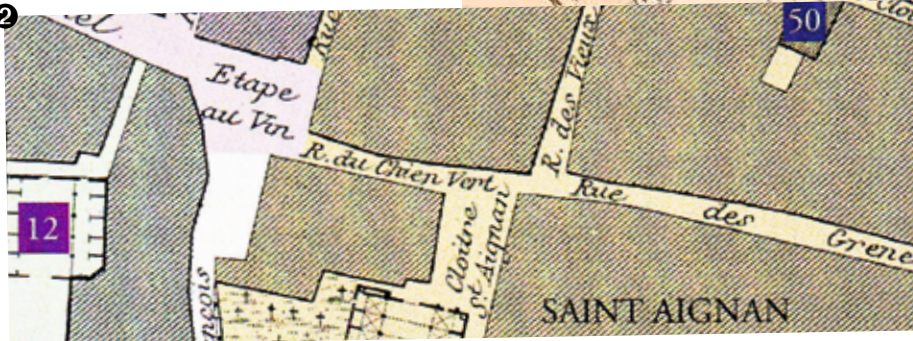


La rue du Chien Vert

C'est une rue ancienne, peu connue et qui n'a pas laissé de grandes traces dans l'histoire de la ville. Mais quand le hasard et la fureur de lire sont tout près, le chien vert n'est pas loin...

Il est même sur ce document ❶ de 1888, extrait d'acte d'une naissance de février 1862, noyé au milieu du texte. Car le sieur Louis Denis Théodore y résidait au numéro 4, lors de la naissance de sa fille, Marie Élisabeth, déclarée 12 jours après (?) l'accouchement. Il a signé en compagnie de ses collègues professeurs au collège voisin devant l'adjoint Pierre Bonnard (oui, celui de la croix !). En 1888, c'est son collègue Amiot qui a paraphé la copie de l'acte original...

Reportons-nous au plan de la ville ❷, de 1750 (publié par la Société archéologique d'Eure-et-Loir pour retrouver cette voie, longue d'une cinquantaine de mètres, coincée entre la place de l'Étape-au-Vin et la rue des Grenets. Mine de rien c'était une artère principale pour se rendre de la Porte Saint-Michel à la Porte Saint-Jean : rues Saint-Michel, du Chien Vert, des Grenets, des Changes et de Beauvais. Et sur le chemin, on croisait l'auberge du Chien Vert, d'où vient son nom,



installée dans la maison à l'angle du tertre Saint-François : comme la très grande majorité des rues aux noms d'oiseaux ou d'animaux, une auberge en est à l'ori-



gine. Les rues des alentours ont conservé le nom qu'elles portaient à l'époque, mais le Chien Vert rentrera dans le rang (à la niche ?) pour allonger la rue des Grenets !

Autre chien, non localisé précisément dans une rue, mais que l'on peut retrouver à chaque coin de rue : le beauceron, le berger de Beauce ou encore le bas-rouge (du nom de la couleur de ses pattes). Le club local organisait des concours (souvent au stade

des Bas... Bourgs) et cette plaque 3, est une récompense que le propriétaire ou l'éleveur s'empres- sait de fixer dans son chenil. Deuxième prix seulement ? On ne va pas en faire tout un fromage 4 ! On fera mieux la prochaine fois !

À CELLES ET CEUX QUI,
MATIN, MIDI, SOIR
SORTENT LE CHIEN,
CE PETIT CLIN D'ŒIL !

Jean-Francis RESSORT

Les ventes thématiques de la Galerie de Chartres

Samedi 4 novembre à 10 h
LIVRES ANCIENS ET MODERNES
Chapelle Sainte-Foy
7 bis, rue Collin-d'Harleville

Samedi 11 novembre à 10 h
JOUETS DE COLLECTION
Chapelle Sainte-Foy

Dimanche 12 novembre à 10 h
CHEMIN DE FER ÉCARTEMENT 0 – I
ET RÉEL
Chapelle Sainte-Foy

Mardi 14 novembre à 10 h
ART DE LA PUBLICITÉ – AFFICHES –
PLAQUES ÉMAILLÉES
Espace des ventes du Coudray
10, rue Claude-Bernard

Samedi 18 novembre à 14 h
ART DE L'ÉCRITURE
Chapelle Sainte-Foy

Samedi 25 novembre à 14 h
MONTRES – HORLOGERIE – BIJOUX –
ORFÈVRE
Chapelle Sainte-Foy

Mardi 28 novembre à 14 h
JOUETS VINTAGE – SUPER HÉROS –
RÉTROGAMING
Espace des ventes du Coudray

Conférences à la cathédrale

**Dimanche 19
et mardi 21 novembre à 14 h 30**
À TABLE CHEZ NOS ANCÊTRES
MÉDIÉVAUX
Par Véronique Des Bosc.
Et si les repas et certains aliments
revêtaient une autre signification ?

**Dimanche 26
et mardi 28 novembre à 14 h 30**
DU ROMAN AU GOTHIQUE
Par Anne Ducet et Françoise Berly
de Buigne.
Une architecture sacrée au ser-
vice du sens de la cathédrale.

Informations
**Rendez-vous au stand audio
de la cathédrale**
Tarifs : 5 € – 02 37 21 75 02
visitecathedrale@diocesechartres.com

Les Sapins de l'espoir contre le cancer

L'association Les Sapins de l'espoir, qui soutient la lutte contre le cancer, organise, avec le concours des clubs Rotary Chartres 2 Vallées et Inner Wheel Chartres, une vente de vêtement de seconde main les 17 et 18 novembre. Tous les fonds collectés seront destinés à l'achat de matériel de soin et la recherche contre le cancer, en partenariat avec des équipes médicales d'Angers, Chartres, Le Mans et Tours.

Vêt'Espoir
**Vendredi 17
et samedi 18 novembre**
**IBCBS (International Beauty
et Cosmetic Business School)**
12, rue Saint-Michel
07 68 21 52 15

Conférence Jean de Dunois

**Samedi 18 novembre
de 15 h à 16 h 30**
Par Véronique Domagalski.
Fils illégitime du frère du roi
Charles VI, Louis d'Orléans, Jean de
Dunois est connu pour avoir été
« compagnon de Jeanne d'Arc ». Il fut bien plus que cela. Élevé à la cour avec ses demi-frères, celui que l'on surnommait le bâtard d'Orléans mit son épée au service de sa famille et du roi. Courageux, cultivé et intelligent, il fut un personnage marquant du XV^e siècle, parvenant à se hisser parmi les grands princes de son temps.
Office de Tourisme
8, rue de la Poissonnerie

Réservation
boutique.chartres-tourisme.com
02 37 18 26 26
Tarif : 10 €

Conférence Vincent Van Gogh

Le vendredi 24 novembre, à la brasserie La Cour, Anne Chevée vous propose une conférence sur le peintre Vincent Van Gogh, à l'occasion de l'exposition que lui consacre le musée d'Orsay jusqu'au 4 février. Une soirée pleine de découverte autour d'un bon apéritif.

Mise en bouche : Tartare d'huîtres et edam, erutensoep en pointillés, stampot au saumon et une tarte hollandaise aux pommes et à la noisette.

Brasserie La Cour
22, place des Épars
02 37 18 15 07
Tarif : 80 € par personne
boissons incluses

Sensibilisation aux dangers de la circulation de nuit

Afin de sensibiliser les cyclistes, piétons et usagers de trottinettes ou de rollers aux dangers de la circulation nocturne, l'association Prévention MAIF organise le 15 novembre, l'événement « Marchez, pédalez, patinez cet hiver ».

Plusieurs associations proposeront des animations. La police municipale et la Police nationale vous inviteront à tester le parcours « trottinettes et piétons » en portant des lunettes qui simulent la prise d'alcool ou de stupéfiants. Le public pourra aussi participer à une balade à vélo ou en roller en fin d'après-midi dans les rues de Chartres.

Mercredi 15 novembre
De 15 h à 18 h
Place des Épars

Deux concours de tir à l'arc

Chartres Horizon Tir à l'Arc organise deux compétitions de tir en salle. Le premier concours, spécial jeunes et adultes débutants, a pour vocation de faire découvrir le monde de la compétition aux archers de première année. La compétition se fait par paliers de distances, à valider tout au long de la saison pour préparer le tir à 18 m, distance du concours officiel. Lors du second concours, le pas de tir est alloué aux officiels pour un concours en 2 départs, avec une cible à 18 m et 20 volées de 3 flèches. Le résultat compte pour la sélection pour le Championnat de France. Manifestation ouverte à tous

**Les 11 novembre à 15 h
et 12 novembre à 10h et 14 h 30,
au CRJS, rue Jean Monnet.
Contact : secretaire.chta28@gmail.com**

Sur les planches. Petite histoire du théâtre en Eure-et-Loir

Des mystères religieux médiévaux à la pratique associative et amateur contemporaine, en passant par l'essor de l'art dramatique sous l'Ancien Régime et la construction des salles de spectacle au XIX^e siècle, de la tragédie au théâtre de boulevard, l'exposition des Archives départementales, constituée de documents originaux et de panneaux explicatifs, montre que le théâtre s'est pratiqué sous toutes ses formes sur ce territoire.

**Hall des Archives départementales
Esplanade Martial-Taugourdeau
Les lundi, mercredi et jeudi
de 9 h à 17 h 30
Le vendredi de 9 h à 16 h
02 37 88 82 20
Visite libre**

Spectacle des Vitraux Glycérines

L'association des Vitraux Glycérines vous propose un spectacle d'improvisation à la chapelle Saint-Julien, le samedi 2 décembre à 20 h 30.

Un maître de cérémonie dévoilera aux 5 comédiens improvisateurs les thèmes, définis au préalable par le public, à partir desquels ils devront bâtir des histoires. Pour compliquer la chose, le maître de cérémonie parsèmera le show de catégories imposées (à la manière d'un film d'horreur, de Shakespeare, d'une bande-annonce de film...) pour inciter les comédiens à se surpasser.

**Informations
Samedi 2 décembre à 20 h 30
Chapelle Saint-Julien
13, rue Saint-Julien
Tarifs : 7 € et 5€
(moins de 12 ans)
Gratuit pour les moins de 6 ans
vitrauxglycerines.fr/
Achat des tickets à la boutique
de la cathédrale**

Théâtre à l'Apostrophe

L'association des Amis de la Médiathèque de Chartres organise une après-midi théâtrale à la médiathèque l'Apostrophe le samedi 2 décembre à 15 h 30. Au programme :

FOURNAISE
Comédie dramatique
de Pascal Lasnier
Auditorium de l'Apostrophe
Une frontière. Lui n'a qu'une seule idée en tête : rentrer chez lui. Elle n'a qu'une obsession : quitter cet endroit pour toujours. Mais c'est la Fournaise et sa chaleur qui décideront de leur sort... Et du nôtre.

**Entrée gratuite sur inscription
Réservations à partir
du 10 novembre
02 37 23 42 00**

Marché de Noël de L'Association familiale de Chartres et des environs

L'Association familiale de Chartres et des environs organise son traditionnel Marché de Noël le samedi 2 décembre de 10 h à 18 h au forum de la Madeleine. Vous y trouverez jouets, cadeaux, livres et décorations de Noël.

Dépôt le vendredi 1^{er} décembre de 10 h à 17 h

Remboursement et reprise des invendus le lundi 4 décembre de 10 h à 11 h 30

Prévoir les piles pour l'essai des jouets

**Informations
06 09 11 29 45**

Solution du		A	B		S	A	O		T
N° 156		A	V	A	L	A	N	C	H
octobre		S	E	R	E	I	N		E
			R	O	G	N	E	E	S
	P	S		O	S	M	O	S	E
	C	R	O	T	T	E	E	S	
	S	E	R	R	A		T		U
	A	C	T	A		G	R	A	T
		I		V	I	R	E	E	
	A	P	R	E	T	E		D	O
		I	N	S	I	N	U	E	R
		T		T		O	R		T
	C	A	N	I	C	U	L	A	I
	S	T	O		R	I		R	E
	G	I	B	O	U	L	E	E	S
		O	L	D		L	I	T	
	E	N	E	I	D	E		I	R
	O	S		L	O		C	E	D
	N		T	E	M	P	E	R	A



Le bétail sur la butte des Charbonniers à la Saint-André, 1984.

C'ÉTAIT HIER
L'Album
photo
 de la ville



La place Châtelet envahie par les stands lors de la Saint-André, 1990.

Ce mois-ci grille 157 – Foires et marchés

DROIT DE PLACE

FOIRES ET MARCHES
De l'extérieur de la ville de Chartres.

Place du Marché aux *herbes* 1815.
le *10* *juin* *1815*
Reçu *de* *100* *centimes* pour
l'emplacement d'un *stand* *de* *10* *mètres*

M. Vachaud.

Identité financière Replacé

Place rouge d'un marché d'hier

Champion Coutumes

Vendeur ambulant

Le premier

Société

Gift si à deux

Se rendra

Éventaire

Dans Cloison Bel arbre

Céacé Chef Vietnam

Titre turc

Écrivit

Ancien Étonne

Ancien nom de la foire de mai

Jour de la Saint André

Dépêche

Rose et gluant

Solutionnons

Après

Souci

Vrac de moi

Fagots

Sorbier

« VOTRE VILLE » Nov. 2023

Félins

Foire à Maubeuge

Cri de chien

Supprimées

Jockey

Excellent

Gavais Vénétie aussi

On y fait un carton

Sur la croix

Rayon Bleu ou blanc Attacher

Avenir de l'homme

Bateleur

Viens en marche arrière

Réintègre

Monarque

Petite remarque Côté nord

Clairs

Crypta

Guinguette

Risquées

Baratineur

Indéfini Lieu

Règle

J'ai bien une case de vide ce mois-ci !!!

Note Duperie « Chauffeur »

Enlève Encore Abjectes

Rien Ne sait pas

Augmenter en mal

Apaise Cuvettes

Arque Couteau Sangsue

©JFR Sept. 2023

Les définitions sur fond jaune se rapportent précisément au thème ou à Chartres.

An artistic painting serves as the background for the poster. It depicts a portion of a stone church facade on the right, featuring a statue in a niche and a small window. In the foreground on the left, a nun in a white habit and veil stands holding a small object. The sky is a vibrant blue with white clouds and a flock of birds. The overall style is painterly and expressive.

CHARTRES

PRIEURÉ SAINT-VINCENT

René OGHIA

**2 DÉCEMBRE 2023
AU 11 FÉVRIER 2024**

Du vendredi au dimanche
de 14h à 18h
Entrée libre

chartres.fr

CHEMIN DES ARTS
ART CONTEMPORAIN

